

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN  
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Me MARC TURGEON et  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 22 MARS 2019

VOLUME 8

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF  
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association  
hôtellerie Québec et l'Association des  
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz, l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-  
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE  
avocat de l'Association québécoise du propane et  
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et  
Me LUDOVIC FRASER  
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU  
Me ALEXANDRE MacBETH  
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recommandations et d'action  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL  
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE  
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'ÉNERGIR	
PHILIPPE RIVARD	
VINCENT POULIOT	
ISABELLE LEMAY	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	8
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	54
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	92
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	138
PREUVE DE GAZIFÈRE	
JULIE-CHRISTINE LACOMBE	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
FRANÇOIS BOULANGER	
INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU	153
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	175
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	202
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD	212
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	239

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (Énergir) : Préciser les coûts évités d'électricité qui ont été utilisés dans les volets du programme du PGEÉ qui considèrent des économies électriques dans le calcul de leurs tests économiques (PE224 et PE226); préciser la référence associée à ces économies électriques (demandé par la Régie)

109

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
A-0127 :	Rapport annuel d'Econoler pour la période 2012-2016 251
A-0128 :	Appel de propositions : Évaluer la contribution d'Hydro-Québec à la transformation du marché de l'éclairage efficace résidentiel 252
A-0129 :	Extrait (page 5) d'un rapport Dunsky daté du 5 mai 2016 252
A-0130 :	Extrait du rapport de SOM pour le programme Sensibilisation intégrée pour la période évaluée de l'année 2017 252
A-0131 :	Extrait du rapport de SOM pour le programme Produit Mieux consommer, Éclairage résidentiel pour la période évaluée 2013-2015 253
A-0132 :	Page 52 de l'annexe 3, un devis déposé dans le rapport annuel deux mille dix-sept (2017) 253
A-0133 :	Extrait d'un rapport SOM intitulé « Marché résidentiel pour la sensibilisation intégrée » 254
A-0134 :	Extrait de la décision D-2012-024 254

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième  
2 (22e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-deux (22)  
8 mars deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4043-  
9 2018. Demande relative au Plan directeur en  
10 transition, innovation et efficacité énergétiques  
11 du Québec 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bonjour à tous. Merci, Madame la Greffière. Maître  
14 Neuman, à vous la parole. On ne perdra pas de temps  
15 parce qu'on est assez serré dans le calendrier  
16 qu'on vous a fait parvenir. Donc, on vous  
17 inviterait, Maître Neuman, à être précis et concis  
18 dans vos questions.

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Merci beaucoup, Madame la Présidente.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci.

23 PREUVE D'ÉNERGIR

24

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième  
2 (22e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

3

4 PHILIPPE RIVARD

5 VINCENT POULIOT

6 ISABELLE LEMAY

7

8 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
9 solennelle, déposent et disent :

10

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Donc, je vous souhaite le bonjour. Bonjour,  
13 Messieurs les Régisseurs. Bonjour Messieurs, Dames  
14 du panel. Dominique Neuman pour le RTIEÉ,  
15 Regroupement pour la transition, l'innovation et  
16 l'efficacité énergétiques, « énergétiques » au  
17 pluriel.

18 Donc, j'inviterais madame la greffière à  
19 être prête à avoir trois documents prêts à montrer  
20 sur l'écran. D'une part, la pièce C-ÉNERGIR-0038  
21 qui est le complément de preuve rerévisé d'Énergir  
22 qui pourrait être projeté tout de suite. Et plus  
23 tard dans mon contre-interrogatoire, il y aura deux  
24 autres pièces. L'une d'entre elles sera la  
25 présentation en audience qui est C-ÉNERGIR-0048,



1           présentation de l'audience d'hier et C-RTIEÉ-0029  
2           qui est notre mémoire.

3       Q. **[1]** Donc, dans la pièce C-ÉNERGIR-0038, on ne voit  
4           pas très bien à la première page, mais on va aller  
5           à la page 7 qui est écrit en caractère un petit peu  
6           plus gros. Je ne sais pas, est-ce qu'on peut  
7           projeter et élargir ou si c'est le maximum qu'on  
8           peut faire? Ça ira. En tout cas, c'est la page d'un  
9           des programmes que je prends au hasard parmi les  
10          programmes qui sont énumérés dans ce complément de  
11          preuve.

12                   D'abord, pour les fins de la transcription  
13           et pour les fins de s'assurer qu'on comprenne bien  
14           les définitions, lorsque vous utilisez, pour ce  
15           programme et pour les autres programmes aux autres  
16           pages, les termes « économies d'énergie brutes » et  
17           « économies d'énergie nettes » je veux m'assurer de  
18           bien comprendre ce que vous désignez par « brutes »  
19           et « nettes ». C'est « brutes » et « nettes » de  
20           quoi?

21       M. VINCENT POULIOT :

22       R. Bonjour Madame la Présidente. Bonjour, Messieurs  
23           les Régisseurs. Désolé pour le petit délai, je  
24           voulais juste me référer au document qui explique  
25           le tout. En fait, de façon générale, les économies

1 nettes sont les économies brutes corrigées aux fins  
2 des effets de distorsion communément appelés, en  
3 général, les « taux d'opportuniste » ou les  
4 « effets d'opportuniste », les « effets  
5 d'entraînement » et les « effets de bénévolat », ce  
6 sont les trois principaux effets qu'Énergir  
7 considère dans la transposition entre les économies  
8 brutes et les économies nettes.

9 Vous avez d'ailleurs, c'est plusieurs  
10 éléments de définition au document, c'est pas  
11 nécessaire d'y aller là, mais au document A-0022...

12 Q. **[2]** Hum, hum.

13 R. ... à la page 8, vous avez un lexique qui décrit  
14 très clairement la façon dont Énergir considère  
15 l'ensemble de ces paramètres. Et pour répondre à  
16 l'autre partie de la question, à savoir quelles  
17 sont les économies brutes, bien c'est simplement  
18 les économies avant correction pour tout effet de  
19 distorsion.

20 Q. **[3]** D'accord. Lorsque dans votre présentation vous  
21 indiquez que votre plan représente une certaine  
22 proportion du plan de TEQ. Est-ce que vous vous  
23 êtes basé sur les économies brutes ou les économies  
24 nettes?

25 (9 h 07)

1 R. Sous toute réserve, mon collègue qui est absent  
2 aujourd'hui, Bruno Gobeil, qui a travaillé  
3 spécifiquement aurait pu le confirmer  
4 officiellement. Mais selon les discussions que je  
5 me rappelle, il s'agit des économies brutes.

6 Q. **[4]** D'accord. Sur la pièce qui est déjà projetée,  
7 qui est la page 7 de la pièce C-Énergir-0038, vous  
8 avez calculé le coût par tonne de GES évités. Et je  
9 comprends que c'est le coût par GES évités bruts,  
10 c'est-à-dire en incluant les opportunistes, c'est  
11 bien ça? Donc en incluant les GES évités par les  
12 opportunistes?

13 R. Je vais vous laisser lire la note 3 en bas du  
14 tableau qui explique la façon de calculer.

15 Q. **[5]** D'accord. « Réduction annuelle brute ». O.K. Et  
16 est-ce que je comprends correctement qu'il en est  
17 de même à la page 4 de votre présentation d'hier où  
18 vous indiquez que le portefeuille de programmes -  
19 c'est le quatrième boulet - est de dix-sept virgule  
20 quatre-vingt-quatorze dollars (17,94 \$) la tonne de  
21 GES évités. On parle encore du brut, c'est-à-dire  
22 en incluant les opportunistes. Est-ce que c'est  
23 bien ça?

24 R. Encore une fois, sous toute réserve d'une réponse  
25 que mon collègue Bruno Gobeil aurait pu préciser,

1 je pense que, sur un principe de cohérence,  
2 l'information est présentée tel que vous le  
3 décrivez, basée sur les coûts et les économies ou  
4 les tonnes de GES évités sur le calcul des  
5 économies brutes.

6 Q. [6] Oui. Vous avez fait part hier dans la  
7 présentation, ce n'est pas la peine d'aller à la  
8 page spécifique où vous le mentionnez, et vous avez  
9 également répondu à quelques questions hier d'un de  
10 mes collègues, vous avez fait état de l'étroite  
11 collaboration entre Énergir et TEQ. Je suis un peu  
12 surpris et je me demande, enfin je me demandais,  
13 est-ce que TEQ ne vous a pas requis de lui fournir  
14 des données basées sur l'ensemble des calculs, que  
15 ce soit les GES. Bon. Les économies, vous les avez  
16 en brut et en net. Mais, par exemple, pour le  
17 calcul des GES ou le calcul de la proportion que  
18 représente votre plan par rapport au plan de TEQ,  
19 de calculer ça par rapport aux économies brutes...  
20 je veux dire nettes, aux économies nettes et non  
21 pas aux économies brutes. N'est-ce pas l'esprit et  
22 TEQ ne vous a-t-elle pas requis de faire ce genre,  
23 de présenter les choses de cette manière-là?

24 R. Madame la Présidente, je vous rappelle que le  
25 complément de preuve a été une demande de la Régie

1 avec des consignes excessivement claires en termes  
2 d'économies brutes, d'économies nettes, de calcul  
3 de tonnes de gaz à effet de serre. Donc, je vous  
4 référerais... Je référerais maître Neuman à ce  
5 document qui était la requête de la Régie. Donc,  
6 Énergir a simplement produit l'information telle  
7 que demandée par la Régie dans sa demande initiale.  
8 Et, là, si ma mémoire ne me fait pas trop défaut,  
9 ça devrait être quelque part au mois de juillet ou  
10 août deux mille dix-huit (2018) pour un dépôt  
11 quelque part à la mi-septembre deux mille dix-huit  
12 (2018) également.

13 Q. [7] Est-ce que vous avez à votre disposition,  
14 c'est-à-dire on pourrait refaire le calcul  
15 individuellement, mais est-ce que vous avez à votre  
16 disposition la part que représente vos économies  
17 nettes par rapport au plan de TEQ? Est-ce que vous  
18 avez cette proportion? Est-ce que vous l'avez  
19 calculée?

20 R. Non, on n'a pas cette information-là parce que les  
21 données qui nous permettraient de faire... Vous  
22 savez, quand on calcule un ratio, on a besoin d'un  
23 numérateur et d'un dénominateur. Nous, on a  
24 l'information sur notre contribution. Et pour  
25 qu'elle soit comparable avec les données du Plan

1 directeur dans son ensemble, qui sont ce qu'on a pu  
2 déceler des données brutes, donc en faisant un  
3 ratio brut sur brut, on avait quelque chose qui  
4 était cohérent. Si on avait utilisé les économies  
5 ou les effets nets des effets d'opportunisme  
6 divisés par des économies brutes on aurait eu un  
7 effet additionnel de distorsion dans le ratio qui  
8 n'aurait pas été, à notre point de vue, cohérent.  
9 Donc, c'est pour ça qu'on a présenté l'information,  
10 tel qu'on l'a fait actuellement.

11 (9 h 12)

12 Q. **[8]** En d'autres termes, ce que vous êtes en train  
13 de me dire, c'est que le plan de TEQ, lui-même,  
14 inclut le brut et pas le net. C'est bien ça?

15 R. C'est notre compréhension.

16 Q. **[9]** O.K.

17 R. Mais vous pourrez le demander à TEQ de le  
18 confirmer, de leur côté.

19 Q. **[10]** D'accord. Je vous mène à la page 6 de votre  
20 présentation, s'il vous plaît.

21 R. Oui.

22 Q. **[11]** Donc, c'est là-dessus que je vous avais posé  
23 une question parce que dans le graphique, il y a un  
24 encadré qui dit : « Contribution à l'atteinte de la  
25 cible en efficacité énergétique du Plan directeur,

1 dix-huit pour cent (18 %) », mais ma compréhension  
2 de vos réponses antérieures, c'est que c'était les  
3 économies brutes, le dix-huit pour cent (18 %).  
4 Parce que même le titre du graphique c'est  
5 « économie nette » que c'était les économies brutes  
6 qui avaient été calculées à ce moment-là. C'est  
7 bien ça.

8 R. En fait, il y a deux informations que vous avez à  
9 l'écran, Madame la Présidente. Vous avez un  
10 graphique et vous avez un encadré. Donc, il faut...

11 Q. **[12]** Oui.

12 R. ... faire attention...

13 Q. **[13]** Oui.

14 R. ... sur l'interprétation des informations. Donc, le  
15 titre du graphique est en lien avec le graphique  
16 lui-même, c'est-à-dire l'évolution de nos économies  
17 prévues qui sont des économies nettes sur la durée  
18 du Plan, qui illustrent une croissance de trente  
19 pour cent (30 %). L'information additionnelle qui  
20 est présentée, c'est simplement le ratio entre les  
21 efforts d'Énergir sur les efforts totaux présents  
22 dans l'ensemble du Plan. Donc, encore là, pour les  
23 principes de cohérence que je vous exprimais tout à  
24 l'heure, il n'aurait pas été, de notre point de  
25 vue, cohérent d'utiliser les économies nettes

1 divisées par des économies totales brutes. C'est  
2 tout simplement pour ça qu'on a utilisé un ratio  
3 cohérent.

4 Q. **[14]** O.K. On voit la forte croissance des économies  
5 d'énergie nettes qui sont illustrées sur ce  
6 graphique, et une forte croissance que nous  
7 encourageons beaucoup. Et nous avons lu et entendu  
8 des questionnements de quelques intervenants sur le  
9 sujet et également la demande de renseignement  
10 numéro 4 de la Régie à laquelle vous répondrez  
11 prochainement.

12 Dans le cadre des échanges intenses que  
13 vous avez eus avec TEQ, dont vous nous avez fait  
14 part, est-ce que le niveau de votre plan, son  
15 niveau de croissance, est-ce que celui-ci est le  
16 résultat de discussions ou a fait l'objet de  
17 discussions avec TEQ qui vous aurait exprimé, par  
18 exemple, son souhait que votre plan croisse, d'une  
19 certaine manière afin de mieux permettre à TEQ  
20 d'atteindre les objectifs gouvernementaux, que son  
21 plan d'ensemble doit respecter? Ou est-ce que TEQ  
22 vous a, par exemple, exprimé que vous, Énergir,  
23 vous avez plus de potentiel de croissance qu'un  
24 autre distributeur, que je ne nommerai pas, et  
25 donc : « Profitez-en. Allez chercher cette



1 croissance. » Donc, est-ce qu'il y a eu ce genre de  
2 discussions avec TEQ?

3 R. Évidemment, Madame la Présidente, on a eu plusieurs  
4 discussions avec TEQ lors de multiples rencontres.  
5 Pour répondre précisément à la question : Est-ce  
6 qu'il y a eu des consignes spécifiques de TEQ pour  
7 nous demander de faire une croissance de X pour  
8 cent? La réponse est non. Je pense que ça s'est  
9 fait beaucoup plus de travail en amont. Le fruit du  
10 plan de match que vous avez devant les yeux, ça ne  
11 s'est pas réfléchi à la suite d'une rencontre avec  
12 TEQ là, on s'entend là-dessus que c'était une  
13 réflexion beaucoup plus, je dirais, structurante  
14 pour l'entreprise. Donc, on a mis ça en place et on  
15 a partagé nos intentions avec TEQ. On pensait  
16 qu'effectivement ça serait bien accueilli parce que  
17 ça allait amené une contribution additionnelle.  
18 Donc, dans ce contexte-là, on a, oui, eu des  
19 échanges, on a partagé nos intentions et le message  
20 qu'on en a reçu, en tout cas ce qu'on a compris,  
21 c'est que c'était satisfaisant pour TEQ, comme  
22 contribution. Donc, il semblait très, très content,  
23 très heureux qu'on puisse contribuer à l'atteinte  
24 des cibles, même si ce n'est que dix-huit pour cent  
25 (18 %), c'est quand même dix-huit pour cent (18 %)

1 d'un plan où on vise des objectifs qui sont quand  
2 même très ambitieux.

3 Q. [15] D'accord, j'inviterais maintenant la greffière  
4 à projeter notre mémoire, C-RTIEÉ-0029, à la  
5 section 3.2, je vais vous trouver la page. Juste un  
6 instant, oui, page 30, numéro 30 en haut et 69  
7 Adobe. Vous êtes dans les pages en chiffres  
8 romains, ce ne sont pas les bonnes pages, Madame la  
9 Greffière, c'est la page qui porte le numéro 30 en  
10 haut et qui est la page 69 Adobe. Oui, c'est ça.  
11 Page suivante.

12 (9 h 17)

13 Donc, nous avons sur cette page la  
14 définition du test du coût total des ressources,  
15 qui est votre définition, qui provient de votre  
16 preuve, il y a une note infrapaginale dans notre  
17 mémoire qui indique la source. Ce test se compose  
18 de la valeur actualisée nette des économies nettes,  
19 c'est-à-dire des économies nettes multiplié par le  
20 coût évité, ce qui... cette partie de la  
21 définition, nous sommes en accord, moins la valeur  
22 actualisée nette du coût incrémental multiplié par  
23 le nombre de participants net plus le nombre de  
24 bénévoles, plus les coûts totaux du programme, et  
25 dans notre mémoire, nous avons remarqué une

1 différence entre votre définition et celle qui est  
2 employée par HQD et Gazifère qui se trouve un peu  
3 plus tard, un peu plus loin à la page suivante, à  
4 la page 31, où dans la deuxième partie de la  
5 définition, c'est moins la valeur actualisée nette  
6 du coût incrémental multiplié par le nombre de  
7 participants bruts.

8 Et si je peux peut-être illustrer...  
9 illustrer la différence entre les deux définitions,  
10 c'est que supposons que vous avez un programme qui  
11 a mille (1000) opportunistes et un participant réel  
12 qui n'est pas opportuniste, dans ce cas-là, vous  
13 aurez.... vous aurez... donc, ça va le réactualiser  
14 net, donc, des économies nettes de... de ce seul  
15 client qui n'est pas opportuniste, mais dans le  
16 test version HQD et Gazifère, on va soustraire le  
17 coût incrémental de tous les participants bruts,  
18 bruts et... c'est-à-dire bruts, donc, incluant les  
19 opportunistes. Donc, s'il y a juste un seul gain  
20 d'un vrai participant qui n'est pas opportuniste et  
21 qu'on doit soustraire les coûts de tous les  
22 participants, y compris les mille (1000)  
23 opportunistes, bien, évidemment, le programme ne  
24 sera pas rentable alors que dans votre définition  
25 vous soustrayiez juste le seul participant non-

1 opportuniste, dans ce cas, vous pourriez juger  
2 qu'un programme qui aurait une quantité phénoménale  
3 d'opportunistes, donc, qui ne serait pas rentable,  
4 vous pourriez le juger rentable.

5 Vous percevez et vous comprenez la  
6 différence et nous vous avons suggéré dans notre  
7 mémoire d'adopter ou si vous ne l'adoptez pas  
8 vous-mêmes, nous recommandons que la Régie vous  
9 demande de l'adopter, d'adopter la même définition  
10 qui est celle de HQD et de Gazière. Qu'est-ce que  
11 vous pensez de cela?

12 R. Madame la Présidente, en tout respect, j'imagine  
13 que les méthodologies, le calcul des tests de  
14 rentabilité ont fait l'objet d'analyses par la  
15 Régie dans le cadre des différents dossiers de  
16 Gazifère, d'Hydro-Québec, comme ce fut le cas aussi  
17 dans le cas d'Énergir. Donc, je suis un peu mal  
18 placé pour venir dire que la Régie utilise des  
19 méthodes qui ne sont pas correctes là parce  
20 qu'elles sont différentes. Donc, je fais... je fais  
21 juste ce bémol-là en question. Je pense que  
22 l'uniformisation des méthodes, je pense que c'est  
23 peut-être... c'est peut-être une bonne chose puis  
24 j'y reviendrai tout à l'heure.

25 Cependant, il faut regarder un peu le

1           contexte... le contexte théorique puis c'est  
2           dommage pour vous, Madame la Présidente, que mon  
3           collègue, monsieur Gobeil, ne soit pas là  
4           aujourd'hui parce qu'il aurait pu vous l'expliquer  
5           de façon encore plus claire que je vais tenter de  
6           le faire, mais bon allons-y juste pour les  
7           questions de principe.

8           (9 h 22)

9                       Il y a un principe fondamental dans la  
10           notion des tests de rentabilité qu'il faut  
11           respecter, c'est le principe de symétrie. Principe  
12           de symétrie qui est documenté de façon assez  
13           importante dans la littérature qui vise à  
14           considérer des effets quand on fait une analyse de  
15           bénéfice et des coûts, de considérer les mêmes  
16           items. Donc, lorsqu'on calcule les bénéfices des  
17           participants bruts, bien, évidemment, on calcule  
18           les coûts des participants bruts et les coûts de  
19           programmes évidemment qui sont des coûts fixes  
20           associés à la gestion, l'administration et  
21           l'évaluation, et caetera.

22                      Lorsque vient le temps de considérer les  
23           effets favorables des bénévoles, bien, on considère  
24           les effets favorables des bénévoles au niveau des  
25           bénéfices. On considère aussi les effets en fait

1 défavorables ou en tout cas les coûts associés aux  
2 bénévoles au niveau des coûts, donc de façon à être  
3 symétrique. Au niveau des opportunistes, c'est  
4 exactement la même chose. Si on vient retrancher  
5 les bénéfiques associés aux opportunistes parce  
6 qu'on dit qu'ils sont des participants qui ne sont  
7 pas le résultat même d'un programme, bien, sur ce  
8 même principe-là, on doit éliminer les coûts  
9 associés aux opportunistes dans ce même principe de  
10 symétrie.

11           Donc, en tout respect, je pense que la  
12 méthodologie que la Régie a approuvée dans les  
13 dossiers de Gaz Métro à l'époque et d'Énergir  
14 maintenant, c'est la méthode qui devrait être  
15 appliquée pour Énergir au cours des prochaines  
16 années. Et si la Régie le juge pertinent, plutôt  
17 d'uniformiser cette méthode-là auprès d'Hydro-  
18 Québec et de Gazifère si eux le souhaitent  
19 également, je pense que ça serait bénéfique pour  
20 tout le monde d'avoir une méthodologie qui est  
21 calquée sur une approche symétrique et non pas  
22 uniformisée sur la base qu'Énergir n'est pas le  
23 seul qui n'utilise pas la même méthode que les  
24 autres.

25           Il faut se tourner vers la littérature. Et

1 il y a eu des travaux qui ont été faits dans la  
2 littérature récemment aux États-Unis. Dans des  
3 rapports qui ont été préparés au mois de mai deux  
4 mille dix-sept (2017) par le National, il y a le  
5 National Standard Practice Manuel of Assessing Cost  
6 Effectiveness of Energy Efficiency Resource qui  
7 décrit ces principes-là de symétrie et qui guide  
8 plusieurs États américains dont la Californie sur  
9 les bonnes pratiques à faire en termes de test de  
10 rentabilité. Donc, le principe de symétrie, nous  
11 l'appliquons. La Régie l'a appliqué lorsqu'elle a  
12 approuvé la méthodologie en vigueur. Donc, en tout  
13 respect, nous, on pense que c'est la méthode qui  
14 devrait être appliquée par la Régie dans notre cas  
15 dans le cadre du plan directeur.

16 Q. [16] Mais toujours sur cette question, est-ce que  
17 vous comprenez le problème que ça pose, que je vais  
18 peut-être exprimer différemment, parce que le but  
19 du TCTR, est-ce que vous êtes d'accord avec moi que  
20 le but du TCTR est d'aider votre entreprise,  
21 d'aider la Régie, d'aider les intervenants à juger  
22 si vos différents programmes sont rentables? C'est  
23 ça le but du TCTR. Est-ce que vous êtes d'accord  
24 avec moi?

25 R. Oui, selon la méthodologie qui est exprimée dans

1           notre preuve, oui.

2       Q. [17] Et donc, ne voyez-vous pas que votre méthode  
3           pose le problème que j'ai énoncé un peu plus tôt, à  
4           savoir supposons un programme qui a mille (1000)  
5           opportunistes et un seul participant réel dont non-  
6           opportuniste, donc il y a des coûts pour ces mille  
7           et un (1001) participants, dont seulement un est  
8           vraiment utile et que vous pourriez juger ce  
9           programme rentable parce que vous ne tenez pas  
10          compte des coûts des mille (1000) opportunistes?

11       R. Madame la Présidente, vous savez, le taux  
12          d'opportuniste est un indicateur en soi. Le calcul  
13          de la rentabilité est un autre indicateur en soi.  
14          On comprend qu'un peut avoir une influence sur  
15          l'autre, bien évidemment. Et dans l'exemple que  
16          maître Neuman amène, c'est clair qu'on aurait un  
17          taux d'opportuniste totalement démesuré puis on  
18          n'aurait pas besoin de se rendre au calcul de la  
19          rentabilité pour déterminer si le programme devait  
20          être maintenu ou pas.

21                Et ceci étant dit, je continue même si on  
22          continuait à faire abstraction du taux  
23          d'opportuniste puis qu'on se focussait sur les  
24          résultats du test de rentabilité, bien, évidemment,  
25          les charges administratives pour gérer mille et un



1 (1001) dossiers seraient telles que les coûts fixes  
2 que devrait supporter l'entreprise seraient  
3 largement supérieurs au bénéfice unique observé par  
4 le participant qui serait jugé non opportuniste.  
5 Donc, dans votre exemple, on aurait nos deux  
6 indicateurs au rouge, un, le taux d'opportuniste  
7 qui serait démesuré et, deux, un test de  
8 rentabilité négatif.

9 (9 h 27)

10 Q. **[18]** Je comprends ce que vous me dites dans cet  
11 exemple de mille (1000) versus un, mais dans la  
12 vraie vie, on a des taux beaucoup plus délicats à  
13 gérer et est-ce que vous comprenez que votre  
14 méthode peut amener une erreur de jugement,  
15 finalement, quant à la rentabilité d'un programme.  
16 Donc, sans aller dans l'exemple extrême, mille  
17 (1000) versus un là, on verrait tout de suite qu'il  
18 y a quelque chose qui ne marche pas et là,  
19 j'imagine que le programme ne se ferait pas. Mais  
20 dans des cas plus sensibles, où on pourrait... où  
21 on est proche du niveau de rentabilité que ce...  
22 Votre méthode pourrait donner l'impression qu'un  
23 programme non rentable l'est.

24 R. La réponse à votre question est non parce qu'elle  
25 est appuyée sur deux éléments fondamentaux, un

1 premier qui est une décision de la Régie qui date  
2 de quelques années déjà où on a eu l'opportunité de  
3 regarder ça en long et en large. Puis une deuxième  
4 sur la... je dirais la théorie ou la... je dirais  
5 les bonnes pratiques dans l'industrie qui nous  
6 disent de faire exactement le contraire de ce que  
7 vous proposez, c'est-à-dire d'appliquer la méthode  
8 telle qu'Énergir l'applique.

9 Q. [19] Je vous amène à la page 11, d'abord, qui est  
10 la page synthèse de votre pièce C-Énergir-0038.  
11 Oui. La page 11 de la pièce C-Énergir-0038. Donc,  
12 ici, on a pour cinq années puis avec un total à la  
13 fin, les économies d'énergie brutes, nettes et les  
14 réductions des émissions de GES, et le budget total  
15 des différents programmes du Plan, avec les totaux  
16 sur la base d'années financières du premier (1er)  
17 octobre au trente (30) septembre. O.K. Plus loin, à  
18 la page 13 de cette même pièce... Euh... Attendez,  
19 on n'est pas à 13. O.K. Oui. On a certaines de ces  
20 mêmes données sur la base de l'année financière du  
21 plan de TEQ, du premier (1er) avril au trente et un  
22 (31) mars.

23 Au présent dossier, qui est un dossier sur  
24 les programmes, qui incluent les programmes et  
25 mesures des distributeurs faisant partie du plan de

1           TEQ, donc un plan qui s'étend du premier (1er)  
2           avril deux mille dix-huit (2018) au trente et un  
3           mars (31) mars deux mille vingt-trois (2023), est-  
4           ce que ma compréhension est correcte à l'effet que  
5           ce que vous demandez à la Régie d'approuver, avec  
6           ou sans modification, parce que la Régie peut  
7           apporter des modifications, c'est... Donc, les  
8           programmes et les budgets pour la période de TEQ,  
9           donc la période du premier (1er) avril deux mille  
10          dix-huit (2018) au trente et un (31) mars deux  
11          mille vingt-trois (2023).

12        R. Madame la Présidente, je pense que chaque  
13        distributeur a sa propre année financière. On a cru  
14        bon, aux fins de l'exercice, pour faciliter le  
15        travail de tous, à la fois de la Régie dans le  
16        mandat qu'elle a, actuellement, d'approuver les  
17        programmes et les budgets des distributeurs et dans  
18        l'application que nous aurons à en faire dans notre  
19        propre année financière, d'une part. Et d'autre  
20        part, on a pensé à nos collègues chez TEQ en  
21        disant : Bien eux, ils ont un plan à construire sur  
22        une autre année financière, sur une autre période.  
23        Donc, on a tout simplement... Je dirais que notre  
24        niveau de réflexion est allé de façon à être  
25        pratico-pratique, c'est-à-dire de présenter la même

1 information sur deux bases différentes, c'est-à-  
2 dire sur les années financières d'Énergir, d'une  
3 part et d'autre part sur l'année financière de TEQ  
4 de façon d'assurer une cohérence puis qu'il n'y ait  
5 pas d'incohérence ou de questionnement associé à  
6 ça.

7 Par contre, lorsque vous posez la  
8 question : « Qu'est-ce qu'on demande à la Régie  
9 d'approuver? » Je vous dirais que nous,  
10 personnellement, on ne va pas dans ce niveau de  
11 détail-là, on demande à la Régie d'approuver les  
12 programmes et les budgets qui sont présentés devant  
13 vous aujourd'hui. Sans présumer de la future  
14 décision que la Régie aura à rendre, j'ose croire  
15 qu'elle donnera des indications claires sur la  
16 période couverte par son approbation, mais je vais  
17 arrêter ici ma réponse.

18 (09 h 32)

19 Q. **[20]** Je vous remercie. Je passe à la... Dans notre  
20 mémoire, C-RTIEÉ-0029, à la page 94 en haut, qui  
21 est la page Adobe 133, la page suivante, Madame la  
22 Greffière, si vous pouviez dérouler pour qu'on voit  
23 le tableau. Oui. Donc, on voit sur le tableau donc  
24 qui se trouve incidemment au paragraphe 85 de notre  
25 mémoire que vous avez apporté des améliorations

1 importantes à vos programmes du marché CII et du  
2 marché VGE. Est-ce que notre compréhension est  
3 correcte à l'effet que ces améliorations ne sont  
4 pas venues suite à des demandes de TEQ ou suite à  
5 vos conversations de TEQ... avec TEQ mais que c'est  
6 plutôt le fruit de votre propre exercice interne  
7 qui même a peut-être précédé le dépôt du plan de  
8 TEQ quant à l'évaluation des différents programmes  
9 ici concernés?

10 R. Évidemment, comme on l'a déjà dit, les processus  
11 d'évaluation de programmes, Madame la Présidente,  
12 c'est ça qui est la... la source d'informations  
13 première lorsque vient le temps d'apporter des  
14 modifications à un programme. Je ne dis pas que  
15 c'est la seule mais c'est une des sources  
16 importantes. Et dans le cas qui nous occupe, on  
17 avait une mise à jour sur les... sur les surcoûts  
18 associés à la réalisation d'une étude de  
19 faisabilité autant dans le marché affaires que dans  
20 le marché de la grande entreprise et on a cru bon  
21 profiter du prochain dossier qui se présentait,  
22 c'est-à-dire celui du dossier tarifaire deux mille  
23 dix-huit - deux mille dix-neuf (2018 - 2019) en  
24 mars dernier, qui se retrouve aujourd'hui dans un  
25 autre forum mais qu'on parle encore de la même

1 chose, pour ajuster justement nos aides financières  
2 pour qu'elles soient plus... comme on parlait hier  
3 de calibration, qu'elles soient plus calibrées par  
4 rapport aux coûts de façon à ce qu'elles soient  
5 plus intéressantes puis qu'on puisse réaliser  
6 davantage d'économies.

7 Ceci étant dit, évidemment, on a partagé  
8 nos... nos réflexions avec... avec TEQ pour... en  
9 termes d'échanges de bons... de bons procédés mais  
10 ce n'est... ce n'est pas une... c'est pas TEQ qui  
11 nous a demandé de faire ça, c'est plutôt nous qui  
12 avons pris l'initiative de le faire conformément à  
13 nos bonnes pratiques qu'on a tenues dans les  
14 dernières années.

15 Q. [21] O.K. Je vais aller un petit peu plus vite  
16 parce que je vois que le temps... le temps passe  
17 vite. Je vais vous amener à la page Adobe 138 de  
18 notre mémoire, qui est la page 98, en haut de la  
19 page, qui est notre recommandation RTIEÉ, 1.3.5.3.  
20 Nous traitons des programmes offerts à la clientèle  
21 résidentielle. Je vous montre ça simplement parce  
22 que cet encadré traite des... des différents  
23 programmes résidentiels.

24 D'abord, en ce qui concerne les programmes  
25 qui visent les ménages à faible revenu, nous

1           comprenons de votre preuve, et je veux être sûr que  
2           c'est toujours votre position suite à des réponses  
3           à des... à des questions qui vous ont été posées  
4           hier à ce sujet, que Énergir maintient pour les  
5           cinq années du Plan ses programmes qui visent les  
6           ménages à faible revenu même s'il est peut-être  
7           possible que TEQ va finaliser peut-être à  
8           l'intérieur de ces cinq années une approche commune  
9           pour rejoindre cette clientèle mais pour l'instant,  
10          à ce stade, vous maintenez dans le Plan les cinq  
11          années pour ces programmes-là?

12        R. Oui.

13        Q. **[22]** O.K. Nous vous recommandons au deuxième  
14          paragraphe de cette recommandation que le programme  
15          d'Énergir pour les appareils efficaces dans le  
16          secteur résidentiel, qui vise à faire la promotion  
17          des appareils écoénergétiques suivants, à savoir  
18          les thermostats électroniques programmables, les  
19          thermostats intelligents, les chauffe-eau sans  
20          réservoir à condensation, les systèmes combo et  
21          chaudière à condensation Energy Star, que ce  
22          programme puisse être amélioré afin d'inclure  
23          également les systèmes solaires passifs pour le  
24          préchauffage de l'air et de l'eau. Quelle est votre  
25          position là-dessus?

1 (9 h 37)

2 R. Madame la Présidente, on remercie maître Neuman  
3 pour sa suggestion. Je vais vous référer à notre  
4 présentation, d'entrée de jeu, d'hier, à la page  
5 10, où mon collègue, monsieur Rivard, faisait  
6 référence aux facteurs à considérer dans le cas de  
7 la conception d'un nouveau programme. Donc, il y a  
8 des éléments importants à regarder, donc les  
9 premiers points, c'est le potentiel de marchés, les  
10 notions de barrière, les scénarios de référence, la  
11 notion de surcoût, l'intérêt des clients, et  
12 caetera, et tout autre facteur qu'on a parlé hier  
13 là.

14 Donc, sur cette base-là, si, la mesure,  
15 elle était pertinente, bien on va l'analyser, il  
16 n'y a pas de problème. Cependant, on s'est déjà  
17 penché là-dessus dans le passé puis malheureusement  
18 la notion de préchauffage solaire dans le marché  
19 résidentiel n'était pas une mesure qui avait un  
20 potentiel de programmes. Donc, il n'y avait pas  
21 d'économies suffisantes par rapport au coût, donc  
22 il y avait des enjeux de rentabilité.

23 Donc, est-ce que les choses vont évoluer  
24 pour le futur? On est toujours ouvert puis c'est  
25 une suggestion qui est excellente. Mais, pour



1 l'instant, cet élément-là ne fait pas partie de  
2 l'offre de programmes que la Régie... qu'Énergir  
3 demande à la Régie d'approuver.

4 Q. **[23]** Donc, si j'ai bien compris, c'est parce qu'il  
5 n'y avait pas d'économies suffisantes, c'est ça le  
6 motif du refus parmi ceux... parmi la dizaine de  
7 motifs qui sont énumérés sur votre page 10 de  
8 présentation? C'est ce motif-là?

9 R. Je ne pourrais pas dire que c'est cet élément-là en  
10 particulier, mais c'est l'ensemble des composantes  
11 que vous avez à l'écran qui amenait... qui nous  
12 amenait à ne pas aller de l'avant là-dessus.

13 Q. **[24]** Bien, est-ce que vous avez une analyse que  
14 vous avez faite à cet égard?

15 R. Non, mais nos collègues chez TEQ avaient une offre  
16 de programme à marché résidentiel pour le  
17 préchauffage solaire, de mémoire là, peut-être que  
18 vous pourriez leur demander. Mais, nous, ça ne  
19 faisait pas partie... disons qu'on ne fait pas une  
20 analyse détaillée et documentée dans un document  
21 formel sur chacune des idées qu'on a, on regarde  
22 les différents potentiels. Puis à prime abord,  
23 c'était pas un élément qui était... qui nous  
24 amenait à élaborer davantage parce qu'il y avait  
25 certains indicateurs là, puis ça fait quand même

1 plusieurs années, qui n'étaient pas, qui n'étaient  
2 pas favorables.

3 Mais, comme je vous dis, on pourrait en  
4 discuter longtemps, on prend la suggestion, mais ça  
5 ne fait pas partie, Madame la Présidente, de la  
6 proposition d'Énergir dans le cadre du présent  
7 dossier.

8 Q. [25] O.K. Mais, vous venez de me dire que vous avez  
9 examiné le potentiel. Donc, qu'est-ce que vous avez  
10 fait pour arriver à cette conclusion? Est-ce que  
11 vous avez juste demandé à TEQ et TEQ vous a dit  
12 « non, ça ne marche pas chez nous? » Est-ce que  
13 c'est ça?

14 R. Vous avez l'avant-dernier point qui était l'offre  
15 de programmes similaires, de balisages et  
16 discussions. On a présumé à la base que si, à  
17 l'époque, je ne me souviens plus si c'était  
18 l'Agence de l'efficacité énergétique ou le BEIA ou  
19 TEQ là, mais je pense, c'est plus à l'époque du  
20 BEIA et de l'Agence de l'efficacité énergétique  
21 ou... Les informations qu'on avait, c'est qu'ils  
22 ont mis fin au programme parce que c'était pas  
23 rentable à cause, entre autres je pense, à cause  
24 des coûts par rapport aux bénéfices, tout  
25 simplement.

1 Q. **[26]** Est-ce que vous avez reçu de TEQ ou de son  
2 prédécesseur, le BEIA ou l'Agence, une évaluation à  
3 l'effet que c'était pas... qu'il n'y avait pas  
4 d'économies suffisantes?

5 R. Je ne peux pas vous dire de mémoire, je n'ai pas...  
6 je n'ai pas cette information-là.

7 Q. **[27]** Est-ce que vous pouvez vérifier? Je vais  
8 demander aussi à TEQ, mais est-ce que vous pouvez  
9 vérifier et vous engager à le déposer, si vous avez  
10 reçu cette évaluation de la part de TEQ ou de un de  
11 ses prédécesseurs?

12 R. Écoutez...

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Madame la Présidente, plusieurs questions ont été  
15 posées. Les réponses sont données au meilleur des  
16 souvenirs, connaissances des témoins. Monsieur  
17 Pouliot, à juste titre, a ramené maître Neuman sur  
18 « écoutez, nous, on a des programmes qu'on a  
19 déposés, on est prêt à répondre aux questions sur  
20 les programmes. »

21 Est-ce qu'il y a eu des réflexions dans le  
22 passé sur une initiative bien particulière, sur une  
23 couple d'années, on a parlé depuis deux mille un  
24 (2001) là que les initiatives en efficacité  
25 énergétique sont en place chez Énergir? Je ne suis

1 pas certain qu'aux fins de l'examen que nous devons  
2 faire, dans le peu de temps que nous avons, que  
3 nous devrions, compte tenu de la lourde charge de  
4 travail que nous avons tous et notamment que ces  
5 témoins-là doivent livrer, pour le premier (1er)  
6 avril, engagements quand même abondants que nous  
7 devons livrer, des engagements quand même une  
8 quantité importante. Je ne suis pas certain que  
9 c'est utile à l'examen de la Régie que nous allions  
10 là.

11 (9 h 42)

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 La Régie a juridiction d'approuver, avec ou sans  
14 modifications les programmes proposés.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Tout à fait. Et vous pouvez, Maître Neuman,  
17 par, en fait, le regroupement que vous représentez,  
18 faire des recommandations à cet effet-là. Je pense  
19 que la meilleure preuve, si on parle d'un  
20 programme...

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Hum...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... dont l'agence ou le BEIA a mis fin, la  
25 meilleure preuve ce n'est pas celle d'Énergir qui

1 vous transmet une information transmise par un  
2 tiers. Donc, vous, vous allez adresser la  
3 question...

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 D'accord.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... à TEQ...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... et on verra la réponse.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 D'accord.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Mais...

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 D'accord. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est bon?

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Oui. Je souhaiterais, pour les représentants de TEQ  
22 qui sont dans la salle, qu'ils soient bien prévenus  
23 que cette question va arriver, pour ne pas qu'ils  
24 soient surpris lorsque leur tour arrivera et qu'ils  
25 disent : « Ah! On n'a pas eu le temps de

1 vérifier. »

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Et ça va nous aider à juger de la pertinence de  
4 modifier ou non le programme qui nous est  
5 proposé...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Absolument.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... par Énergir.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[28]** Donc, on va revenir à notre recommandation qui  
12 se retrouve dans notre mémoire. À la fin de cette  
13 recommandation, pour les programmes résidentiels,  
14 mais nous l'avons également faite pour les  
15 programmes commerciaux et CII et VGE, là où  
16 applicable. Nous recommandons de vous assurer que  
17 les programmes d'Énergir qui offrent de l'aide aux  
18 bâtiments, équipements, pourraient être améliorés  
19 en incluant comme condition à l'aide financière,  
20 l'évitement des revêtements de bâtiments à  
21 composante de pétrole ou l'aide financière à des  
22 matériaux substitués. Est-ce que vous avez... En  
23 fait, quelle est votre position sur ce sujet-là?

24 R. On n'a pas de position sur ce sujet-là.

25 Q. **[29]** Est-ce que vous avez évalué cette

1 recommandation?

2 R. Non.

3 Q. **[30]** Bon. O.K. Bon... Bon. Ça raccourcit les  
4 questions. Dans votre plan... Donc, votre plan doit  
5 contenir les programmes et mesures de vous en tant  
6 que Distributeur faisant partie du plan de TEQ en  
7 transition, innovation et efficacité énergétique.  
8 Donc, nous avons vu que plusieurs des programmes  
9 portent sur l'efficacité énergétique ou sur  
10 l'innovation. Quels sont les programmes que vous  
11 qualifieriez comme étant des programmes de  
12 transition énergétique, dans votre plan?

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Je me permets une intervention là. Il y a une  
15 connotation peut-être juridique à une question  
16 comme celle-là, est-ce qu'on est dans une  
17 transition? Est-ce que ça répond à un objectif?  
18 Bon. Là, je vois que mon confrère se rapporte à la  
19 présentation. On peut peut-être poser des questions  
20 en lien avec la présentation d'Énergir, mais il y a  
21 une connotation juridique, est-ce qu'on est dans la  
22 transition? Est-ce qu'on est dans l'efficacité  
23 énergétique? Laissez la question, Madame la  
24 Présidente, là, mais je ne voudrais pas qu'on  
25 reproche éventuellement aux témoins d'avoir formulé

1 une opinion sur la valeur. Est-ce qu'on est dans le  
2 volet transition? Est-ce qu'on est dans  
3 l'innovation, dans l'efficacité énergétique? Les  
4 témoins sont ici pour présenter des programmes en  
5 efficacité énergétique. Voilà.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Est-ce que ça veut dire que le témoin ne répondra  
8 pas à la question?

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Il peut répondre à la question. Il m'a entendu  
11 formulé l'objection, Madame la Présidente là, puis  
12 je présume qu'il va se comporter en conséquence.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Il y a juste un « boss » dans la salle, c'est  
15 l'avocat.

16 R. Alors, pour être conséquent, Madame la Présidente,  
17 je vous dirais qu'Énergir présente des programmes  
18 en efficacité énergétique et demande à la Régie de  
19 les approuver, mais on n'ira pas au-delà de ça pour  
20 ce qui est de toute autre interprétation en lien  
21 avec... les liens avec la transition énergétique  
22 là.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Q. **[31]** Bon. Bien écoutez, je vous poserais une  
25 question par rapport à la page 2 de votre



1       présentation, qui est la pièce C-0048... je veux  
2       dire C-Énergir-0048. Vous indiquez qu'Énergir est  
3       un partenaire de premier plan dans la transition  
4       énergétique au Québec. Et dans la deuxième partie  
5       de cette page, votre stratégie est simple,  
6       prioriser l'efficacité énergétique, augmenter la  
7       part des énergies renouvelables, notamment la part  
8       occupée par le gaz naturel renouvelable, et  
9       continuer à déplacer les produits pétroliers et le  
10      charbon qui constituent des cibles claires de nos  
11      politiques énergétiques. Est-ce que vous avez des  
12      programmes qui contribuent, soit à augmenter la  
13      part des énergies renouvelables, notamment le gaz  
14      naturel renouvelable? Soit qui continuent à  
15      déplacer les produits pétroliers et le charbon?  
16      (9 h 47)

17     R. Madame la Présidente, évidemment, c'est un  
18     document, c'est une page de mise en contexte pour  
19     illustrer les différentes priorités d'entreprise.  
20     Évidemment, moi et mon équipe, on est plutôt  
21     spécialisé sur le premier des trois volets, qui  
22     était de prioriser l'efficacité énergétique. Les  
23     autres volets sont aussi vrais. Mais je n'irai pas  
24     m'avancer sur ces autres sujets-là parce que je ne  
25     les connais pas aussi bien que je puisse connaître

1 le volet de l'efficacité énergétique. Donc, je sais  
2 aussi qu'il y a d'autres dossiers sur lesquels la  
3 Régie est saisie. Voilà! Concentrons-nous  
4 aujourd'hui sur l'aspect de l'efficacité  
5 énergétique.

6 Q. [32] Je vous amène donc maintenant dans notre  
7 mémoire à la page qui porte le numéro 99 et qui est  
8 la page Adobe 138... 139. Excusez-moi! 139. La page  
9 Adobe 139 et la vraie page 99. Ça dépend laquelle  
10 est la vraie. Si, Madame la Greffière, vous pouvez  
11 dérouler un petit peu le texte. Nous reproduisons  
12 une question de notre part et une réponse d'Énergir  
13 qui mentionnait que :

14 Le CASEP faisait partie des programmes  
15 et mesures soumis aux fins de  
16 l'élaboration du Plan directeur.  
17 Cependant, Énergir n'est pas en mesure  
18 d'indiquer pourquoi celui-ci n'a pas,  
19 ultimement, été intégré au Plan  
20 directeur.

21 Ça, c'est ce que vous écriviez il y a plusieurs  
22 mois. Est-ce que, aujourd'hui, vous savez... Est-ce  
23 que, aujourd'hui, vous avez découvert pourquoi TEQ  
24 n'a pas inclus le CASEP dans son Plan directeur?

25 R. Non. Mais je sens, Madame la Présidente, que ce

1 sera une question qui sera posée à TEQ.

2 Q. **[33]** D'accord. Également si on va à la page  
3 suivante. Bien, le paragraphe 95. C'est une  
4 recommandation aussi. Où nous indiquons :

5 Par ailleurs, nous soumettons qu'il  
6 aurait également fallu inscrire dans  
7 ce Plan une autre mesure phare de  
8 transition énergétique sous la  
9 responsabilité d'Énergir : son  
10 programme d'achat de biométhane à un  
11 prix favorable aux producteurs. Le  
12 biométhane constitue en effet un  
13 substitut de choix au gaz naturel  
14 traditionnel, que la Politique  
15 énergétique du Québec et le Plan de  
16 TEQ favorisent.

17 Et je vous réfère, ce n'est pas la peine de  
18 retourner à cette page, mais dans votre page 2 de  
19 présentation, vous indiquez votre stratégie  
20 consistait à augmenter la part des énergies  
21 renouvelables, notamment la part occupée par le gaz  
22 naturel renouvelable. Donc, que pensez-vous de  
23 cette suggestion?

24 (9 h 50)

25 R. Quoi dire? Ce que je peux simplement dire, c'est

1 que ça ne fait pas partie du Plan directeur, ça ne  
2 fait pas partie de la demande présente au présent  
3 dossier et qu'il y a un autre dossier...

4 Q. **[34]** Oui.

5 R. De la Régie... Qui sera un autre banc de la Régie  
6 qui sera saisi ou qui a déjà été saisi de ce  
7 dossier-là. Donc, voilà.

8 Q. **[35]** Oui.

9 R. Oui.

10 Q. **[36]** Bien. Vous êtes d'accord que le CASEP ou le  
11 programme d'achat de biométhane, dans ce dossier  
12 ici, aujourd'hui, ce sont des mesures de transition  
13 énergétique?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Je suis conséquent. Vous ne pouvez pas me dire que  
16 je ne suis pas conséquent. On parle de transition  
17 énergétique. Le témoin n'a pas répondu à cette  
18 question-là tout à l'heure, il n'a pas voulu  
19 qualifier la chose. Il a, par ailleurs, donné des  
20 réponses en lien avec les énergies non  
21 renouvelables et à la page 2 de la présentation, il  
22 a bien pris soin d'indiquer qu'il n'était pas ici  
23 pour donner des détails sur les initiatives  
24 d'Énergir là-dedans, en matière de gaz naturel  
25 renouvelable, mais je peux vous... Évidemment, je

1 pense qu'il est de commune renommée qu'Énergir est  
2 très engagé dans ce débat-là. Donc, monsieur  
3 Pouliot, madame Lemay et monsieur Rivard ne seront  
4 pas ici pour nier ça, mais on n'est juste pas dans  
5 le bon forum, c'est tout.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Madame la Présidente, j'ai presque terminé mais il  
8 ne me reste juste trois points à aborder. Je vais  
9 retourner à...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Trois questions?

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Ça peut être trois questions, mais des fois il y a  
14 une...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 C'est bon.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 ... une relance qui vient après la première  
19 réponse.

20 Q. [37] Je reviens à la croissance que vous avez  
21 indiquée à la page 6 de votre présentation, le  
22 graphique. Nous nous interrogeons, que ce soit pour  
23 Énergir ou pour d'autres distributeurs qui  
24 viendront un peu plus tard, sur les exigences que  
25 cette croissance vous pose et comment vous y avez

1 répondu. Les exigences en termes de croissance du  
2 personnel et de croissance de la formation que cela  
3 a pu requérir pour que vous puissiez présenter un  
4 plan avec ce niveau de croissance. Est-ce que vous  
5 pourriez, peut-être, élaborer un peu là-dessus?  
6 Est-ce que vous avez dû engager du personnel ou  
7 est-ce que vous prévoyez, durant la période deux  
8 mille dix-huit, vingt-trois (2018-2023), engager du  
9 nouveau personnel ou prévoir de la formation  
10 supplémentaire?

11 R. Évidemment, un plan comme celui-là s'accompagne  
12 d'une stratégie, d'une réflexion. J'ai eu  
13 l'opportunité, hier, de passer en revue... Si vous  
14 retournez dans les notes sténographiques, Madame la  
15 Présidente, l'ensemble des éléments, des  
16 indicateurs qui sont faits. Il y a des éléments qui  
17 vont nécessiter du personnel additionnel.  
18 Évidemment, lorsqu'on va traiter davantage de  
19 dossiers, bien c'est clair que ça va nous prendre  
20 des ressources additionnelles pour les traiter.  
21 Dans d'autres cas, ce n'est pas des ressources  
22 additionnelles en personnel, c'est plutôt des  
23 dollars additionnels pour faire la promotion  
24 accrue, pour... dans le cas de la bonification des  
25 aides financières. Donc, c'est toutes des choses

1 qui sont documentées de façon très abondante dans  
2 la preuve d'Énergir. Donc, à l'occasion, lorsque  
3 c'est requis, lorsque ça se traduit par des  
4 participants... Parce que les économies n'arrivent  
5 pas seules là, elles arrivent avec des participants  
6 additionnels, avec des dossiers additionnels. Donc,  
7 c'est clair que notre réflexion de structure de  
8 coûts... Lorsqu'on vous a présenté, hier, à la  
9 page... On va retourner à la présentation là, la  
10 page suivante. C'est ça, donc à cette page-là, ici,  
11 on voit la structure de coûts pour chacun des  
12 mètres cubes économisés sur la durée du plan. Donc,  
13 on voit qu'il y a une forme de stabilité n'eut été  
14 de l'ajustement qu'on a expliqué hier là. Donc,  
15 c'est clair que la croissance des économies est  
16 aussi associée à une croissance des coûts. Mais  
17 comme on le voit, à la limite même, la croissance  
18 des coûts est inférieure à la croissance des  
19 économies, ce qui fait en sorte qu'il y a certains  
20 gains de productivité qui vont être générés sur la  
21 durée du plan. Donc, voilà.

22 Q. [38] D'accord. J'arrive à la dernière phrase de  
23 votre présentation, page 12 de la présentation.  
24 Vous y mentionnez que le taux de pénétration élevé  
25 d'une technologie efficace, et vous mentionnez

1 « nette des opportunistes supportée par des aides  
2 financières bien calibrées est un signe d'un succès  
3 d'une offre en efficacité énergétique. » J'essaie  
4 de comprendre le sens. Quel est le point que vous  
5 vouliez faire par cette phrase-là?

6 (9 h 55)

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Madame la Présidente. Merci, Monsieur Neuman pour  
9 la question, je pense que c'est un point  
10 excessivement important pour nous là-dessus.

11 On peut observer, comme je disais,  
12 différentes statistiques en lien avec les  
13 programmes mais le taux de pénétration en est un...  
14 en est un important qui est établi essentiellement  
15 par le potentiel technico-économique à la base, le  
16 potentiel commercial maximum réalisable qui nous  
17 dit que la quantité annuelle d'appareils efficaces  
18 ou de mesures qu'on est en mesure d'aller implanter  
19 chez nos différents clients. Plus on s'approche de  
20 cet... de ce seuil maximum-là, plus on obtient des  
21 résultats qui sont probants, donc, on a une... on  
22 travaille bien.

23 Si ces résultats-là sont... sont obtenus  
24 avec des aides financières et que le programme  
25 n'est pas, je dirais, alimenté par une quantité



1 importante d'opportunistes, donc, que ce sont des  
2 participants nets et des économies nettes qui nous  
3 amènent à atteindre ce... ce plein potentiel-là,  
4 bien, on comprend très bien que le programme en  
5 place réalise ce qu'il doit faire. C'est-à-dire de  
6 tendre vers ce maximum-là réalisable  
7 commercialement.

8           Donc, si on enlève les aides financières,  
9 bien, on ne peut pas s'attendre à ce que ce plein  
10 potentiel-là va demeurer présent, il va chuter de  
11 façon drastique. Tout ce qui va rester c'est les  
12 participants opportunistes et là, à ce moment-là,  
13 l'essence même d'avoir le programme vient... vient  
14 de perdre son sens. Donc, si notre objectif c'est  
15 de maximiser les économies d'énergie dans un  
16 marché, d'atteindre des cibles performantes par  
17 rapport à un Plan directeur, par rapport à des  
18 cibles gouvernementales, la dernière chose qu'il  
19 faut faire c'est de retirer un programme ne  
20 serait-ce parce qu'il atteint le plein potentiel.  
21 Au contraire, il faut les... il faut les encourager  
22 ces programmes-là et surtout lorsqu'ils sont  
23 obtenus avec des aides financières bien calibrées,  
24 contrôle des coûts, gestion efficace, et que le  
25 taux d'opportunistes est relativement bien

1           contrôlé, bien, le programme, il fait son travail.

2           C'est ça qu'on veut dire par cette phrase-là.

3       Q. **[39]** Et est-ce que je comprends correctement  
4           toujours sur cette phrase qu'un des choses que vous  
5           visiez à accomplir par... par les aides financières  
6           de vos programmes c'est la transformation du marché  
7           quant à ces technologies efficaces ou autres que  
8           vous supportez ainsi?

9       R. Oui, évidemment. Donc, on vise à accompagner nos  
10          clients dans cette transformation de marché-là,  
11          effectivement.

12       Q. **[40]** Je vais revenir toujours sur cette  
13          présentation et c'est ma dernière... mon dernier  
14          point. Donc, on revient au graphique de la page 6,  
15          bon, qui correspond aux différents chiffres qui  
16          sont... mais on ne va pas... on ne va pas les  
17          afficher tout de suite mais qui sont dans votre  
18          pièce C-Énergir-0038.

19                    Donc, vous avez un scénario de  
20          planification quinquennale montrant les économies  
21          d'énergie nettes qui se traduisent par des coûts...  
22          des coûts correspondants pour vos... les différents  
23          programmes de votre plan. Il s'agit d'une  
24          planification quinquennale, est-ce que dans le  
25          cadre de votre exercice, vous avez élaboré des

1 scénarios d'encadrement et notamment un scénario  
2 plus faible selon différentes hypothèses de  
3 réalisation de votre plan? Est-ce que vous l'avez  
4 fait dans... dans le cadre de votre exercice de  
5 cette planification quinquennale?

6 R. Lorsqu'on fait une planification à long terme comme  
7 ça, évidemment, on travaille avec différents  
8 scénarios. Donc, oui, il y a eu différents  
9 scénarios plus élevés, plus faibles, donc, on a  
10 opté pour ce scénario-là qui nous apparaissait le  
11 plus... le plus optimal dans le contexte.

12 Q. **[41]** Quand vous dites que vous aviez donc d'autres  
13 scénarios, donc, des scénarios plus faibles, juste  
14 si vous pouviez nous indiquer sommairement, ce  
15 serait des scénarios plus faibles qui auraient été  
16 basés... enfin, qui auraient correspondu à quelles  
17 hypothèses? Ou en fait, est-ce que vous pouvez nous  
18 exprimer un peu davantage en quoi auraient consisté  
19 ces scénarios faibles?

20 R. Bien, en fait, on travaille sur... Première  
21 hypothèse de base c'est le statu quo, en voulant  
22 dire qu'on lance aucun nouveau programme, on ne  
23 fait aucun ajustement à nos aides financières, on  
24 garde la situation actuelle à long terme. Donc, ça  
25 c'est un des multiples scénarios qu'on a analysés,

1 par exemple.

2 (10 h)

3 Q. **[42]** Je parle d'un scénario avec programme et qui  
4 aurait peut-être été moins couronné de succès.

5 R. Non, on n'a pas fait ce genre de scénario. On n'a  
6 pas fait deux cents (200) scénarios incrémentaux.  
7 Donc, on est allé avec un scénario où on gardait le  
8 statu quo, scénario actuel.

9 Q. **[43]** Donc, même si c'est un horizon, bien qu'on ne  
10 peut pas qualifier de court terme, c'est un horizon  
11 de cinq ans, vous n'avez pas cru utile d'avoir une  
12 fourchette de scénarios? Je sais que votre  
13 historique de réalisation est très bon. Vous en  
14 avez fait part hier dans votre présentation. Mais  
15 vous n'avez pas considéré une certaine fourchette,  
16 que si votre taux de réalisation par hasard n'était  
17 pas aussi bon dans le futur qu'il l'a été dans le  
18 passé, vous n'avez pas essayé d'évaluer ce risque  
19 finalement, ce risque de réalisation du programme,  
20 de votre plan?

21 R. Non, on n'a pas fait ce genre d'élément-là. On n'a  
22 pas fait cette analyse-là, d'autant plus que les  
23 écarts, s'ils avaient lieu, en fin d'année ils vont  
24 être présentés dans le cadre du rapport annuel.  
25 Puis on a déjà des mécanismes de régulation pour

1           contrôler ces écarts-là. Donc, madame Lemay vous a  
2           dit hier, ce ne sont pas les aides financières  
3           prévues qui sont dans la base de tarification et  
4           amorties sur dix ans, ce sont les aides financières  
5           réellement versées. Au niveau des coûts  
6           administratifs, si écarts il y avait, il y a le  
7           mécanisme avec un compte de frais reportés qui  
8           permet de gérer ces écarts-là et de retourner tout  
9           excédent à la clientèle. Donc, sur ces principes-  
10          là, on ne trouvait pas utile de faire multiples  
11          scénarios intérimaires entre les deux.

12        Q. **[44]** Ma préoccupation dans votre question n'était  
13        pas seulement le retour du trop-perçu, là, mais  
14        plus pour avoir un portrait global pour la  
15        planification quinquennale de ce qu'on peut espérer  
16        comme réalisation de ce plan avec le risque, que ce  
17        soit peut-être un peu plus faible, c'est plus à ce  
18        niveau-là, au niveau de la planification des  
19        résultats du plan sur cinq ans?

20        R. J'ai répondu à la question, Madame la Présidente.

21        Q. **[45]** Je vous remercie beaucoup, Madame la  
22        Présidente, Messieurs les Régisseurs. Je n'ai pas  
23        présenté notre équipe. Enfin, il y a monsieur  
24        Fontaine qui est toujours là. Il y avait monsieur  
25        Jean-Claude Deslauriers. Il y avait monsieur André

1 Bélisle qui était présent ici aussi. Et il y a  
2 monsieur Gaston Cadrin du GIRAM dont c'est la  
3 première audience à la Régie, qui a été très utile  
4 dans la préparation de notre mémoire. Je vous  
5 remercie beaucoup.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Merci. Bienvenue à tous. Nous allons  
8 poursuivre avec l'interrogatoire de la Régie par  
9 l'entremise de maître Cardinal. Vous nous avez fait  
10 parvenir quelques éléments d'information en soutien  
11 des réponses verbales. On va peut-être commencer  
12 par les réponses additionnelles que vous pouvez  
13 nous donner.

14 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 Oui, tout à fait, Madame la Présidente. On a déposé  
16 ce matin la pièce C-Énergir-0050. Il s'agit d'un  
17 document, comme vous dites à juste titre, au  
18 soutien de réponses aux questions 2.1 et suivantes  
19 de la Régie dans cette DDR numéro 4. Peut-être,  
20 Madame la Greffière, peut-être illustrer à l'écran  
21 le... Oui, il y a ça, mais je pense qu'on va  
22 commencer par la DDR numéro 4 en soi qui est la  
23 A-0112 où on va pouvoir commencer à défiler les  
24 questions, parce que, sauf erreur, la première à  
25 répondre, ce n'est pas la 2. Il y avait de

1 l'information à fournir avant. La première réponse  
2 maintenue étant, sauf erreur toujours, la 1.3.

3 C'est bien ça? Oui.

4 M. VINCENT POULIOT :

5 R. Peut-être pour les fins des notes sténographiques,  
6 ce serait peut-être préférable de lire la question  
7 et de lire la réponse.

8 Q. **[46]** Exact. Exact. Comment voulez-vous qu'on  
9 procède, Monsieur Pouliot? Que je vous lise la  
10 question? Regardez, je vais vous la lire. On va  
11 jouer comme ça. Je vais vous la lire.

12 Me MARC TURGEON :

13 Est-ce que le document est déposé?

14 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

15 En fait, le document de soutien...

16 Me MARC TURGEON :

17 Ça, c'est déposé. Mais pas ce que vous...

18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

19 Non, non, non. Ça, ça n'a pas été...

20 Me MARC TURGEON :

21 Les questions-réponses...

22 (10 h 05)

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Non, ça n'a pas été déposé. Puis, là, je me  
25 permets, bonne question, Maître Turgeon,

1 évidemment, on est allé en fonction du mode  
2 souhaité par la Régie au niveau de la livraison des  
3 réponses. Maintenant, quand j'ai quelque chose sous  
4 les yeux c'est parce qu'à quelque part, moi, j'ai  
5 la DDR numéro 4, est-ce que les témoins n'ont pas  
6 quelque chose d'écrit sous les yeux pour leur  
7 permettre d'être plus fluide dans la réponse, mais  
8 c'est pas des documents qui sont prêts à être  
9 déposés, pas que... c'est juste qu'on ne l'a pas  
10 retravaillé aux fins d'un dépôt.

11 Alors, ce que je vous suggère, c'est que je  
12 vais faire la lecture de la question, ils vont  
13 livrer une réponse oralement sur ces questions-là.  
14 Évidemment, ça va peut-être parfois être un peu  
15 bizarre parce que la question, il y a un préambule,  
16 que je ne lirai pas évidemment, mais qui... Je ne  
17 mettrai pas tout ce contexte-là parce qu'on ne sera  
18 pas sorti d'ici à midi (12 h) au plus tard.

19 Alors, 1.3. 1.3...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je vous le dis tout de suite, vous ne sortirez pas  
22 d'ici à midi (12 h).

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Ah! Non. O.K. Non, mais on est ici pour deux  
25 semaines. Alors, nous, on est fidèle, on va être



1 ici jusqu'au bout. O.K. 1.3 :

2 Veuillez expliquer si le dépôt,  
3 l'examen et la mise à jour des  
4 paramètres révisés lors des  
5 évaluations devrait être coordonné par  
6 TEQ et non par la Régie, compte tenu  
7 que le Plan directeur impacterait le  
8 mode de révision des évaluations,  
9 selon la référence (i). Veuillez tenir  
10 compte, dans votre réponse, de la  
11 référence (ii).

12 Et la réponse est?

13 M. VINCENT POULIOT :

14 R. Premièrement, la référence (i) fait référence à  
15 l'hypothèse d'Énergir visant le fait que le Plan  
16 directeur pourrait impacter le processus  
17 d'évaluation. C'est pourquoi Énergir dans sa  
18 réponse précisait, puis là j'ouvre les guillemets,  
19 je récite ce qu'on avait dit :

20 Conséquemment, à partir de l'année  
21 deux mille dix-huit, deux mille dix-  
22 neuf (2018-2019), le traitement  
23 réglementaire des évaluations des  
24 programmes d'efficacité énergétique  
25 est à déterminer.

1 je ferme les guillemets. On comprend aujourd'hui  
2 que le Plan directeur ne fait pas référence au  
3 processus d'évaluation liés aux programmes des  
4 distributeurs.

5 Deuxièmement, dans le cadre de l'audience  
6 tenue le dix-huit (18) octobre deux mille dix-huit  
7 (2018), mon collègue maître Sigouin-Plasse, a eu  
8 l'opportunité de plaider sur ce sujet. Énergir a  
9 donc énoncé sa position concernant le rôle de TEQ  
10 et le rôle de la Régie.

11 Q. **[47]** Merci, Monsieur Pouliot. Donc, à cet égard,  
12 Madame la Présidente, je verrai en argumentation à  
13 faire les références nécessaires à ce qui aura été  
14 dit en argumentation en octobre dernier à cet  
15 égard-là pour compléter. Mais, je pense que  
16 l'essentiel de la réponse est celle-là pour Énergir  
17 pour le moment. Alors, ça... Oui, complément de...

18 R. J'ai un petit complément de réponse à fournir...

19 Q. **[48]** Oui. Allez-y.

20 R. ... sur d'autres éléments de la question, si vous  
21 permettez. On faisait référence à la référence (ii)  
22 où on faisait mention à la notion de reddition de  
23 comptes, alors que la question de la Régie fait  
24 référence à l'évaluation des programmes qui sont,  
25 selon nous, deux exercices qui sont complètement

1 différents. La reddition de comptes fait référence  
2 à la notion de résultat, alors que l'évaluation des  
3 programmes des volets fait référence à un exercice  
4 d'amélioration continue, donc c'est deux choses qui  
5 sont différentes. Donc, dans ce contexte-là, la  
6 référence (ii) n'est donc pas contradictoire avec  
7 la position d'Énergir.

8 Q. **[49]** Ça va? Merci, Monsieur Pouliot. Alors, on s'en  
9 va maintenant à la question 2.1 et c'est là qu'on  
10 va sortir le document soutien qui est la C-ÉNERGIR-  
11 0050. La 2.1 se lit comme suit :

12 Veuillez commenter la possibilité de  
13 mettre en place chacune des étapes du  
14 processus de dépôt et de traitement  
15 des évaluations des programmes et des  
16 mesures en efficacité énergétique  
17 proposé par la Régie ci-après :

18 donc, on commence par a) Dépôt :

19 Les rapports d'évaluation des  
20 programmes et des mesures listés au  
21 tableau ci-dessous...

22 donc la 2.1 a un tableau qui est reproduit là  
23 ... seraient déposés sur le site  
24 internet de la Régie, au plus tard le  
25 30 septembre 2019 pour « l'année

1                                   2019 » et au plus tard aux mois de  
2                                   juin, pour les années 2020 à 2023 et  
3                                   subséquentes, notamment afin que TEQ  
4                                   et les intervenants puissent les  
5                                   consulter [...]

6                   et on a une référence à la... bien, en fait, la  
7                   référence (iv). Alors, je crois que c'est madame  
8                   Lemay. Non, désolé.

9                   M. VINCENT POULIOT :

10                  R. Pour la première partie, je vais m'en charger.

11                  Q. **[50]** Première partie.

12                  R. Je vais laisser la parole à madame Lemay par la  
13                  suite.

14                  Q. **[51]** Parfait. Allez-y.

15                  R. Donc, pour ce qui est de la réponse à cette  
16                  première partie là, donc pour l'année deux mille  
17                  dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), il n'est  
18                  pas possible pour Énergir de déposer des rapports  
19                  d'évaluation le ou avant le trente (30) septembre  
20                  deux mille dix-neuf (2019), en considérant, entre  
21                  autres, l'approbation des budgets et du calendrier  
22                  d'évaluation pour l'année deux mille dix-huit, deux  
23                  mille dix-neuf (2018-2019) qui ont été approuvés  
24                  par la décision D-2018-156 le six (6) novembre  
25                  dernier. Pardon. D-2018-158. Pardon.

1                   Le fait aussi qu'on a dû, depuis cette  
2                   date-là, dédier passablement de ressources pour  
3                   répondre aux multiples questions que nous avons  
4                   reçues dans le cadre du présent dossier de la part  
5                   de la Régie et des intervenants, mais aussi dans un  
6                   autre dossier en parallèle qui était le dossier de  
7                   la cause tarifaire deux mille vingt (2020) dans la  
8                   phase 1. Puis il y a également le fait que certains  
9                   postes ont été vacants chez nous durant cette  
10                  période également.

11                 (10 h 10)

12                 Donc, le processus d'appels d'offres pour  
13                 la réalisation de nos évaluations de l'année en  
14                 cours a été lancée en mars deux mille dix-neuf  
15                 (2019). Donc, considérant l'ensemble de ces motifs,  
16                 Énergir anticipe déposer ce rapport d'évaluation en  
17                 même temps que le rapport annuel deux mille dix-  
18                 neuf (2019), soit à la fin décembre deux mille dix-  
19                 neuf (2019). Pour l'année deux mille dix-neuf, deux  
20                 mille vingt (2019-2020), le dépôt au trente (30)  
21                 septembre deux mille vingt (2020) n'est pas  
22                 possible puisqu'il implique le chevauchement de  
23                 deux processus d'évaluation qui seraient réalisés  
24                 par essentiellement les mêmes fournisseurs. Par  
25                 exemple, pour atteindre la date du trente (30)

1       juin, le processus deux mille dix-neuf, deux mille  
2       vingt (2019-2020) devrait débuter en août deux  
3       mille dix-neuf (2019). Alors que les travaux de  
4       rédaction des rapports d'évaluation pour l'année  
5       deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-  
6       2019), seront en cours.

7                Donc, Énergir pourrait tenter, cependant,  
8       de devancer de deux mois le dépôt des rapports  
9       d'évaluations pour l'année deux mille dix-neuf,  
10      deux mille vingt (2019-2020), soit un dépôt au  
11      trente et un (31) octobre deux mille vingt (2020),  
12      ce qui limiterait la période de chevauchement des  
13      deux processus en cours. Pour l'année deux mille  
14      vingt, deux mille vingt et un (2020-2021), en  
15      appliquant le même processus de devancement de  
16      l'échéancier, tout en limitant les impacts liés au  
17      chevauchement des processus visant deux années  
18      différentes, Énergir sera en mesure de déposer le  
19      rapport d'évaluation le trente et un (31) août deux  
20      mille vingt et un (2021). Et finalement, pour les  
21      années deux mille vingt et un (2021) et deux mille  
22      vingt-deux (2022), Énergir pourrait être en mesure  
23      de déposer les rapports d'évaluation le trente (30)  
24      juin deux mille vingt-deux (2022) et le trente (30)  
25      juin deux mille vingt-trois (2023) respectivement.

1 Q. **[52]** Merci, Monsieur Pouliot. Donc, maintenant  
2 c'est terminé pour le volet A, dépôt. Donc,  
3 deuxième segment...

4 R. Maître Sigouin-Plasse?

5 Q. **[53]** Oui. Ah! Oui.

6 R. Si vous me permettez de compléter...

7 Q. **[54]** Oui.

8 R. ... la réponse. Il me reste un petit paragraphe.  
9 Désolé.

10 Q. **[55]** Allez-y. Allez-y.

11 R. Et également par souci de cohérence, si la Régie  
12 inversait le calendrier d'évaluation prévu par  
13 Énergir pour les années deux mille vingt et un,  
14 deux mille vingt-deux (2021-2022) et deux mille  
15 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023),  
16 c'est ce qui est présenté en préambule, elle  
17 devrait aussi s'assurer d'accorder à Énergir les  
18 budgets qui sont nécessaires à la réalisation du  
19 calendrier prévu de la Régie, c'est-à-dire en  
20 accordant les budgets d'évaluation aux bons volets,  
21 dans les bonnes années.

22 Q. **[56]** Je vais attendre les « cues » maintenant. Je  
23 vais... Vous dites : « À vous, Maître Sigouin-  
24 Plasse. » Comme ça, il n'y aura plus de... O.K.  
25 Donc, petit B, périodes couvertes pour les

1 évaluations. Donc, deuxième volet de la question

2 2.1. Alors, la question étant :

3 Les périodes couvertes par les  
4 rapports d'évaluation, habituellement  
5 de trois ans, c'est à l'arrêt jusqu'à  
6 trente (30) septembre de l'année N -1  
7 pour un rapport déposé à l'année N,  
8 selon la procédure, à l'étape A,

9 Dont on vient de discuter.

10 À titre d'exemple, pour l'année deux  
11 mille vingt-deux (2022), au tableau  
12 ci-haut, le rapport d'évaluation sera  
13 déposé en juin deux mille vingt-deux  
14 (2022) et la période couverte  
15 s'étalerait jusqu'à trente (30)  
16 septembre deux mille vingt et un  
17 (2021).

18 Alors, la réponse d'Énergir, maintenant?

19 Mme ISABELLE LEMAY :

20 R. O.K. Alors, donc, en tenant compte des échéances de  
21 dépôts qui viennent d'être données par monsieur  
22 Pouliot à la question A, la proposition de la  
23 Régie, c'est-à-dire la période couverte  
24 d'évaluation qui s'étalerait jusqu'au trente (30)  
25 septembre de l'année N-1, pour un rapport déposé à



1 l'année N, pourrait être possible à compter de deux  
2 mille vingt et un (2021).

3 Alors, maintenant, pour répondre plus en  
4 détail à la question, je vous inviterais à utiliser  
5 la pièce C-Énergir-0050, qui va nous servir à  
6 répondre ou à commenter les points c) et d) de la  
7 question 2.1 et également qui sera utilisée pour  
8 les questions 2.2 et 2.3.

9 Alors, pour le moment, je vous invite à  
10 prendre connaissance du tableau A. Donc, pour C et  
11 D. Le tableau A est constitué de quatre colonnes.  
12 La colonne « petit A » présente le moment où les  
13 rapports d'évaluation seraient déposés à la Régie.  
14 La colonne B présente plus spécifiquement par quel  
15 rapport annuel ou plutôt pour quel forum  
16 réglementaire, les rapports d'évaluation seraient  
17 évalués par la Régie. La colonne C, à quel moment  
18 une décision de la Régie pourrait être rendue  
19 considérant un examen simultané des autres  
20 documents qui composent un rapport annuel. C'est un  
21 délai d'environ sept mois qu'on constate là depuis  
22 plusieurs années. Donc, c'est l'hypothèse qu'on a  
23 prise.

24 Et à ce sujet-là, bien, je porte à votre  
25 attention que les autres documents qui composent un

1 rapport annuel, ne peuvent pas être déposés selon  
2 l'échéancier qui a été nommé en A. On a déposé,  
3 dans le cadre du rapport annuel deux mille dix-huit  
4 (2018), à la pièce B-0016, Énergir 2, document 4,  
5 on a énoncé que ces documents-là ne pouvaient pas  
6 être déposés avant la troisième semaine de  
7 décembre. O.K.

8 (10 h 15)

9 Je continue. Colonne D. Donc, dans quel  
10 dossier les résultats d'évaluation prendraient  
11 effet? En clair, dans quel rapport annuel la Régie  
12 serait en mesure de constater l'application des  
13 paramètres?

14 Maintenant, si on y va avec un peu plus de  
15 concret, si on va avec la ligne 1, vous pouvez voir  
16 que les rapports d'évaluation qui seraient déposés  
17 en décembre deux mille dix-neuf (2019), soit N,  
18 ils seraient examinés par la Régie dans le cadre du  
19 rapport annuel deux mille dix-neuf (2019),  
20 c'est-à-dire la période... le rapport annuel qui  
21 couvre la période du premier (1er) octobre deux  
22 mille dix-huit (2018) au trente (30) septembre deux  
23 mille dix-neuf (2019). Donc, N moins 1.

24 A la colonne suivante, toujours pour la  
25 ligne 1, on pourrait s'attendre à une décision de

1 la Régie en juillet deux mille vingt (2020) N, et à  
2 une prise d'effet des résultats d'évaluation, une  
3 application donc des paramètres pour la période se  
4 terminant le trente (30) septembre deux mille vingt  
5 (2020), ainsi la Régie pourrait constater  
6 l'application au rapport annuel au trente (30) sept  
7 vingt-vingt (2020), donc, N.

8 La ligne 2 est sensiblement la même mis à  
9 part les rapports d'évaluation qui seraient  
10 devancés au mois d'octobre.

11 Si on passe aux lignes 3, 4, et 5, vous  
12 pouvez constater qu'on se rapproche ici de la  
13 proposition de la Régie, c'est-à-dire de déposer  
14 les rapports d'évaluation dans le même exercice N  
15 que celui examiné par la Régie.

16 Comme mentionné plus tôt, l'année  
17 financière d'Énergir débute le premier (1er)  
18 octobre et se termine le trente (30) septembre.  
19 Donc, pour la ligne 3, un rapport déposé en août  
20 deux mille vingt et un (2021) serait examiné dans  
21 le rapport annuel de la période du premier (1er)  
22 octobre deux mille vingt (2020)... premier (1er)  
23 octobre deux mille vingt (2020) au trente (30)  
24 septembre deux mille vingt et un (2021).

25 Alors, à nouveau, on a présumé ici que le

1 dépôt des évaluations, même s'il se faisait plus  
2 tôt, il serait examiné en même temps que le reste  
3 des éléments qui composent le rapport annuel. Si  
4 c'était pas le cas, bien, j'imagine qu'il faudrait  
5 traiter le rapport annuel en plusieurs phases pour  
6 pouvoir traiter des évaluations avant le reste des  
7 composantes et pour permettre d'avoir des  
8 interventions distinctes.

9           Alors, où la proposition de la Régie nous  
10 apparaissait non souhaitable et difficilement  
11 réconciliable avec les décisions passées, c'était à  
12 compter de la ligne 3, les lignes 3, 4, 5,  
13 c'est-à-dire le moment... aux colonnes C et D,  
14 c'est-à-dire le moment où la décision... la Régie  
15 rend sa décision puis le moment de la prise  
16 d'effet.

17           Alors, comme vous voyez ici, aux lignes 3,  
18 4, 5, colonne C, on pose l'hypothèse que la  
19 décision serait rendue en juillet, donc, N plus 1.  
20 La mise à jour se ferait donc pour la période du  
21 premier (1er) octobre au trente (30) septembre  
22 vingt-vingt et un (2020 - 2021), et on est d'avis  
23 que l'application à l'année N de la décision qui  
24 serait reçue à N plus 1, ça ferait en sorte que les  
25 conclusions... si les conclusions de la Régie

1 étaient différentes des rapports d'évaluation,  
2 bien, on aurait une certaine rétroactivité, un  
3 changement rétroactif, alors qu'on aurait déjà fait  
4 les changements en cours. Et ça, c'est  
5 difficilement réconciliable avec des positions  
6 antérieures de la Régie selon nous. Donc, C et D  
7 ont été répondus.

8 Si on passe maintenant à la question 2.2.,  
9 toujours en considérant les échéanciers qui ont été  
10 nommés, les évaluations, comme on le mentionnait,  
11 seraient déposées en décembre deux mille dix-neuf  
12 (2019) en même temps que le rapport annuel deux  
13 mille dix-neuf (2019). Ça c'était la première  
14 partie de la question. Et pour la deuxième partie  
15 de la question, je m'excuse, je ne vous ai pas  
16 laissé la lire, Maître.

17 Q. [57] Ça va. Ça va bien.

18 R. Ça va?

19 Q. [58] A moins que vous me disiez qu'on...

20 R. On ne s'est pas fatigué de l'autre bord non plus,  
21 hein, comme vous le voyez. Alors donc, pour la  
22 deuxième partie, donc :

23 Veuillez également commenter la  
24 possibilité de mettre à jour les  
25 paramètres qui sont révisés lors des

1                                   évaluations.

2           Ça c'est la question, le rapport annuel deux mille  
3 dix-huit - deux mille dix-neuf (2018 - 2019). Donc,  
4 comme indiqué au tableau A, colonne D, ligne 1 :

5                                   La mise à jour des paramètres serait  
6 constatée au rapport annuel deux mille  
7 dix-neuf - deux mille vingt (2019 -  
8 2020) et non au rapport annuel deux  
9 mille dix-huit - deux mille dix-neuf  
10 trois (2018 - 2019).

11           Je vais vous laisser lire la 2.3.

12   Q. **[59]** Une petite dernière, donc, la 2.3.

13                                   Le cas échéant, veuillez commenter la  
14 possibilité de mettre en place une  
15 autre procédure que celle présentée  
16 aux demandes de 2.1 et 2.2 de façon à  
17 ce que les paramètres d'une évaluation  
18 d'impacts énergétiques couvrant, par  
19 exemple, une période s'étalant  
20 jusqu'au trente (30) septembre de  
21 l'année N soient mis à jour au dossier  
22 du rapport annuel de l'année N plus 1.

23           (10 h 20)

24   R. Alors, on passe maintenant au tableau B qui est  
25 essentiellement les mêmes rubriques. Est-ce que

1 j'ai besoin de réexpliquer? Parfait. Ici, on vous  
2 présente la procédure de traitement des évaluations  
3 qu'Énergir préconise. À la ligne 1, prévoir, c'est  
4 comme on a vu du tableau B, prévoir que les  
5 rapports d'évaluation soient déposés en décembre à  
6 l'année N, soient examinés par la Régie dans le  
7 cadre du rapport annuel deux mille dix-neuf (2019).  
8 Encore une fois, comme je vous le disais, qui  
9 couvre la période du premier (1er) octobre deux  
10 mille dix-huit (2018) au trente (30) septembre deux  
11 mille dix-neuf (2019), donc N moins 1. À la colonne  
12 suivante, on pourrait s'attendre à une décision en  
13 juillet deux mille vingt (2020) et une mise en  
14 application pour la période se terminant le trente  
15 (30) septembre vingt vingt (2020).

16 Pour les lignes 2 à 5, ça serait la même  
17 procédure que pour la ligne 1. C'est-à-dire une  
18 évaluation simultanément aux rapports d'évaluation  
19 et une prise d'effet des paramètres à l'année N et  
20 non pas à N moins 1.

21 Ce processus-là, selon nous, c'est plus  
22 simple, ça permet de l'intégrer à même, en une  
23 seule étape. Je vous avais fait part de ma  
24 préoccupation à l'autre question. Mais, là, c'est  
25 dans une seule étape en même temps, simultanément

1           aux autres composantes du rapport annuel. Et c'est  
2           une procédure qui est connue de tous, le rapport  
3           annuel.

4                       Elle permet également un délai d'ajustement  
5           entre la réception de la décision de la Régie et la  
6           fin de l'exercice financier. Ce qui donne le temps  
7           de réagir, de trouver des solutions pour atteindre  
8           les objectifs en efficacité énergétique advenant  
9           que les économies des programmes étaient évaluées à  
10          la baisse. Ça nous donne un peu de temps pour faire  
11          ça. Parce que la balle va être dans le camp de  
12          monsieur Pouliot plus tard, mais c'est l'idée ici.

13                      Il y aurait évidemment une absence  
14          d'application rétroactive puisqu'on ferait des  
15          applications prospectives. Et, finalement, cette  
16          procédure, elle est conforme aux décisions  
17          antérieures de la Régie où la Régie nous demandait  
18          de mettre à jour les paramètres révisés dans le  
19          rapport annuel de l'année financière où le rapport  
20          d'évaluation des programmes était déposé. Ça,  
21          c'était la décision D-2017-073.

22          Q. **[60]** Au paragraphe 133?

23          R. Au paragraphe 133.

24          Q. **[61]** Parfait.

25          R. Est-ce que ça va?



1 Q. **[62]** Ça va. En fait, j'ai une question de  
2 précision, Madame Lemay. Quand vous dites, là, en  
3 fait, cette proposition-là ou cette façon de voir  
4 les choses d'Énergir qui est décrite au tableau B,  
5 ça nous permettrait de fonctionner en une seule  
6 étape. Parce que vous faisiez référence à une phase  
7 tout à l'heure dans votre présentation, étape,  
8 phase, c'est qu'on ne couvrirait pas deux phases  
9 dans un rapport annuel, c'est bien ça?

10 R. Tout à fait. Parce qu'en termes de timing, quand on  
11 nous invitait à déposer plus tôt, si on dépose plus  
12 tôt, si on se rappelle aux questions précédentes, à  
13 2.1, en déposant plus tôt, alors c'est soit que ça  
14 reste en limbo plusieurs mois le temps que le reste  
15 des pièces arrive ou on ramène tout en même temps.

16 Q. **[63]** Parfait. Merci pour cette précision. On est  
17 prêt pour la 3.1 maintenant, qui se lit comme  
18 suit :

19                    Considérant les cibles à l'horizon  
20                    2030 définis par la Politique  
21                    énergétique 2030 et celles du présent  
22                    Plan directeur, la reddition de  
23                    comptes que TEQ aura à effectuer ainsi  
24                    que la collaboration entre les  
25                    distributeurs et TEQ, veuillez

1                    commenter la possibilité que les  
2                    distributeurs effectuent le  
3                    redressement historique des résultats  
4                    de leurs programmes et mesures en  
5                    efficacité énergétique, lorsqu'ils  
6                    auront accès aux évaluations des  
7                    programmes.

8                    M. VINCENT POULIOT :

9                    Q. **[64]** Et notre réponse : Énergir juge qu'il n'est  
10                    pas souhaitable d'effectuer des redressements  
11                    rétroactifs à des résultats qui auront déjà été  
12                    rendus publics. La mise à jour rétroactive pourrait  
13                    créer des enjeux ou de la confusion auprès du  
14                    public, des parties prenantes, dans le cas par  
15                    exemple de publications dédiées aux actionnaires ou  
16                    exemple les notices annuelles aux marchés  
17                    financiers, aux membres d'un conseil  
18                    d'administration, dans le cadre d'un rapport de  
19                    développement durable ou toute autre communication  
20                    destinée au public en général. La mise à jour  
21                    rétroactive pourrait aussi créer des enjeux par  
22                    rapport à la capacité des items informatiques ou  
23                    des bases de données à corriger historiquement les  
24                    résultats ou créer des incohérences si des  
25                    ajustements rétroactifs étaient effectués au niveau

1 des résultats globaux sans qu'ils soient  
2 accompagnés par des ajustements au niveau de chacun  
3 des dossiers individuellement. Par conséquent, la  
4 somme des résultats individuels pourrait ne pas  
5 correspondre aux résultats globaux redressés  
6 historiquement. Énergir est d'avis que les  
7 ajustements prospectifs tels qu'effectués  
8 actuellement devraient être maintenus sans  
9 ajustements rétroactifs.

10 (10 h 25)

11 Q. **[65]** Merci, Monsieur Pouliot. Question 3.2 :

12 Comment cette étape pourrait  
13 s'inscrire, le cas échéant, dans le  
14 processus de traitement proposé par la  
15 Régie aux demandes 2.1 et 2.2.

16 R. Désolé pour ma courte réponse. Je vous dirais  
17 « voir réponse 3.1) ».

18 Q. **[66]** Voilà! Bien, écoutez, c'est en preuve. Merci.

19 4.1 maintenant :

20 Veuillez justifier qu'Énergir retienne  
21 le même taux d'opportunité pour les  
22 thermostats programmables, mesuré par  
23 l'évaluateur en 2014 (référence (v)),  
24 que pour les thermostats intelligents  
25 (référence (iv)), considérant que le

1 coût incrémental de ces deux produits  
2 diffère et que, pour son nouveau  
3 projet pilote Thermostats intelligents  
4 - petits clients CII, Énergir prévoit  
5 un taux d'opportunisme distinct  
6 (référence (vi)).

7 R. Alors, Énergir réfère la Régie au document  
8 C-ÉNERGIR-0015, à la réponse à la question 16.3. Je  
9 vais vous la lire, donc j'ouvre les guillemets, la  
10 question était :

11 Veuillez expliquer le choix d'un taux  
12 d'opportunisme de 5 % à la référence  
13 (ii), au lieu des 17 % utilisés à la  
14 référence (iii).

15 Et la réponse que nous avons fournie, c'est que :

16 Il est difficile de déterminer le taux  
17 d'opportunisme d'une nouvelle  
18 initiative a priori. Il est  
19 normalement estimé a posteriori lors  
20 d'une évaluation.

21 Comme les thermostats intelligents  
22 sont peu ou pas adoptés dans le marché  
23 CII, le taux d'opportunisme devrait  
24 être proche de 0 %, et donc être bien  
25 plus faible que celui utilisé pour le

1                    marché résidentiel qui est à 17 %.  
2                    Basé sur ce principe, Énergir l'a fixé  
3                    à 5 % comme hypothèse initiale,  
4                    jusqu'à ce qu'il soit évalué.

5                    Je ferme les guillemets sur cette réponse. La  
6                    réponse qu'on complète en disant : Pour le marché  
7                    résidentiel, Énergir a fait l'hypothèse que le taux  
8                    d'opportunité lié à la technologie pouvait être  
9                    similaire à celui des thermostats programmables  
10                    considérant la promotion effectuée par les  
11                    manufacturiers et les distributeurs, exemple les  
12                    grandes surfaces, concentrée majoritairement auprès  
13                    du marché résidentiel. Ce n'est certainement pas le  
14                    cas pour le marché affaires, d'où l'hypothèse de  
15                    cinq pour cent (5 %). L'utilisation du taux de dix-  
16                    sept pour cent (17 %) dans un marché résidentiel  
17                    présente donc une approche plus conservatrice.

18                    Q. [67] Merci. Donc, ça complète votre réponse,  
19                    Monsieur Pouliot. 4.2 maintenant. Vous me le dites  
20                    si je ne suis pas au bon endroit.

21                    Veuillez confirmer qu'à la référence  
22                    (iv), le bénévolat de 4432 m<sup>3</sup> est dû  
23                    exclusivement au sous-volet  
24                    thermostats programmables (référence  
25                    (vii)).

1 Alors, la réponse est « oui » Énergir le confirme  
2 tel que présenté dans le rapport d'évaluation de  
3 l'effet de bénévolat qui a été déposé à la Régie  
4 par Énergir le quatorze (14) janvier deux mille  
5 dix-neuf (2019) à la page 15.

6 Q. [68] Merci. Question 4.3 :

7 La Régie constate à la référence (iv),  
8 que les participants nets pour le  
9 sous-volet thermostats intelligents  
10 augmentent de 182 à 1992...

11 donc

12 ... (+182 %) entre 2019 et 2023,  
13 tandis que les participants nets pour  
14 le sous-volet thermostats  
15 programmables diminuent de 1245 à 1079  
16 (-13 %) entre 2019 et 2023. Veuillez  
17 expliquer cette tendance.

18 R. La prévision d'Énergir tient compte d'une tendance  
19 anticipée dans le marché considérant la plus grande  
20 popularité liée aux objets connectés. Considérant  
21 le coût additionnel lié aux thermostats  
22 intelligents, Énergir anticipe qu'une partie des  
23 participants... qu'une partie des participants fera  
24 la transition, pardon, vers des thermostats  
25 intelligents, mais qu'une autre partie demeurera

1 intéressée par des thermostats programmables  
2 beaucoup plus économiques.

3 Énergir anticipe que la croissance sera  
4 plus importante pour les thermostats intelligents  
5 que la décroissance de la participation pour les  
6 thermostats programmables avec un effet net  
7 positif. Le processus d'évaluation qui débutera  
8 sous peu permettra de documenter les tendances de  
9 marchés.

10 Q. [69] Merci. Question 4.4 :

11 Veuillez expliquer si le maintien  
12 d'une aide financière pour les  
13 thermostats programmables, ayant un  
14 taux de pénétration de marché élevé,  
15 pourrait être une barrière à la  
16 pénétration des thermostats  
17 intelligents (référence (v)).

18 R. Et la réponse est « non » considérant que même si  
19 l'aide financière est plus importante pour les  
20 thermostats intelligents, donc à cent dollars  
21 (100 \$), que pour les thermostats programmables à  
22 vingt-cinq dollars (25 \$), le montant à payer  
23 demeure beaucoup plus élevé pour les thermostats  
24 intelligents.

25 Il faut considérer que le taux de

1 pénétration des thermostats programmables résulte  
2 en grande partie de l'aide financière d'Énergir  
3 puisque le taux d'opportunité n'est que de dix-  
4 sept pour cent (17 %). L'évaluation du volet qui  
5 débutera sous peu pourra permettre de mieux  
6 comprendre les interactions entre ces deux  
7 technologies.

8 (10 h 30)

9 Q. [70] Merci. Question 5.1 :

10 La Régie note au tableau de la  
11 référence (iv), que la participation  
12 entre les années deux mille dix-neuf  
13 (2019) et deux mille vingt-trois  
14 (2023) pour les système combo à  
15 efficacité standard diminue de cinq  
16 cent quatre-vingt-quinze (595) à trois  
17 cent (300) [...]

18 Je présume dollars. Euh... non. Participants.

19 Pardon.

20 [...] moins cinquante pour cent (-50 %)  
21 tandis que celle pour les systèmes  
22 combo rencontrant la norme P.9  
23 augmente de soixante-cinq (65 %) à  
24 quatre cent (400 %). Donc plus  
25 cinquante quinze pour cent (+ 515 %).





1 dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)  
2 permettra de dresser un portrait du  
3 marché.

4 Q. [71] Merci. Question 5.2 :

5 Veuillez expliquer si le maintien  
6 d'une aide financière pour les  
7 systèmes combo ne rencontrant pas la  
8 norme P.9 et ayant un taux de  
9 pénétration de marché élevé, pourrait  
10 être une barrière à la pénétration des  
11 systèmes combo rencontrant ladite  
12 norme (références (i) à (iii)).

13 R. Alors, notre réponse : Non. Ce n'est pas une  
14 barrière considérant que même si l'aide financière  
15 est plus importante pour les systèmes combo  
16 rencontrant la norme P.9 à six cents dollars  
17 (600 \$), que les systèmes combo ne rencontrant pas  
18 cette norme à quatre cents dollars (400 \$), le  
19 montant payé demeure beaucoup plus élevé pour les  
20 systèmes combo rencontrant la norme P.9. Il faut  
21 considérer que le taux de pénétration des systèmes  
22 combo ne rencontrant pas la norme P.9 résulte en  
23 grande partie de l'aide financière d'Énergir  
24 puisque le taux d'opportunité est de trente-six  
25 pour cent (36 %).

1 Q. [72] Merci.

2 R. Si vous me permettez, je vais continuer...

3 Q. [73] Oui...

4 R. ... à la page suivante. Actuellement, l'offre des  
5 systèmes combo rencontrant la norme P.9 est très  
6 limitée. La liste des appareils admissibles  
7 présente sur notre site Internet, ne compte que  
8 cinq modèles comparativement à plus de trois cents  
9 (300) modèles pour les systèmes combo ne  
10 rencontrant pas la norme P.9. En plus de la  
11 barrière de coûts, il faut également ajouter la  
12 barrière d'accessibilité à la technologie dans le  
13 marché. Donc, l'évaluation du volet visant les  
14 systèmes combo prévue en deux mille dix-neuf, deux  
15 mille vingt (2019-2020), permettra de dresser un  
16 portrait du marché.

17 Q. [74] Merci. Donc, on fait un saut à 9.1 maintenant,  
18 je crois. Veuillez...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Quelle page?

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Euh... 27. Ah! En fait, peut-être pas parce que là  
23 j'ai un document qui a été... oui... C'est 9.1, je  
24 suis désolé, je ne peux pas vous donner... Donc.

25 9.1 :

1                   Veillez détailler les changements  
2                   proposés aux modalités (y compris  
3                   l'aide financière), aux paramètres,  
4                   aux données et aux frais  
5                   d'exploitation, le cas échéant, pour  
6                   la période deux mille dix-huit, deux  
7                   mille vingt-trois (2018-2023), à la  
8                   suite de l'intervention de TEQ  
9                   (références (iii) et (iv)). Veuillez  
10                  expliquer, le cas échéant, l'impact de  
11                  ces changements sur les résultats des  
12                  tests économiques.

13       R. Énergir n'a pas complété ses travaux et n'est pas  
14       en mesure de présenter les modifications à la  
15       Régie. Les modifications pourraient être présentées  
16       à la Régie dans le cadre de la phase 2 du dossier  
17       tarifaire deux mille vingt (2020), à la fin du mois  
18       d'avril deux mille dix-neuf (2019).

19       Q. **[75]** Alors, merci. Alors, question 9.2 :

20                   Veillez élaborer sur la manière dont  
21                   Énergir a tenu compte de la taille  
22                   moyenne des projets prévus entre deux  
23                   mille dix-neuf (2019) et deux mille  
24                   vingt-trois (2023( (référence (ii)),  
25                   pour ajuster les valeurs des économies



1 usages visés par l'élargissement  
2 proposé par Énergir à la référence 1  
3 soient exclus du volet PA-234 et  
4 qu'ils soient considérés dans

5 Première puce,

6 un nouveau projet pilote du volet  
7 innovation, PA-220.

8 Deuxième puce,

9 une nouvelle activité de recherche  
10 d'Énergir.

11 Troisième puce,

12 de nouvelles activités ou sous-volets  
13 inclus dans un nouveau volet pilote du  
14 programme englobant énergie  
15 renouvelable dont Énergir présenterait  
16 les résultats de façon ventilée selon  
17 l'usage.

18 R. Énergir constate qu'il semble y avoir un consensus  
19 sur la pertinence d'élargir la portée du programme  
20 d'énergie renouvelable, ce qui semble moins bien  
21 défini c'est le véhicule avec lequel Énergir  
22 devrait le faire. Advenant que la Régie n'approuve  
23 pas l'élargissement du volet préchauffage solaire,  
24 Énergir est d'avis que le meilleur véhicule serait  
25 la création d'un nouveau projet pilote à

1 l'intérieur du programme énergie renouvelable.

2 Énergir est d'avis que le volet innovation  
3 n'est pas le bon véhicule considérant les critères  
4 exigés pour les participants à ce volet. Les  
5 modalités et processus en place pour ce volet ont  
6 pour effet d'exiger une documentation très  
7 détaillée, notamment des plans d'implantation  
8 complets, un échéancier détaillé, un montage  
9 financier présentant les partenaires financiers,  
10 les sources de financement, et cetera. Également,  
11 un comité d'évaluation qui statue sur les demandes  
12 doit être rassemblé à chaque demande et projet.  
13 Enfin, une entente contractuelle impliquant des  
14 services juridiques doit être préparée pour chaque  
15 projet également.

16 Les avenues d'une activité de recherche et  
17 le programme innovation nous apparaissent donc  
18 moins appropriées puisque... puisqu'elles ne  
19 permettraient pas de regrouper l'ensemble des  
20 informations liées à cette technologie avec le  
21 programme énergie renouvelable.

22 Q. [77] Merci. Maintenant, question. 11.1, il reste  
23 deux réponses à donner. 11.1 :

24 Pour le volet PA-233, veuillez  
25 expliquer la manière dont Énergir a

1 tenu compte de la taille moyenne des  
2 projets prévus (information en note de  
3 bas de page, la référence 2) afin de  
4 prévoir des économies unitaires de gaz  
5 brut et un coût incrémental moindre  
6 que ceux révisés par l'évacuateur,  
7 soit trente mille trois cent  
8 trente-huit mètres cubes (30 338 m3)  
9 versus quarante-deux mille sept cent  
10 trois mètres cubes (42 703 m3) et  
11 quatre-vingt-quatre mille six cent  
12 dix-sept dollars (84 617 \$) versus  
13 cent dix-neuf mille cent trois dollars  
14 (119 103 \$), référence (i).

15 R. Les économies unitaires prévues pour la période  
16 deux mille dix-neuf - deux mille vingt-trois  
17 (2019 - 2023) de trente mille trois cent  
18 trente-huit mètres cubes (30 338 m3) reposent sur  
19 des données historiques pour lesquelles le facteur  
20 d'ajustement proposé par l'évacuateur dans son plus  
21 récent rapport a été incorporé. Rappelons que ce  
22 facteur d'ajustement vise à prendre en  
23 considération le rehaussement de la base de  
24 référence pour les fenêtres.

25 Concernant le surcoût de quatre-vingt-



1 quatre mille six cent dix-sept dollars (84 617 \$)  
2 pour la période deux mille dix-neuf - deux mille  
3 vingt-trois (2019 - 2023), il a été estimé en  
4 tenant compte de la taille prévue des projets et  
5 des résultats d'évaluation pour le coût incrémental  
6 par mètre économisé, par mètre cube économisé,  
7 pardon.

8 Q. [78] Merci. Et 11.2 :

9 Eu égard aux données de la fiche du  
10 volet PE-235 en référence 4, veuillez  
11 confirmer ou infirmer que Énergir n'a  
12 pas tenu compte des économies  
13 unitaires de gaz brut révisées par  
14 l'évacuateur à cent quarante mille  
15 cinq cent mètres cubes (140 500 m3) et  
16 a plutôt maintenu celles de son suivi  
17 interne de soixante-dix mille cinq  
18 cent soixante-dix-neuf mètres cubes  
19 (70 579 m3).

20 R. Énergir le confirme. Comme mentionné dans... dans  
21 le rapport d'évaluation, les économies unitaires de  
22 soixante-dix mille cinq cent soixante-dix-neuf  
23 mètres cubes (70 579 m3) sont basées sur des  
24 données historiques. Énergir est d'avis que ce  
25 niveau d'économies unitaires reflète mieux la

1           tendance baissière anticipée quant à la taille des  
2           projets futurs.

3           Q. **[79]** Deuxième sous-question.

4                            Veuillez expliquer la manière dont  
5                            Énergir a tenu compte de la taille  
6                            moyenne des projets prévus  
7                            (information en note de bas de page à  
8                            la référence 4), afin de prévoir un  
9                            coût incrémental moindre que celui  
10                           révisé par l'évacuateur, soit trois  
11                           cent cinquante-quatre mille trois cent  
12                           quatre-vingt-un dollars (354 381 \$)  
13                           versus sept cent six mille quatre cent  
14                           cinquante-huit dollars (706 458 \$), ce  
15                           dernier incluant les coûts  
16                           incrémentaux pour la mesure  
17                           électrique.

18           R. Concernant le surcoût de trois cent  
19           cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-un  
20           dollars (354 381 \$) pour la période deux mille  
21           dix-neuf - deux mille vingt-trois (2019 - 2023), il  
22           a été estimé en tenant compte de la taille prévue  
23           des projets et des résultats d'évaluation pour le  
24           coût incrémental par mètre cube économisé.

25           (10 h 40)

1 Q. **[80]** Et dernière sous-question :

2 Veuillez confirmer ou infirmer  
3 qu'Énergir n'a pas tenu compte des  
4 économies électriques déterminés par  
5 l'évaluateur à 4 149 658 kWh.

6 On ne dit pas ça souvent dans nos questions nous  
7 autres.

8 R. Les économies électriques ont été omises par  
9 erreur. Ceci implique que la rentabilité du volet  
10 « Nouvelle construction » est sous-estimée.

11 Q. **[81]** Alors, voilà! Donc, Madame la Présidente, il  
12 s'agit du volet oral des questions maintenues  
13 devant être livrées aujourd'hui à la DDR numéro 4.  
14 Les prochaines seront versées en engagement le  
15 premier (1er) avril.

16 Q. **[82]** Excellent. Bien, on vous remercie beaucoup.  
17 Nous allons prendre une pause de dix (10) minutes  
18 et revenir avec les questions de la Régie. Merci.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Parfait.

21 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

22

23 REPRISE DE L'AUDIENCE

24 (11 h 04)

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Cardinal.

3 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Oui. Bonjour. Bonjour aux membres du panel. Amélie  
5 Cardinal pour la Régie.

6 Q. **[83]** Ma première question va porter sur la  
7 proposition de fusion d'Énergir pour les volets  
8 PE207 et PE208 et des volets PE211, PE218 et PE219.  
9 En fait, si je peux vous référer à une pièce plus  
10 pertinente, ça serait la réponse à la demande de  
11 renseignements numéro 1 de la Régie, qui est la  
12 pièce C-Énergir-0015, la cote Énergir c'est  
13 Énergir-3, Document 1, en réponse à la question 4.4  
14 à la page 18. Donc, à la page 18, Énergir répond  
15 que :

16 Pour chaque mesure admissible (peu  
17 importe la PRI), les informations  
18 seront documentées dans la base de  
19 données et couvriront notamment les  
20 surcoûts, les économies d'énergie et  
21 la PRI avant subvention.

22 Dans l'hypothèse où la Régie approuvait la fusion  
23 telle que proposée par Énergir, est-ce que les  
24 données... pouvez-vous préciser si les données  
25 ventilées pour chaque volet, incluant les données

1           détaillées qui se retrouvent dans les fiches des  
2           volets, ainsi que la PRI avant et après l'octroi  
3           des aides financières, seraient toujours  
4           disponibles?

5           M. VINCENT POULIOT :

6           R. Bonjour. Merci de la question. En fait, la fusion  
7           des initiatives auxquelles vous avez fait référence  
8           dans la question ne restreindra pas l'information  
9           qui est actuellement accessible aux fins de  
10          répondre aux besoins de la Régie. Donc, il y a  
11          plusieurs informations que vous avez nommées, là.  
12          Sans les reprendre une par une, mon point, c'est,  
13          si elles sont déjà accessibles puis qu'on a déjà  
14          été en mesure de fournir les informations à ces  
15          sujets-là, la fusion de ces initiatives-là ensemble  
16          n'a pas pour objet de restreindre l'information qui  
17          sera disponible.

18          Q. **[84]** Parfait. Donc, je vais vous référer à la pièce  
19          C-Énergir-0037, qui est Énergir-2, Document 2, en  
20          annexe. Et je vais vous pointer certaines fiches  
21          spécifiques. Mais si vous voulez, pour que ce soit  
22          plus facile pour l'illustrer, là, la première, ce  
23          serait la page 18 qui est la fiche du volet Étude  
24          de faisabilité, PE207. Si on va voir...

25

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. C'est la page 18 de l'annexe?

3 Q. **[85]** Oui, page 18 de l'annexe. C'est ça. Celle-là  
4 mais la page 18. Oui. Donc, si on porte notre  
5 attention sur la ligne « commercialisation », pour  
6 les prévisions deux mille dix-huit-deux mille dix-  
7 neuf (2018-2019), on voit dix-huit mille six cent  
8 onze (18 611). Par la suite, les prévisions en deux  
9 mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020)  
10 diminuent; ça s'en va à treize mille cinquante-six  
11 (13 056). Et le treize mille cinquante-six (13 056)  
12 se maintient jusqu'à la prévision deux mille vingt-  
13 deux-deux mille vingt-trois (2022-2023). À la page  
14 19, qui est la fiche du programme « Encouragement à  
15 l'implantation - CII, le PE208, toujours à  
16 « commercialisation », on voit que le même  
17 « pattern », si on veut, se répète. Donc, on a une  
18 prévision plus importante, la première année.  
19 Ensuite, ça diminue pour deux mille dix-neuf, deux  
20 mille vingt (2019-2020) et ça se maintient jusqu'à  
21 jusqu'en deux mille vingt-deux, deux mille vingt-  
22 trois (2022-2023).

23 On remarque ce même phénomène-là, si on  
24 veut, toujours pour... à la page 21, 22 et 23, qui  
25 sont les fiches de « Étude de faisabilité VGE »,

1 qui est le PE211. Et également, pour le PE218 qui  
2 est l'Encouragement à l'implantation du secteur  
3 industriel, et le PE219.

4 En réponse à la DDR1 de la Régie, qui est  
5 la pièce Énergir 1, Document 1... Non. Ce n'est pas  
6 à la Régie, c'est... En réponse à la question 1.5 à  
7 la page 6 de la pièce C-Énergir-0015.

8 LA GREFFIÈRE :

9 On y retourne?

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Oui. S'il vous plaît.

12 Mme ISABELLE LEMAY :

13 Êtes-vous certaine de votre référence? Il n'y a pas  
14 de 1.6.

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Euh... C'est Énergir... Moi, j'ai Énergir 3,  
17 Document 1, page 6 et je l'ai devant moi. C'est ça,  
18 c'est une réponse. Parfait. Oui. C'est là, à la  
19 question 1.5. Donc en réponse, Énergir dit, de  
20 façon générale là, Énergir dit, de façon générale  
21 là :

22 Les effets des investissements dans le  
23 plan de croissance se feront sentir  
24 sur toute la durée du plan sans  
25 nécessiter des investissements

1                                   récurrents chaque année.  
2            Quand on constate les dépenses en commercialisation  
3            des années postérieures à deux mille vingt (2020)  
4            pour les volets, en fait, qu'on a pointés tout à  
5            l'heure, est-ce que ça constitue des  
6            investissements récurrents par rapport aux études  
7            de faisabilité et d'encouragement à l'implantation?

8            M. VINCENT POULIOT :

9            R. Toutes les pièces que vous avez pointées illustrent  
10            clairement un des points qu'on a mentionnés  
11            d'entrée de jeu, hier, lors de la présentation  
12            lorsqu'on avait, à la page 6 là de la présentation  
13            d'Énergir hier où on avait, au point numéro 6, les  
14            aspects de commercialisation accrus. Donc, il est  
15            tout à fait normal d'investir davantage en début de  
16            plan, de façon à récolter tout au long de notre  
17            prévision, d'ici les cinq prochaines années, les  
18            bénéfices de ces investissements-là.

19                                Il y a des investissements qui sont non  
20            récurrents puis il y a des investissements qui sont  
21            récurrents dans le sens qu'on a besoin, à chaque  
22            année, de maintenir des aspects de  
23            commercialisation, de l'entretien sur nos sites  
24            Web, la mise à jour de formulaires, la mise à jour  
25            de guides, et caetera. Donc, je n'irai pas dans



1 tous les détails qu'on a pu constater hier, dans le  
2 cadre des activités de communication et de  
3 commercialisation.

4 Et par contre, il y a des aspects plus  
5 spécifiques qui sont prévus à plus courts termes,  
6 qui nécessitaient des coûts légèrement supérieurs,  
7 d'autant plus que la fusion pourrait occasionner,  
8 entre autres, une révision accrue de nos guides, de  
9 nos formulaires. Donc, on anticipe des coûts  
10 supérieurs pour la mise en oeuvre de cette fusion-  
11 là aux programmes où vous avez pointé, qui ne  
12 seront pas récurrents pour les autres années. Une  
13 fois que les guides vont être mis à jour, que les  
14 formulaires vont être adaptés, bien, on n'aura pas  
15 besoin de les refaire. Par contre, il y a d'autres  
16 coûts de commercialisation qui, eux, sont  
17 récurrents d'années après années.

18 Ça fait que c'est dans ce sens-là que oui,  
19 il y a des coûts récurrents, il y a des coûts non  
20 récurrents ponctuels à la fusion, qu'on a illustrés  
21 par une prévision additionnelle de coûts à l'année  
22 deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-  
23 2019), qui ne se répercuteront pas, dans le cadre  
24 des prochaines années.

25 Q. [86] Maintenant, ma question va porter sur le volet

1            combo à condensation PE123. À la pièce A-0022, à la  
2            page 29... J'attends que ça soit projeté pour que  
3            tout le monde puisse le voir. En fait, c'est à  
4            l'annexe D... la page 29 de l'annexe D'... Oui. À  
5            compter de la ligne 9. La ligne 9. Non, c'est un  
6            petit peu plus bas, c'est dans l'annexe D.

7            (11 h 14)

8            R. Pourriez-vous répéter la page, s'il vous plaît?

9            Q. **[87]** Oui. Donc, c'est la page 29 de l'annexe D.

10          R. O.K.

11          Q. **[88]** Donc, Énergir indique à compter de la ligne  
12          9... C'est bon, on va y arriver. Parfait. Donc,  
13          Énergir indique avoir débuté des travaux afin de  
14          lancer un nouveau projet pilote intégré au volet  
15          combo à condensation qui est le PE123 et puis que  
16          les appareils visés par ce projet pilote sont les  
17          systèmes combo à condensation qui sont plus  
18          efficaces parce qu'ils rencontrent la norme P.9,  
19          pouvez-vous préciser le statut du système plus  
20          efficace qui rencontre la norme... la norme P.9?  
21          Est-ce que c'est toujours un projet pilote? Est-ce  
22          que c'est un projet pilote ou non puis si oui,  
23          est-ce que vous comptez le maintenir sur la période  
24          du Plan directeur?

25

1 M. VINCENT POULIOT :

2 R. En fait, l'initiative est toujours en cours, peu  
3 importe le nom qu'on va lui donner là, on ne fera  
4 pas de la sémantique ensemble aujourd'hui. Donc,  
5 l'initiative est toujours en place, elle a été  
6 autorisée par la Régie, si ma mémoire ne me fait  
7 pas défaut, dans le cadre du dossier tarifaire deux  
8 mille dix-sept - deux mille dix-huit (2017 - 2018),  
9 non, excusez, deux mille dix-huit - deux mille dix-  
10 neuf (2018 - 2019), pardon, donc, il y a eu une  
11 décision où l'information a été présentée à la  
12 Régie avec l'augmentation des aides financières à  
13 six cents dollars (600 \$) spécifiquement pour ça.  
14 Donc, je vous référerai spécifiquement au texte de  
15 la décision et à la preuve d'Énergir dans le cadre  
16 de ce dossier-là quand on était ici en termes  
17 d'expliquer la... c'était plus dans la mise en  
18 application de la décision de la Régie et non pas  
19 une proposition d'ajouter un nouveau sous-volet ou  
20 volet, peu importe comment on l'appelle, dans le  
21 cadre de ce programme-là. Donc, on est plus dans la  
22 mise en oeuvre d'une décision antérieure et non pas  
23 dans une demande.

24 Q. [89] Parfait. Donc, c'est ça, exactement. Donc,  
25 c'était pas une nouvelle demande?

1 R. Non.

2 Q. **[90]** O.K. Parfait. On comprend.

3 R. En complément, vous pourrez vous référer à la page  
4 27 du même document auquel vous faisiez référence.  
5 Vous avez toute l'information plus précise.

6 Q. **[91]** Puis est-ce que... est-ce que le statut de  
7 projet pilote est prévu pour être maintenu jusqu'en  
8 deux mille vingt-trois (2023)?

9 R. La réponse serait oui jusqu'à ce que cette  
10 initiative-là soit évaluée, donc, à ce moment-là,  
11 on pourra adapter le statut en conséquence.

12 Q. **[92]** Maintenant, je vais vous référer à une pièce  
13 que j'ai déposée hier à la toute fin de la journée  
14 qui est le rapport d'évaluation du programme  
15 rénovation PE233 d'Éconoler, c'était la pièce... je  
16 crois que celui-là c'est le A-0123. Oui,  
17 exactement. Donc, à la page 40, qui est la deuxième  
18 page que je vous ai transmise, on peut voir les  
19 recommandations 4 et 5 de l'évaluateur et qui sont  
20 de rehausser la résistance thermique minimale  
21 exigée pour les fenêtres à une valeur de zéro  
22 virgule quarante-quatre mètre cube (0,44 m<sup>3</sup>) et de  
23 modifier la base de référence utilisée dans le cas  
24 de remplacement de fenêtres pour une... pour que  
25 les économies soient basées sur une résistance

1 thermique correspondant à celle exigée par le  
2 CMNÉB 1997.

3 Dans le présent dossier, Énergir a déposé  
4 la fiche du volet rénovation du programme  
5 « Construction et rénovation efficaces », est-ce  
6 que Énergir a appliqué dans la fiche qui est  
7 déposée, ce qui est déposé à la pièce C-ÉNERGIR-  
8 0037, les recommandations de l'évaluateur quant à  
9 la résistance thermique minimale exigée pour les  
10 fenêtres et quant à la base de référence utilisée  
11 dans le cas de remplacement de fenêtres.

12 (11 h 19)

13 R. Merci, Maître Cardinal, de nous avoir déposé les  
14 pièces auxquelles vous faites référence. Hier, ça  
15 nous a permis d'en prendre connaissance puis  
16 d'estimer les questions qui auraient pu être  
17 posées.

18 En fait, si on fait référence à ÉNERGIR-  
19 0002, Document 2, donc le document C-ÉNERGIR-0037 à  
20 la page 15 de 30 de l'annexe, la réponse est  
21 « oui ». Les données ont été ajustées conformément  
22 à la recommandation numéro 4. Vous nous avez déposé  
23 une page visant les recommandations, mais si on  
24 consulte la totalité du rapport d'évaluation, on  
25 constate qu'il y a des solutions intérimaires qui

1 ont été présentées par l'évaluateur. Entre autres,  
2 l'utilisation de ce que je vais appeler un  
3 « facteur de correction », c'est peut-être pas le  
4 terme exact qui est utilisé dans l'évaluation, mais  
5 l'évaluateur nous recommandait, il disait : « Oui,  
6 vous devez modifier la base de référence, mais en  
7 attendant, appliquer tout de suite un facteur de  
8 correction pour ajuster les économies d'énergie. »  
9 Donc, c'est ce facteur de correction-là que nous  
10 avons utilisé à défaut d'avoir complété les travaux  
11 pour ajuster la base de référence. Donc, oui, pour  
12 la réponse à votre question.

13 Q. **[93]** Ma prochaine question va ressembler beaucoup à  
14 la précédente, mais par rapport cette fois-ci au  
15 PE235. Donc, c'était le rapport d'évaluation du  
16 programme Nouvelle construction qui a été déposé  
17 sous la cote A-0124. Et là si on regarde  
18 précisément les recommandations 1 et 3 qui sont  
19 de :

20 - Rehausser la base de référence au  
21 standard ASHRAE 90.1-2010 [...]

22 ainsi que de

23 - Revoir les critères de limitation  
24 de l'aide financière, par exemple  
25 en considérant diminuer ou

1                                   retirer le pourcentage de  
2                                   couverture du coût du projet, et  
3                                   réévaluer le montant maximum  
4                                   d'aide financière offert pour la  
5                                   simulation énergétique.

6           Donc, en fait, la Régie aimerait savoir si Énergir  
7           a appliqué, dans la fiche du volet PE235 qui est  
8           également à la pièce C-ÉNERGIR-0037 dans l'annexe,  
9           à la page 16, ces deux recommandations de  
10           l'évaluateur.

11   R. La réponse est « non » et je vais vous expliquer  
12   pourquoi. La base de référence dans le cas qui nous  
13   occupe a une influence sur les économies d'énergie  
14   qui sont générées. Les économies d'énergie ont une  
15   influence sur les aides financières qui ont été  
16   prévues dans les projets qui ont déjà été déposés  
17   dans le passé.

18                   Le GRAME hier a déposé des documents où on  
19   voyait certaines formes de délais. Je fais  
20   référence au document C-GRAME-0038 et C-GRAME-0039  
21   où on avait, je dirais, une influence sur le délai  
22   de réalisation des dossiers qu'on reçoit dans une  
23   année et qu'on constate au rapport annuel quelle en  
24   est la source. Est-ce que c'est l'année même où la  
25   demande a été implantée, a été déposée chez Énergir

1 ou bien si ça émane d'un dossier qui a été  
2 antérieurement déposé. Vous pourrez vérifier.

3 Mais, ce que je peux vous donner comme  
4 information, c'est qu'il n'y a aucun dossier qui se  
5 complète dans la même année où ils ont été déposés  
6 à Énergir compte tenu de l'ampleur des travaux d'un  
7 projet de nouvelle construction. Le guide même qui  
8 est présent sur notre site Internet prévoit des  
9 délais qui vont en moyenne jusqu'à trois ans pour  
10 gérer un projet de cette ampleur-là.

11 Donc, pour nous, les demandes de projet  
12 Nouvelle construction s'étalent sur en moyenne à  
13 peu près trois ans. Donc, considérant le moment de  
14 l'année où on est présentement; considérant le fait  
15 que toutes les demandes que nous allons payer dans  
16 le cadre des... je dirais des années 1 à 4 là,  
17 émanent en totalité ou en très, très large partie  
18 des dossiers qu'on a reçus antérieurement et pour  
19 lesquels Énergir s'est engagée à verser des sommes  
20 basées sur des économies d'énergie déterminées sur  
21 une base de références qui étaient celle qui  
22 prévalait jusqu'à maintenant. L'impact, s'il y en  
23 avait un, de ces ajustements-là ne se ferait sentir  
24 qu'à la dernière année, au niveau du plan.

25 (11 h 24)



1                   On a entamé, également, des travaux parce  
2 que si vous regardez la première page là du  
3 document, vous voyez la date de dépôt du rapport  
4 d'évaluation à la Régie, on parle du vingt et un  
5 (21) décembre deux mille dix-huit (2018), c'est-à-  
6 dire il y a quelques mois seulement. Donc, ce qu'on  
7 vise à faire également, c'est de proposer à la  
8 Régie, éventuellement, des... Pas maintenant, mais  
9 dans les prochains dossiers, des ajustements au  
10 seuil minimal d'acceptation d'économies d'énergie.  
11 On parlait de ASHRAE 90.1 là. Donc, c'est une norme  
12 minimale où on dit : Bien, si vous avez un projet,  
13 une nouvelle construction, qui ne présente pas des  
14 économies de façon plus importante avec un certain  
15 seuil de dépassement de cette quantité-là. Par  
16 exemple, dix pour cent (10 %) de plus que cette  
17 norme de base-là, bien, on n'acceptera pas le  
18 projet. Donc, ce n'est pas une base de référence,  
19 c'est un critère d'admissibilité pour s'assurer que  
20 les projets qu'on reçoit ont des économies  
21 substantielles.

22                   Donc, ce qu'on souhaite également, c'est de  
23 rehausser, d'ici mi deux mille vingt-deux, deux  
24 mille vingt-trois (2022-2023), à la fois la base de  
25 référence, mais à la fois le seuil minimal

1 d'acceptabilité des projets en nouvelles  
2 constructions. Ce qui va faire qu'en moyenne, il  
3 est fort probable que les économies d'énergie  
4 générées par ces projets-là vont être à peu près  
5 les mêmes que celles qu'on a obtenues dans  
6 l'historique.

7           Donc, avec le peu de temps que nous avons  
8 pour mettre à jour des fiches en lien avec des  
9 paramètres récemment évalués et pour répondre aux  
10 besoins de la Régie, on a fait l'hypothèse que  
11 pour... de toute façon, pour les quatre premières  
12 années il n'y avait pas d'impact puis pour la  
13 cinquième, nous aurions l'opportunité de rehausser  
14 le seuil minimal d'acceptabilité des projets de  
15 façon à ce que les économies moyennes soient  
16 similaires à celles qu'elles sont actuellement.

17 Q. [94] Désolée pour le petit temps. Des fois, c'est  
18 vraiment nécessaire de consulter notre équipe.  
19 Donc, parfait, je peux passer à la prochaine  
20 question. Elle va porter sur la fiche du volet  
21 « Hotte à débit variable » principalement et  
22 « Recommissioning » PE226, qui sont à la pièce  
23 C-Énergir-0037, à l'annexe. Donc là, la page exacte  
24 du PDF... Désolée, je vais finir par m'habituer  
25 avec le nouveau système. À l'annexe, c'est les

1 pages... Bien. On peut commencer par la page 12.

2 Mme ISABELLE LEMAY :

3 La page 25, du PDF.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Parfait. On y est. Donc, pour le programme PE224  
6 qui est « Hotte à débit variable »... Mais je vous  
7 soumetts que c'est la même chose dans le cas de  
8 l'autre programme là. On peut constater des  
9 économies électriques unitaires qui sont  
10 considérées dans le calcul des tests économiques.  
11 Donc, il y a une ligne spécifique à cet effet.  
12 Donc, on voit « Économies unitaires -Électricité ».  
13 Maintenant, si on passe à une pièce de la preuve de  
14 Gazifère, qui est C-GI-0006... En fait, c'était  
15 pour que vous l'ayez sous les yeux, mais je peux en  
16 parler tout de suite là, c'est à la page 9 :

17 Gazifère indique...

18 Oui. Et voilà, c'est ça. Donc :

19 Gazifère indique qu'elle tient compte  
20 des coûts évités d'électricité déposés  
21 par Hydro-Québec Distribution lors du  
22 dossier tarifaire deux mille dix-neuf  
23 (2019) pour les programmes et mesures  
24 pour lesquels elle comptabilise des  
25 gains ou des pertes d'énergie

1                                   électrique.

2           Pour les volets du programme du PGEÉ d'Énergir qui  
3           considèrent des économies électriques dans le  
4           calcul de leurs tests économiques dont le PE224 et  
5           le PE226, pouvez-vous préciser quels coûts évités  
6           d'électricité ont été utilisés puis indiquez la  
7           source?

8           R. Votre question est pertinente. Je suis vraiment  
9           désolé, malheureusement je n'ai pas la réponse à  
10          cette question-là. Mon collègue Bruno Gobeil aurait  
11          pu certainement vous répondre sur le banc, mais,  
12          moi, je ne suis pas capable.

13          Q. **[95]** Donc, est-ce que ça serait possible pour vous  
14          de prendre l'engagement de faire cette  
15          vérification?

16          R. Certainement.

17          Q. **[96]** Parfait. Donc, je vais formuler l'engagement  
18          numéro 1 d'Énergir. Qui est de préciser les coûts  
19          évités d'électricité qui ont été utilisés dans les  
20          volets du programme du PGEÉ qui considèrent des  
21          économies électriques dans le calcul de leurs tests  
22          économiques et de préciser la référence associée à  
23          ces économies électriques.

24          R. Simple précision. C'est bien pour les deux volets,  
25          PE224, hotte à débit variable et remise au point

1 des systèmes mécaniques des bâtiments, le PE226?

2 Q. [97] En fait, ça va être seulement pour les deux  
3 programmes, oui.

4 R. Parfait. Merci.

5 Q. [98] Vous avez pris le temps de bien prendre en  
6 note? Ça va? Parfait.

7

8 E-1 (Énergir) : Préciser les coûts évités  
9 d'électricité qui ont été  
10 utilisés dans les volets du  
11 programme du PGEÉ qui considèrent  
12 des économies électriques dans le  
13 calcul de leurs tests économiques  
14 (PE224 et PE226); préciser la  
15 référence associée à ces  
16 économies électriques (demandé  
17 par la Régie)

18

19 Maintenant, ma question va porter sur le programme  
20 appareil efficace affaire, volet chauffe-eau à  
21 condensation, qui est le PE212. En réponse à la  
22 DDR-1 de la Régie à la pièce C-Énergir-0015 à la  
23 page 42, particulièrement en réponse à la question  
24 13.1, donc Énergir mentionne qu'elle ne peut pas  
25 ventiler les prévisions deux mille dix-huit-deux

1 mille vingt-trois (2018-2023) du volet chauffe-eau  
2 à condensation par appareil visé, soit chauffe-eau  
3 à accumulation ou sans réservoir, puisque les  
4 prévisions ont été établies de façon globale.

5 Maintenant, je vais vous référer au rapport  
6 d'Econoler du PE212 qui a été déposé hier comme  
7 pièce A-0122. Donc à la page i, l'évaluateur du  
8 programme mentionne, c'est le troisième paragraphe  
9 à partir de la fin de cette page-là, l'évaluateur  
10 dit que :

11 Parmi les chauffe-eau à condensation  
12 installés, soixante et un pour cent  
13 (61 %) étaient des modèles à  
14 accumulation d'une capacité moyenne de  
15 deux cent quatre-vingt-neuf (289)  
16 kBtu/h et trente-neuf pour cent (39 %)  
17 étaient des modèles instantanés ayant  
18 une capacité moyenne de quatre cent  
19 quatre-vingt-quatre (484) kBtu/h.

20 À la même référence, et là si on passe à la page v  
21 en chiffres romains, l'évaluateur présente... Juste  
22 la page suivante. Oui. Voilà! Donc, l'évaluateur  
23 présente le résumé des paramètres qui ont été mis à  
24 jour pendant l'évaluation. Et, là, ils sont  
25 ventilés par type d'appareil.

1 (11 h 35)

2 Pouvez-vous expliquer comment Énergir a  
3 procédé à l'estimation des prévisions d'impacts  
4 énergétiques du volet chauffe-eau à condensation à  
5 l'horizon deux mille vingt-trois (2023) de façon  
6 globale sans tenir compte des paramètres d'impacts  
7 énergétiques et de la proportion annuelle installée  
8 pour chaque type de chauffe-eau?

9 R. En fait, les... les paramètres ont été pris en  
10 considération dans les proportions déterminées dans  
11 l'évaluation que vous avez sous les yeux. Ce qu'on  
12 dit c'est qu'on a pas fait une prévision en  
13 fonction du nombre d'appareils à accumulation  
14 distincte du nombre d'appareils instantanés. Puis  
15 si vous descendez un petit peu en-dessous du  
16 tableau, vous avez une partie importante de  
17 l'explication, à partir de la troisième ligne c'est  
18 mentionné :

19 Éconoler a dû faire un croisement de  
20 la base de données avec les données  
21 fournies séparément par Gaz Métro. Le  
22 croisement des données a nécessité  
23 plusieurs manipulations afin que les  
24 noms et numéros de modèle qui soient  
25 comparables d'une base de données à

1 l'autre. Aux fins de faciliter les  
2 prochaines évaluations, Éconoler  
3 recommande de saisir les valeurs  
4 d'efficacité thermique inscrites dans  
5 les fiches de spécifications  
6 techniques des appareils dans la base  
7 de données du programme.

8 Ce que ça sous-entend tout ça c'est que  
9 l'évaluateur a dû faire des travaux relativement  
10 importants pour être en mesure de décortiquer quel  
11 type d'appareil était à accumulation et quel type  
12 d'appareil était instantané. Ça fait que c'est dans  
13 ce contexte-là que nous, on a pas l'information  
14 brute dans nos... dans nos bases de données pour  
15 faire cet exercice-là, donc, on a simplement pris  
16 les paramètres présentés au tableau 1, en utilisant  
17 des facteurs de pondération, on est venu considérer  
18 ces informations-là à l'intérieur des données pour  
19 notre prévision deux mille dix-huit - deux mille  
20 vingt-trois (2018-2023). Donc, oui, les paramètres  
21 ont été considérés et ce même si on est pas en  
22 mesure de présenter une prévision distincte parce  
23 qu'on pas fait de prévision distincte pour ce  
24 programme-là... pour ce volet-là.

25 Q. [99] Parfait. Donc, est-ce que je comprends bien



1 qu'au fond les données ventilées par appareil ne  
2 sont pas disponibles?

3 R. Dans la prévision, c'est exact, comme on vous l'a  
4 mentionné.

5 Q. **[100]** O.K. La prochaine question va porter sur la  
6 proposition de marge excédentaire. Donc, dans son  
7 plan d'argumentation des audiences des dix-sept  
8 (17) et dix-huit (18) octobre, à la pièce C-  
9 Énergir-0007 à la page 7, je vais paraphraser,  
10 bien, je... non, en fait, je vais le lire. Donc, on  
11 serait peut-être mieux de l'afficher. Parfait.  
12 Donc, c'est la page 7, paragraphe 42. Donc, au  
13 paragraphe 42. Énergir indique être d'avis...

14 ... qu'une marge de manoeuvre doit  
15 être majorée en permettant au  
16 Distributeur d'engager des dépenses en  
17 aides financières jusqu'à un plafond  
18 de vingt pour cent (20 %) supérieur à  
19 l'apport financier approuvé par la  
20 Régie pour l'ensemble des programmes  
21 et mesures du Distributeur et ce sans  
22 limitation par catégorie de clientèle  
23 et sans qu'il soit requis de saisir  
24 préalablement la Régie d'une demande  
25 d'approbation.

1 En fait, mes questions visent davantage des  
2 précisions par rapport à votre proposition, est-ce  
3 que ce qu'Énergir propose c'est un dépassement  
4 uniquement de l'aide financière ou de l'apport  
5 financier global? Est-ce qu'on... T'sais, est-ce  
6 qu'on parle d'un vingt pour cent (20 %) sur tout ou  
7 juste sur l'apport financier puis est-ce que c'est  
8 global ou annuel? Ça résume bien, je pense.

9 R. Ma réponse serait : c'était essentiellement sur les  
10 aides financières et c'était annuel.

11 Q. **[101]** Puis comment a été évalué le vingt pour cent  
12 (20 %) ?

13 (11 h 40)

14 R. En fait, je mentirais s'il y avait une longue  
15 analyse économétrique derrière cette proposition-  
16 là. Essentiellement, on s'est basé un petit peu sur  
17 la pratique, sur la pratique courante. On avait  
18 aujourd'hui, jusqu'à maintenant, on avait une  
19 situation où on avait une balise maximale à dix  
20 pour cent (10 %) au global et dix pour cent (10 %)  
21 par marché.

22 On a vu l'été dernier, on a frappé cette  
23 première balise là dans le marché résidentiel. Ça  
24 fait que là on s'est dit, bon, est-ce que c'est...  
25 Puis on se souviendra que c'était pour un

1           dépassement de trois cent mille dollars (300 000 \$)  
2           sur un budget d'au-delà de presque vingt millions  
3           (20 M\$) là, donc ça nous a fait réfléchir à dire,  
4           si on avait proposé quelque chose de plus souple,  
5           qu'est-ce que ça devrait être, dans un contexte où,  
6           encore là on fait l'hypothèse que la Régie va  
7           autoriser nos budgets au cours des cinq prochaines  
8           années.

9                        Donc, si on se retrouve dans une situation  
10           où le plan de match qu'on vous a présenté jusqu'à  
11           maintenant donne des résultats encore mieux que ce  
12           qu'on a prévus, on a une participation accrue, on  
13           génère des économies rentables de façon accrue.  
14           Est-ce qu'on a un moyen de se donner de la  
15           flexibilité pour justement faire face à cette  
16           demande additionnelle là qui est une bonne nouvelle  
17           en soi?

18                       Donc, c'est pour ça qu'on disait, enlevons  
19           la contrainte des marchés, l'idée c'est plus  
20           d'avoir une balise générale puis on se disait, bien  
21           comme on ne retourne pas à la Régie à chaque année  
22           pour se faire approuver des budgets basés sur une  
23           nouvelle prévision de participation, bien c'est  
24           possible que dans trois ans, dans quatre ans, dans  
25           cinq ans, la prévision de participation soit

1 largement supérieure ou notre participation réelle  
2 par contre, pardon, soit largement supérieure à  
3 celle qu'on vous a présentée ici, si tout va bien.

4 Donc, ce qu'on dit, c'est ayons une forme  
5 de flexibilité sans être obligé de revenir à la  
6 Régie de façon sporadique pour demander des  
7 excédents ou des budgets additionnels.

8 Toutefois, si jamais on se rendait compte  
9 que la participation est telle que les budgets  
10 excèdent vingt pour cent (20 %) de la demande  
11 budgétaire au niveau des aides financières au  
12 global, bien là on trouverait tout à fait logique  
13 que la Régie soit... en soit tenue au courant et  
14 qu'elle puisse porter un jugement sur le  
15 fonctionnement de ça. Donc, au niveau des aides  
16 financières, c'est pour ça qu'on se concentrerait là-  
17 dessus.

18 Alors, qu'au niveau des dépenses  
19 d'exploitation, l'idée n'étant pas de dépenser à  
20 outrance là. C'est pas ça l'idée là, c'était plus  
21 d'éviter de revenir à la Régie pour des demandes  
22 budgétaires additionnelles directement liées à la  
23 participation accrue par rapport à celle prévue un  
24 an, deux ans, trois ans ou jusqu'à cinq ans  
25 auparavant, sur une durée d'un plan quinquennal.

1 Q. **[102]** En fait, on me demandait s'il y a des... Vous  
2 avez parlé de la pratique courante. Est-ce qu'il y  
3 a des documents au support de cette pratique  
4 courante?

5 R. Je faisais plutôt référence à notre propre pratique  
6 courante, c'est-à-dire ce que nous avons vécu...

7 Q. **[103]** O.K.

8 R. ... au cours des dernières... des derniers mois là,  
9 donc c'est à ça qu'on faisait référence.

10 Q. **[104]** Parfait. C'est clarifié. Vous avez parlé  
11 aussi, en fait, la proposition, c'est de ne pas  
12 limiter par segment de clientèle. Pouvez-vous  
13 élaborer davantage sur les impacts que votre  
14 proposition aurait si la marge de manoeuvre serait  
15 limitée par catégorie de clientèle?

16 R. En fait, la conséquence, c'est en ajoutant une  
17 limitation par catégorie de clientèle, ce que ça  
18 pourrait avoir comme impact, c'est de frapper plus  
19 rapidement ces limites-là à l'intérieur d'un seul  
20 marché alors qu'on a des dollars autorisés dans  
21 d'autres marchés qui pourraient être utiliser pour  
22 interfinancer ces sommes-là.

23                   Donc, on l'a vu l'été dernier, on a dû  
24 donner des consignes aux gens au niveau du  
25 traitement des dossiers des appareils dans le

1 marché résidentiel pour leur dire « écoutez,  
2 ralentissez le rythme de paiements là parce qu'on  
3 n'a plus d'argent. On a atteint le cent pour cent  
4 (100 %). »

5 Puis la Régie a été très diligente dans le  
6 traitement qui a pris quelques... quelques semaines  
7 seulement, mais pendant ce temps-là, nous, on était  
8 dans une zone d'incertitude où on devait dire à  
9 notre personnel « bien, ne traitez pas les dossiers  
10 dans le marché résidentiel parce que si on dépasse  
11 le seuil de dix pour cent (10 %), on risque d'avoir  
12 des coûts désalloués, et caetera. »

13 Alors que, dans le marché Affaire, le  
14 marché de la grande entreprise, on avait  
15 suffisamment d'argent pour pouvoir compenser sans  
16 aucun problème. Puis si vous retournez à nos  
17 résultats réels au niveau du rapport annuel deux  
18 mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-2018),  
19 vous allez constater qu'on n'a pas dépensé la  
20 totalité des aides financières qui avaient été  
21 allouées. Donc, c'est une question d'allégement  
22 réglementaire tout en permettant à la Régie de  
23 garder un contrôle sur le niveau d'aide financière  
24 qui est versée annuellement.

25 Q. [105] Parfait. Il y a également, entre autres...

1 Bien. Il y a l'ACEFO qui est venue faire une  
2 proposition par rapport à la marge de manoeuvre et  
3 le GRAME aussi. L'ACEFO, dans sa preuve, à la pièce  
4 C-ACEFO-0025, à la page 13... Donc l'ACEFO, quant à  
5 elle, c'est l'avant-dernier paragraphe de la page.  
6 Donc, elle propose :

7 Accorder à Énergir une marge de  
8 dépassement de quinze pour cent (15 %)  
9 par rapport au budget total autorisé,  
10 applicable au total des dépenses  
11 consacrées à l'ensemble des programmes  
12 de chacun des secteurs de la  
13 clientèle.

14 Et le GRAME, quant à lui, et là je ne vous ferai  
15 pas sortir, peut-être, la pièce là... Le GRAME,  
16 quant à lui, recommande un plafond de dépassement  
17 de vingt pour cent (20 %) uniquement dans le cas  
18 d'un plus grand nombre de participants et non pour  
19 l'ajout de nouvelles mesures ou encore la  
20 modification des aides financières. Puis, le GRAME  
21 est également en faveur du maintien de la  
22 limitation par catégories de clientèle.

23 Pouvez-vous commenter les propositions de  
24 l'ACEFO et du GRAME?

25 R. En fait, ce qu'on accueille favorablement c'est que

1 les intervenants sont conscients qu'il y a un  
2 besoin d'avoir une marge de manoeuvre, Madame la  
3 Présidente, puis ça, je pense que c'est une bonne  
4 nouvelle. À savoir l'ampleur de la marge de  
5 manoeuvre, on va s'en remettre à la décision de la  
6 Régie. On vous a exprimé le besoin qui était là  
7 d'avoir une certaine flexibilité. On vous a exprimé  
8 les contraintes ou je veux dire, les inconvénients  
9 je devrais dire, associés aux contraintes d'avoir  
10 des limites pour chacun des marchés.

11 Comme on vous le dit, ce qu'on vous  
12 propose, je pense, et c'est très raisonnable pour  
13 nous permettre d'opérer et d'avoir cette  
14 flexibilité-là dans un plan quinquennal, concentré  
15 uniquement au niveau des aides financières et non  
16 pas du budget total. Donc, je pense que les  
17 propositions des intervenants sont relativement  
18 claires, ce n'est pas ce qu'on vous propose. Donc,  
19 ce qu'on vous demande c'est d'approuver ce qu'on  
20 vous propose puis la Régie pourra en disposer, le  
21 cas échéant.

22 Q. [106] Ma prochaine question va parler sur les  
23 ajustements à la marge. Donc, dans les notes  
24 sténographiques de l'audience du dix-huit (18)  
25 octobre deux mille dix-huit (2018), qui est la



1 pièce A-0039, aux pages 28 et 29. Parfait. Donc, à  
2 compter de la ligne 15. Et là, je vais citer maître  
3 Sigouin-Plasse qui dit que :

4 ... le plan quinquennal... Je prendrai  
5 l'expression suivante qui n'est pas  
6 une expression heureuse, j'en  
7 conviens, c'est un « bottom line ». Je  
8 pense que ça, c'est une base, c'est un  
9 socle en efficacité énergétique qui  
10 permet d'atteindre des cibles fixées  
11 par le gouvernement. Maintenant, s'il  
12 y a des besoins d'ajustements à la  
13 marge, pour nous permettre d'aller  
14 chercher, d'être flexibles, d'être  
15 agiles, le dossier tarifaire devrait  
16 nous permettre de le faire.

17 En réponse à la question 6.3 de la DDR3 de la Régie  
18 à Hydro-Québec Distribution, qui est la pièce  
19 C-HQD-0037, s'il vous plaît.

20 Mme ISABELLE LEMAY :

21 On s'excuse. En réponse à quelle question?

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 En réponse à la question 6.3.

24 Mme ISABELLE LEMAY :

25 Merci.

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 À la page 21. En fait, si les témoins l'ont, je  
3 vais pouvoir commencer tout de suite. Donc, Hydro-  
4 Québec indique que :

5 Selon le Distributeur, l'offre de  
6 programmes doit pouvoir être modifiée  
7 sur l'horizon du Plan directeur à  
8 l'occasion du dossier tarifaire, et  
9 ce, à la suite d'une consultation avec  
10 TEQ.

11 (11 h 50)

12 Q. **[107]** Pouvez-vous donner des exemples de ce qui,  
13 selon Énergir, pourrait constituer un ajustement à  
14 la marge dans le cadre d'un dossier tarifaire?  
15 Hier, le sujet a été abordé un petit peu. Donc, on  
16 a compris que, par exemple, une modification à la  
17 participation, si j'ai bien compris, ça ne serait  
18 pas considéré comme un ajustement à la marge. Mais,  
19 par contre, qu'une modification à l'aide financière  
20 pourrait être considérée comme une modification à  
21 la marge. Mais, là, je reviens en arrière. Donc, si  
22 Énergir pourrait préciser si une modification à la  
23 marge, ça pourrait être une modification aux coûts  
24 évités ou aux paramètres à la suite d'une  
25 évaluation du programme ou encore une modification

1           aux modalités des programmes.

2       R. Je vais transposer ça dans mes mots si vous  
3       permettez. Donc, vous avez dit plusieurs choses en  
4       introduction qui sont à mon sens tout à fait  
5       justes, mais je vais les répéter pour m'assurer  
6       qu'on comprend la même chose. Ce qu'on dit, c'est  
7       que des modifications à la marge ne seraient pas  
8       occasionnées par une variation de la participation,  
9       d'où l'idée d'avoir une marge de manoeuvre  
10      budgétaire pour faire face à cette éventualité-là.  
11      Premier point.

12                Deuxième point, ce qu'on a dit, c'est que  
13      s'il y avait des modifications à un programme ou à  
14      un volet à la suite, entre autres, d'une évaluation  
15      ou de constats dans le marché d'une mauvaise  
16      calibration des aides financières, considérant que  
17      ces éléments-là sont d'impacts financiers, Énergir  
18      serait en mesure de présenter ces modifications-là  
19      pour les faire autoriser dans une approche à la  
20      marge en prenant pour acquis qu'ils auraient des  
21      impacts par rapport au budget qui aurait  
22      préalablement été autorisé dans le cadre du présent  
23      dossier. Donc, ajustements à la marge à la suite  
24      d'une modification aux aides financières.

25                Par contre, ce qu'on a dit également, puis

1 je vous ferai grâce des pièces auxquelles ça fait  
2 référence, mais c'est dans la preuve au présent  
3 dossier, ce qu'on a dit, c'est que toute  
4 modification en lien aux paramètres, donc à la  
5 suite d'une évaluation, on modifierait les coûts  
6 évités, les économies moyennes ou tout autre  
7 facteur de cette nature-là, ne serait pas déposée  
8 dans une approche en dossier tarifaire, dans une  
9 approche à la marge, elle serait intégrée dans un  
10 processus que ma collègue Isabelle Lemay vous a  
11 présenté tout à l'heure, dans le cadre d'un rapport  
12 annuel où les résultats réels présentés au rapport  
13 annuel comprendraient l'ensemble des ajustements  
14 relatifs à ces paramètres-là, y compris les coûts  
15 évités, de façon à ce que la Régie puisse en être  
16 saisie et que les résultats réels comptabilisés  
17 tiennent compte de ça.

18 Donc, s'il y a des écarts à ce moment-là  
19 entre les budgets autorisés et les dépenses réelles  
20 ou les effets réels de ces évaluations-là ou de ces  
21 nouveaux paramètres mis à jour, ça va être constaté  
22 au rapport annuel. S'il y a des écarts, ils seront  
23 expliqués. Et les traitements réglementaires déjà  
24 en place pourront être en application.

1 Mme ISABELLE LEMAY :

2 R. Vous me permettez d'ajouter. Dans un dossier  
3 tarifaire, ici le 4043, pour nous, devient la base  
4 de référence. C'est un peu ce qu'on avait expliqué  
5 en Phase 1 du dossier tarifaire 2020. Donc, le  
6 4043, pour nous, c'est la base de référence. Et les  
7 ajustements à la marge, ce qu'on va venir... qu'on  
8 va présenter dans un dossier tarifaire va faire en  
9 sorte qu'on va demander de se faire autoriser ou  
10 reconnaître dans notre coût de service de l'année  
11 l'ensemble des besoins monétaires requis,  
12 l'ensemble des effets. Est-ce que c'est clair?  
13 Donc, c'est la référence plus les ajustements à la  
14 marge, ça fait des dollars qu'on va chercher dans  
15 les tarifs.

16 Me MARC TURGEON :

17 Q. **[108]** Est-ce que c'est strictement des montants...  
18 On comprend que c'est plus de montants. Donc, c'est  
19 des montants qui sont liés à autre chose que ce qui  
20 a été autorisé ici ou si c'est lié à des programmes  
21 qui ont été autorisés ici?

22 R. La base initiale, c'est le montant qui aura été  
23 autorisé ici.

24 Q. **[109]** Et les programmes?

25 R. Et les programmes bien évidemment.

1 Q. **[110]** Oui.

2 R. Et s'il y a des ajustements à la marge, à ce  
3 moment-là c'est à partir de cette base-là. Donc  
4 4043 plus les ajustements, c'est ça qu'on va  
5 demander de mettre dans les tarifs de l'année.

6 Q. **[111]** Et, ça, est-ce que c'est lié strictement aux  
7 programmes qui auront été autorisés ou à des  
8 nouveaux programmes?

9 M. VINCENT POULIOT :

10 R. Ça pourrait être des nouveaux programmes qui  
11 pourraient être rendus nécessaires par des besoins  
12 de la clientèle à l'année 2, à l'année 3, par  
13 exemple. Donc, on veut éviter d'avoir un plan  
14 statique pour cinq ans. On veut se servir des  
15 causes tarifaires pour permettre à la Régie de  
16 porter un jugement sur toute autre mesure, volet  
17 qui aurait évidemment des impacts financiers. Donc,  
18 si une nouvelle initiative vise à être promue, à ce  
19 moment-là, elle serait proposée à la Régie et  
20 autorisée dans le cadre d'un dossier tarifaire dans  
21 une approche à la marge.

22 (11 h 35)

23 Q. **[112]** Et selon votre compréhension, Monsieur  
24 Pouliot ou Madame Lemay, est-ce que ce nouveau  
25 programme ferait partie du Plan directeur ou il

1           serait... il serait en croisière, parallèle au Plan  
2           directeur? Parce que le Plan directeur, on comprend  
3           qu'il va... il va y avoir une adoption, il va y  
4           avoir... Oui, Maître Sigouin-Plasse.

5           Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6           Bien, écoutez, je pense que... Bien, je peux  
7           laisser... Évidemment, mon objectif n'était pas...

8           Me MARC TURGEON :

9           Vous allez me revenir en plaidoirie.

10          Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11          Oui. Bien, c'est ça, c'est clairement... Je pense  
12          que vous avez une question légitime à savoir  
13          qu'est-ce qui peut advenir de cela une fois qu'on a  
14          approuvé un plan directeur puis qu'est-ce qui peut  
15          s'ajouter en cours de route. Je prends une note  
16          personnellement puis je me ferai... je me mettrai  
17          un point d'argumentation là-dessus. Si vous voulez  
18          compléter, libre à vous.

19          R. Mais en fait, de façon très honnête, on avait pas  
20          réfléchi au-delà des conséquences que cela pourrait  
21          avoir dans le cadre d'un plan directeur. Donc, on a  
22          beaucoup discuté dans les dix-huit (18) et dix-neuf  
23          (19) octobre dernier de la notion d'éviter d'avoir  
24          quelque chose de statique puis d'avoir des trucs de  
25          flexibilité, donc, des options de flexibilité, bien

1 là, ça c'en est une. A savoir comment ça va être  
2 traité, dans quel cadre avec TEQ dans le cadre de  
3 son Plan directeur, ça sera à déterminer dans le  
4 cadre des prochains... des prochains jours.

5 Me AMÉLIE CARDINAL :

6 Q. **[113]** Par rapport aux changements à la marge,  
7 est-ce que Énergir entend soumettre ces  
8 changements-là à TEQ pour obtenir son... son aval,  
9 son O.K. avant de venir les présenter à la Régie?

10 R. Je dirais que ça serait une bonne pratique, ça  
11 serait une bonne pratique de faire ça de façon à  
12 s'assurer qu'il y ait une... une cohérence entre  
13 les initiatives de TEQ et les initiatives  
14 d'Énergir.

15 Q. **[114]** Donc là, à ce moment-là, vous pourriez...  
16 vous reviendriez à la Régie en indiquant que  
17 Énergir a reçu l'aval de TEQ par rapport à cette  
18 modification ou je ne sais pas comment ça pourrait  
19 se présenter, je vous pose la question.

20 R. Une question un petit peu hypothétique, je suis  
21 désolé, on a pas... on a pas vécu encore ça, donc,  
22 la pratique nous permettra d'analyser le meilleur  
23 moyen de faire. Je pense qu'on est en très bonne  
24 relation avec les gens de TEQ, donc, on ne voit pas  
25 d'enjeu à priori sur ça.



1 Q. **[115]** Parfait. Puis considérant, et là c'est une  
2 possibilité parce qu'évidemment, il reste des  
3 décisions de la Régie à être rendues, mettons que  
4 lors des dossiers tarifaires, seulement des  
5 ajustements à la marge, au budget du PGÉ seraient  
6 examinés, est-ce que selon Énergir, le meilleur  
7 forum pour examiner les rapports d'évaluation du  
8 PTÉ, donc, du potentiel technico-économique, et des  
9 coûts évités demeurent les dossiers tarifaires ou  
10 si une autre option serait plus envisageable?

11 R. En fait, je ferais peut-être une distinction,  
12 Madame la Présidente, au niveau... votre question  
13 portait sur les potentiels technico-économiques et  
14 sur les coûts évités, si c'est bien ça donc...

15 Q. **[116]** Oui.

16 R. ... juste pour distinguer, la mise à jour des coûts  
17 évités c'est un paramètre d'un programme au même  
18 titre qu'on obtient une mise à jour de ces  
19 paramètres-là dans les processus d'évaluation,  
20 donc, je verrais très logique que Énergir dépose la  
21 mise à jour de ses coûts évités dans le cadre des  
22 rapports annuels si c'est ce que la Régie retient  
23 comme... comme forum approprié.

24 L'autre volet au niveau des potentiels  
25 technico-économiques c'est une perspective mise à

1 jour à chaque cinq ans sur quels sont les nouveaux  
2 potentiels qui sont disponibles pour... pas  
3 nécessairement pour Énergir mais pour le gaz  
4 naturel en soit. Donc, le forum dans lequel la  
5 Régie souhaitera recevoir ça sera le nôtre dans le  
6 sens que si vous le voulez au rapport annuel, on  
7 vous le déposera au rapport annuel, si vous le  
8 voulez dans une cause tarifaire, ce sera là. On est  
9 un peu indifférent par rapport à ça parce que ça  
10 n'a pas un impact direct sur les résultats des  
11 programmes ou des volets promus par Énergir.

12 Q. [117] Toujours par rapport aux coûts évités, en ce  
13 qui a trait aux évaluations des coûts évités, je  
14 vais vous référer à une réponse d'Hydro-Québec  
15 Distribution à la demande de renseignements numéro  
16 3 de la Régie, qui est la pièce C-HQD-0037 à la  
17 page 21.

18 (12 h 01)

19 C'est la réponse à la question 6.3.2.

20 Parfait. Donc, Hydro-Québec indique que :

21 Dans le cas, par exemple, où les  
22 paramètres provenant d'évaluations des  
23 programmes remettraient en question la  
24 contribution énergétique ou la  
25 rentabilité d'un programme, le

1 Distributeur pourrait envisager de le  
2 retirer de son offre. Après  
3 consultation avec TEQ [...]

4 et vers la fin là, c'est :

5 ... Dans tous les cas, le Distributeur  
6 présentera ses propositions à la Régie  
7 dans le cadre du dossier tarifaire.

8 Dans l'hypothèse où une révision des coûts évités  
9 remettait en question la rentabilité d'un  
10 programme, comment Énergir entend procéder?

11 R. La mise à jour des coûts évités, la mise à jour des  
12 taux d'opportunité, la mise à jour de n'importe  
13 quel autre paramètre pourraient amener... changer  
14 la rentabilité d'une mesure promue par Énergir. On  
15 a parlé d'ajustement à la marge, on n'a jamais  
16 parlé d'ajustement à la marge dans un seul sens.  
17 Donc, il pourrait y avoir des ajustements à la  
18 marge à la baisse dans le cas d'un retrait d'un  
19 programme qui aurait été jugé non rentable aux fins  
20 de la mise à jour de certains paramètres.

21 Donc, ce qu'on vous dit, c'est, dans le  
22 cadre d'un dossier tarifaire, on pourra faire le  
23 statut puis dire à la Régie « écoutez, vous nous  
24 aviez autorisé X milliers de dollars. On constate  
25 qu'on va arrêter, dans un horizon prédéfini, de

1 subventionner ces mesures-là parce que la  
2 rentabilité n'est plus au rendez-vous. » Donc, on  
3 pourrait le présenter à la Régie pour qu'elle  
4 puisse en statuer dans le cadre d'un dossier  
5 tarifaire, dans une approche à la marge.

6 Mme ISABELLE LEMAY :

7 R. Vous comprendrez donc qu'une application  
8 rétroactive des différents paramètres, ça... c'est  
9 là où on n'arrivait pas à réconcilier tout ça là.  
10 Il faut venir vous montrer s'il y a des effets.

11 Q. **[118]** J'achève. J'achève. Il m'en reste deux  
12 petites, ça ne sera plus très long. Donc, ma  
13 prochaine question va porter sur le PE... attendez,  
14 PE218 qui est « Encouragement à l'implantation de  
15 mesures en efficacité énergétique pour la clientèle  
16 Grande entreprise industrielle. »

17 En fait, je vais vous référer au Plan  
18 directeur, à la pièce B-0005, à la page 217. On  
19 voit listées les mesures visant l'industrie. O.K.  
20 La page du PDF n'est pas la même chose. Pourtant,  
21 moi, ça affiche 217 là. Ah! O.K. Donc, il devrait y  
22 avoir un décalage. Parfait. C'est ça.

23 Donc, c'est les mesures qui visent  
24 l'industrie. Puis en fait, la Régie comprend que le  
25 PE218 vise la clientèle... le secteur industriel,

1 est-ce que c'est exact?

2 M. VINCENT POULIOT :

3 R. Oui, pour la grande entreprise. Oui.

4 Q. **[119]** Parfait. Donc, il n'est pas listé dans les  
5 mesures sous « Industrie », sauf que la Régie  
6 comprend que le PE218 pourrait être, malgré tout,  
7 dans le Plan directeur, mais sous la mesure 67.2  
8 qui est... qui est dans la section « Bâtiment »  
9 parce que... Parfait. Donc, la mesure... Attendez.  
10 Donc, la mesure 67.2 qui est « Diagnostics et mise  
11 en oeuvre pour la clientèle VGE »... C'est  
12 « Diagnostics et mise en oeuvre efficaces », je ne  
13 vois pas jusque-là. J'ai des bons yeux, mais là  
14 c'est un peu compliqué.

15 (12 h 06)

16 Par contre, dans le PGEÉ d'Énergir, dans le  
17 programme « Diagnostics et mise en oeuvre  
18 efficaces », il y a le volet « Encouragement à  
19 l'implantation industrielle » et il y a le... En  
20 fait, on voulait savoir si le PE218 se retrouve  
21 parmi les sous-volets du programme de la mesure  
22 67.2. Je peux faire le chemin avec vous, c'est une  
23 confirmation que j'avais besoin.

24 R. En fait, toutes les données relatives aux plans  
25 promus par Énergir pour les cinq prochaines années

1 se retrouvent dans le complément de preuve qu'on a  
2 transmis à la Régie, mais qui a aussi été transmis  
3 à TEQ là dans le cadre des travaux qui ont précédé  
4 aux travaux de conception du Plan directeur. Ce  
5 qu'ils en ont fait dans la présentation, j'aimerais  
6 peut-être mieux laisser mes collègues, chez TEQ,  
7 répondre à cette question-là pour vous démontrer  
8 l'appariement entre les documents qu'ils ont reçu  
9 de notre part et la façon dont ils ont été  
10 présentés.

11 Q. **[120]** Parfait. Donc, je comprends bien que ce n'est  
12 pas une demande d'Énergir, éventuellement s'ils se  
13 retrouvent sous « Bâtiments », de le mettre dans  
14 « Bâtiments » plutôt que sous « Industries ».

15 R. Soyez-en assurée que ce n'est pas nous qui avons  
16 demandé ça.

17 Q. **[121]** Parfait. Maintenant, pour la dernière  
18 question, je vais vous référer à la preuve du ROÉÉ,  
19 qui est C-ROÉÉ-0026, à compter de la page 9 où le  
20 ROÉÉ présente ses recommandations. Donc, la  
21 première recommandation, à la page 9 :

22 Le ROÉÉ recommande à la Régie de  
23 refuser les budgets demandés par  
24 Énergir pour l'élargissement du  
25 programme Énergies renouvelables

1                   puisqu'il ne s'appuie pas sur des  
2                   applications reconnues au sein de  
3                   l'étude du potentiel  
4                   technicoéconomique d'économie de gaz  
5                   naturel et démontré dans le marché.

6           Et la recommandation 2, qui est à l'autre page :

7                   Le ROEÉ recommande à la Régie  
8                   qu'Énergir procède plutôt à des  
9                   projets de démonstration ou à l'étude  
10                  d'une analyse de potentiel  
11                  technico-économique quant à  
12                  l'application du préchauffage solaire  
13                  de l'eau et des procédés et d'en faire  
14                  rapport à la Régie avant de procéder à  
15                  l'élargissement du programme.

16           Pouvez-vous commenter ces deux recommandations du  
17           ROEÉ, et principalement quant à la deuxième là, sur  
18           sa faisabilité?

19   R.   Écoutez, Madame la Présidente, pour ce qui est du  
20           premier point... Si c'est possible juste de  
21           remettre la recommandation à l'écran là pour qu'on  
22           l'ait tous devant les yeux. La notion  
23           d'applications... qui ne s'appuie pas sur les  
24           applications reconnues au sein de l'étude de  
25           potentiel technico-économique là, mon collègue,

1 Philippe Rivard, j'oublie, c'est hier, vous a  
2 mentionné quelles étaient les mesures qui étaient  
3 promues au niveau de l'élargissement. C'était tous  
4 des mesures qui étaient actuellement en place. Ce  
5 qu'on visait c'était l'étendue à d'autres  
6 applications et non pas de nouvelles technologies  
7 non éprouvées ou quoi que ce soit. Donc, on n'est  
8 pas dans les panneaux ou les systèmes solaires  
9 paraboliques auxquels le ROEE faisait référence. On  
10 n'est pas non plus dans des technologies avec des  
11 panneaux vitrés, comme mon collègue vous le  
12 mentionnait hier, qu'il y avait des résultats qui  
13 n'avaient été pas probants là. Donc, on n'est pas  
14 du tout là-dedans. On est dans des technologies qui  
15 sont déjà éprouvées, certifiées, mais on veut en  
16 étendre l'application à d'autres usages.

17 Donc, c'est ce à quoi sert l'élargissement  
18 de ce volet-là. Puis pour ce qui est de la deuxième  
19 recommandation, si ma mémoire est bonne, on y a  
20 répondu ce matin, dans le cadre des questions que  
21 nous avons livrées de façon verbale. Donc, ce qu'on  
22 souhaitait, c'était plutôt, à la limite, parce que  
23 la Régie n'était pas favorable à l'élargissement  
24 tel que proposé d'y associer un projet-pilote à  
25 l'intérieur même du programme énergie renouvelable,



1 de façon à regarder ensemble toute l'information  
2 disponible parce que les enjeux, également au  
3 niveau du programme innovation... Puis je vais vous  
4 référer aux notes sténographiques de ce matin. Mon  
5 collègue a énuméré des contraintes, entre autres,  
6 administratives, juridiques, de détails assez  
7 élaborés que nécessite une entente dans un projet,  
8 notre programme innovation chez Énergir, qui sont  
9 utiles et nécessaires, mais qui ne sont pas  
10 nécessairement applicables dans le cas où on est  
11 déjà en présence de technologies éprouvées et qu'on  
12 veut simplement en étendre l'usage.

13 (12 h 11)

14 M. PHILIPPE RIVARD :

15 R. Je rajouterai peut-être juste une petite précision  
16 à la réponse de mon collègue. Ça n'empêche pas  
17 qu'on pourra ou qu'on va continuer à subventionner  
18 et à appuyer des technologies solaires innovantes  
19 qui ne sont pas celles qui sont visées par  
20 l'élargissement qu'on a proposé à travers notre  
21 programme Innovation. Donc, il va demeurer là et on  
22 va pouvoir continuer d'appuyer ou de tester ou de  
23 démontrer des nouvelles choses qui nous sont  
24 présentées pour lesquelles on voit qui ne sont  
25 pas... puis il y a encore des preuves à faire ou

1 des choses à démontrer selon les critères du  
2 programme Innovation. Donc un n'empêche pas  
3 l'autre.

4 Q. **[122]** Merci. Ça complète. Merci beaucoup.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Cardinal. Alors, Maître Turgeon, à  
7 vous la parole.

8 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

9 Me MARC TURGEON :

10 Oui. Merci.

11 Q. **[123]** Je sais qu'il est tard. Je vais essayer  
12 d'être bref. Je suis à peu près dans les mêmes eaux  
13 que maître Neuman, l'avant-dernière question de  
14 maître Neuman. Et je vous réfère à la planche 12 de  
15 votre présentation sur toute la notion notamment  
16 sur les aides financières, calibrer les signe de  
17 succès sur la question de la sensibilisation.  
18 D'entrée de jeu hier quand vous avez fait votre  
19 présentation, j'ai senti que, pour Énergir, il y  
20 avait là une question sensible. On parle de  
21 sensibilisation. Je parle de sensibilité. Mais on  
22 s'entend, vous et moi. Je vous ramène, puis vous  
23 n'avez pas besoin d'y aller, je vais vous le lire,  
24 page 39 des notes sténos d'hier où vous nous  
25 disiez :

1 En conclusion, Madame la Présidente,  
2 si la Régie en venait à la conclusion  
3 de réviser les aides financières sans  
4 se référer aux bonnes pratiques en la  
5 matière, notre expérience nous permet  
6 de présumer que les impacts se  
7 feraient sentir inévitablement sur la  
8 participation et sur les économies  
9 générées par les mesures proposées par  
10 Énergir sur la durée du Plan  
11 directeur.

12 Je reprends ce bout-là. Et on pourrait, vous et  
13 moi, discourir pendant assez longtemps, je pense,  
14 autour d'une bière sur la question à savoir des  
15 bonnes pratiques. Je fais référence à mon ancienne  
16 vie avant la Régie et un petit peu à la Régie, mais  
17 plus ce que je faisais avant en environnement. On  
18 pourrait discourir sur les bonnes pratiques. Je  
19 vous ramène aussi... D'entrée de jeu ce que vous  
20 nous avez dit, toujours dans les notes sténos  
21 d'hier à la page 30, vous nous disiez :

22 [...] nos ambitions sur la durée du  
23 Plan directeur d'ici deux mille vingt  
24 trois (2023). Donc, Énergir entend  
25 accroître ses efforts en collaboration

1                                   avec TEQ au cours des cinq prochaines  
2                                   années dans le cadre du Plan directeur  
3                                   deux mille dix-huit - deux mille  
4                                   vingt-trois (2018-2023), [...].

5           Puis, là, vous continuez. Et, là, ni Maître  
6           Sigouin-Plasse ni Maître Fraser ne vous levez pas,  
7           ne vous levez pas, je ne parlerai pas de  
8           transition, mais je vais plus parler de changement  
9           paradigme. Êtes-vous d'accord avec moi, avec  
10          l'expérience que vous avez, que vous avez tous les  
11          trois, que... puis vous avez bien dit que 43, pour  
12          vous, c'est ici que va partir le... maintenant que  
13          le PGEÉ prend sa forme, que ce que vous allez faire  
14          dans les cinq prochaines années prend sa forme ici.  
15          Donc, ce sera un gros changement.

16                                Êtes-vous d'accord avec moi qu'on pourrait,  
17                                malgré les différences qu'on peut voir, vous et  
18                                moi, sur les bonnes pratiques, qu'il y a un élément  
19                                supérieur dans ce dossier-ci qui sont l'atteinte  
20                                des cibles qui peut faire en sorte... Puis je  
21                                prends votre réponse tantôt à une question où vous  
22                                avez dit, le possible retrait d'un programme. Ça,  
23                                on pourra voir avec maître Sigouin-Plasse ce que ça  
24                                voudra dire au niveau du Plan directeur. Mais on  
25                                s'entend que, nonobstant ce qu'on va regarder, on

1 n'est pas là pour faire en sorte que l'argent se  
2 dépense de façon... à la mauvaise place, mais on  
3 est là pour atteindre des cibles. Et qu'on pourrait  
4 avoir, vous et moi, on pourrait avoir tous entre  
5 nous un large débat environnemental sur, est-ce que  
6 cette mesure-là est-ce que c'est une bonne façon,  
7 une bonne façon.

8           Cela étant dit, est-ce que le fait  
9 justement de cette atteinte de cible-là ne vient  
10 pas aussi nous contraindre tous à arriver au  
11 meilleur de nous-mêmes puis de ne pas s'enfarger  
12 possiblement sur des pratiques qu'on pourrait juger  
13 autrement différentes? Est-ce que vous seriez  
14 d'accord avec moi que Énergir ce qu'elle recherche  
15 le plus possible, en fait, c'est ce que vous m'avez  
16 dit d'entrée de jeu, vous avez dit à madame la  
17 présidente d'entrée de jeu, c'est que vous voulez  
18 que les cibles soient atteintes?

19 (11 h 35)

20 M. VINCENT POULIOT :

21 R. Tout à fait. Le seul bémol que je mets là-dessus  
22 c'est... En fait, les perspectives futures, on les  
23 a établies, quand on fait référence aux bonnes  
24 pratiques, on fait référence « aux critères »,  
25 entre guillemets, historiques qui ont toujours été

1 appliqués par la Régie aussi dans ses décisions sur  
2 la rentabilité, etc. Donc, c'est un peu ça qui  
3 teinte notre discours. Si le contexte légal ou  
4 opérationnel change puis que ces éléments-là  
5 amènent, ce que j'en comprends de votre discours,  
6 une certaine forme de souplesse dans l'approbation  
7 des programmes pour les fins d'atteinte de cibles,  
8 bien, on ne sera certainement pas contre ces  
9 éléments-là. Le seul élément qu'il ne faut jamais  
10 perdre de vue puis c'est un point que mon collègue,  
11 Philippe Rivard, a mentionné hier c'était que les  
12 programmes, les budgets ont des impacts tarifaires  
13 et il faut en être conscient.

14           Donc, il y a toujours cet élément de  
15 balance-là entre... entre, comme vous avez  
16 mentionné tantôt, dépenser pour atteindre des  
17 cibles puis en contre-partie, il faut être  
18 conscient qu'il y a un aspect tarifaire qu'il faut  
19 regarder, qu'il faut considérer à l'intérieur de  
20 ça. Donc, je vous dirais : c'est possible que les  
21 façons de faire changent et c'est peut-être une  
22 bonne chose. Ceci étant dit, il faut juste encore  
23 là définir dans quel cadre ces impacts-là se  
24 transposent ailleurs entre autres sur les tarifs de  
25 la clientèle.

1 Q. **[124]** Ça va. Merci.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci, Maître Turgeon.

4 Q. **[125]** Une seule question en lien justement avec ce  
5 souci d'équilibre, donc d'avoir un programme ou des  
6 programmes qui permettent en fait d'aider à  
7 l'atteinte des cibles mais à un coût raisonnable  
8 pour les clients. Dans le cadre de votre  
9 présentation, vous avez à la page 4, bon, donné le  
10 résultat du test TCTR qui donne un ratio de deux  
11 point quatre-vingt-deux (2.82) pour l'ensemble de  
12 vos programmes et du test du participant qui donne  
13 un montant de cent quarante-deux virgule six  
14 millions (142,6 M) pour deux mille dix-huit - deux  
15 mille dix-neuf (2018-2019). On sait que pour chacun  
16 des programmes principaux vous avez donné le test  
17 de neutralité tarifaire mais est-ce que vous avez  
18 le test de neutralité tarifaire pour l'ensemble de  
19 vos programmes? On a tenté de le trouver là, on...

20 M. VINCENT POULIOT :

21 R. Si vous prenez le document C-Énergir-0037, vous  
22 avez... à partir de la page 6, vous avez des  
23 tableaux qui présentent l'ensemble des...  
24 l'ensemble des différents programmes et si vous  
25 regardez la dernière ligne de chacun de ces

1 tableaux-là, vous avez le test de neutralité  
2 tarifaire.

3 Q. **[126]** Oui, c'est ça. Non, on sait qu'on l'a par  
4 programme, ma question c'est : est-ce que vous  
5 l'avez fait globalement? Dans le fond, c'est  
6 peut-être la somme de ces résultats-là qui donne le  
7 résultat global, j'imagine. C'est ça, c'était juste  
8 pour avoir le... le test pour l'ensemble du PGÉ.  
9 Écoutez, peut-être que dans le cadre du dépôt de  
10 l'engagement pour...

11 R. Oui, on pourra...

12 Q. **[127]** ... le premier (1er) avril...

13 R. On pourra vous fournir l'information.

14 Q. **[128]** ... peut-être juste nous donner le...

15 R. O.K.

16 Q. **[129]** ... le test global.

17 R. Parfait.

18 Q. **[130]** Une dernière question. En lien avec l'impact  
19 des résultats des évaluations dont on a discuté au  
20 tout début puis des... en fait, de la pièce que  
21 vous avez déposée, C-Énergir-0050, sur la prise  
22 d'effet des paramètres éventuels des évaluations,  
23 vous avez énoncé entre autres comme principe, bon,  
24 qu'il faudrait éviter qu'il y ait une application  
25 rétroactive, ma question est un peu générale, on



1           comprend très bien le principe de non-rétroactivité  
2           pour l'avoir appliqué à quelques reprises, dans un  
3           contexte où Énergir avait droit à une bonification  
4           en lien avec les les cibles, en fait, les résultats  
5           des programmes, il y avait là un élément très  
6           sensible et on le comprend.

7           (12 h 21)

8                         Dans le nouveau contexte du Plan directeur,  
9           de l'atteinte des cibles, est-ce qu'il n'y a pas  
10          une souplesse à avoir par rapport à ce principe-là,  
11          considérant que, le but, c'est vraiment d'avoir les  
12          vrais chiffres, d'avoir les vrais mètres cubes qui  
13          ont été économisés sur la durée du Plan directeur  
14          plutôt que seulement ceux qui ont été estimés puis  
15          qu'on les ajuste après pour l'avenir.

16                        Et vous pouvez aussi nous revenir plus  
17          tard, en même temps au premier (1er) avril. Mais,  
18          on se questionne sur l'application rigide de ce  
19          principe-là dans le nouveau contexte dans lequel on  
20          est présentement.

21          R. En tout respect, Madame la Présidente, je vais vous  
22          référer à la demande de renseignements 3.1, la  
23          question 3.1 de la demande de renseignements numéro  
24          4, c'est exactement ça qu'on a donné comme  
25          information. Donc, les raisons pour lesquelles on

1 pense que ce n'est pas souhaitable d'avoir une  
2 application rétroactive au-delà des bonifications  
3 historiques associées au rendement. On n'est pas là  
4 du tout, on est plus dans le pratico pratique là.  
5 Ça peut amener des enjeux d'avoir mis, dans un  
6 rapport de développement durable, l'atteinte de  
7 tels niveaux d'économies d'énergie et d'atteinte de  
8 telles réductions de gaz à effet de serre puis  
9 d'avoir dans un rapport révisé annuel à la Régie,  
10 rétroactif de deux ans ou d'un an, avec des données  
11 différentes.

12 Mon collègue qui est plus au niveau des  
13 opérations, Philippe Rivard, me disait : « Écoutez,  
14 il dit, on peut faire à la limite des ajustements  
15 globaux sur les résultats puis présenter un beau  
16 tableau là, mais lorsque la Régie va nous demander  
17 ou les évaluateurs vont nous demander des données  
18 historiques extraites de nos bases de données, si  
19 on n'est pas allé dans chacun des dossiers faire  
20 les ajustements rétroactifs aux économies  
21 d'énergie, bien l'information qu'on va extraire de  
22 façon détaillée ne sera pas du tout en lien avec  
23 les données globales qu'on aurait corrigées  
24 manuellement. » Donc, vous voyez les incohérences  
25 potentielles.



1 par exemple, que la Régie soit... qu'un document  
2 soit déposé pour faire un état de situation, je  
3 veux dire, un réel puis ça pourrait être tout à  
4 fait pour la Régie, pour les yeux de la Régie, au  
5 niveau confidentiel. Puis que nous, pour qu'on  
6 sache exactement la performance réelle des  
7 programmes, pas dans deux ans ou dans trois ans,  
8 mais à X moment donné qu'on puisse savoir « bon,  
9 bien, écoutez, là ces programmes sont réels, on les  
10 a. »

11 C'est pour notre connaissance à nous parce  
12 que, nous, on continue quand même à vous autoriser  
13 plein de choses. Alors, c'est toujours plus... on  
14 est toujours... on aime toujours quand que nos  
15 pieds sont plus solides, ils ne le sont pas  
16 toujours, des fois c'est nous-mêmes qui nous  
17 enfargeons, je vais parler pour moi là, alors...  
18 Mais, c'est juste peut-être regarder cette  
19 possibilité-là dans ce que vous allez nous déposer  
20 au premier (1er) que t'as dit, le premier (1er)  
21 avril puis c'est pas un poisson, alors c'est  
22 correct. Je retourne le micro à ma présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est bon. Alors, ça termine les questions de la  
25 formation. On vous remercie. Nous allons donc

1 prendre une pause lunch. Maître Gertler.

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Oui, c'est très simple. Deux petites questions  
4 d'intendance. D'abord, nous n'aurons pas de  
5 question pour Gazifère, pour le ROEÉ. Et deuxième  
6 chose, c'est que, moi, j'ai un rendez-vous médical,  
7 alors je vais être obligé de m'absenter cet après-  
8 midi. Alors, c'est... ne soyez pas offusqué.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Vous m'en voyez attristée là.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 Hein!

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous m'en voyez attristée.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, bon rendez-vous et puis, nous, on prend une  
19 pause lunch, de retour à treize heures trente  
20 (13 h 30).

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah! Oui, oui. Excusez. On a tellement apprécié vos  
25 témoignages qu'on ne veut pas vous libérer.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Pas de réinterrogatoire donc.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah! O.K. Oui. Non.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Vous pouvez les libérer.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 C'est bon. Merci.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Des fois, je suis trop vite. Excellent. Merci. Bon  
13 lunch.

14 SUSPENSION

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16 (13 h 33)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, nous allons poursuivre avec la preuve de  
19 Gazifère, Maître Georgescu.

20

21 PREUVE DE GAZIFÈRE

22 Me ADINA GEORGESCU :

23 Bon après-midi, Madame la Présidente, Messieurs les  
24 Régisseurs. Adina Georgescu pour Gazifère. Je suis  
25 également accompagné de mon collègue, maître

1 Alexandre MacBeth que vous allez voir pendant cette  
2 audition, dans la salle également.

3 Alors, avant de débiter avec le panel de  
4 Gazifère, peut-être une ou deux petites courtes  
5 questions d'intendance. Pour commencer, je voulais  
6 juste confirmer que les réponses à la DDR numéro 4  
7 de la Régie ont été déposées par Gazifère au SDÉ  
8 hier. Donc, la version écrite est déposée, nous  
9 n'aurons donc pas besoin d'en faire la lecture  
10 pendant l'audience.

11 Deuxième petit point, les affidavits de  
12 monsieur Jean-Benoît Trahan et de monsieur François  
13 Boulanger, pour l'adoption de la preuve au dossier,  
14 ont également déjà été déposés. Alors, cet exercice  
15 est accompli.

16 Toutefois, il va y avoir une présentation  
17 PowerPoint que vous voyez déjà sur l'écran qui va  
18 être faite par monsieur Trahan cet après-midi. Les  
19 copies ont déjà été distribuées, les copies papier  
20 de cette présentation. Et nous allons procéder à  
21 l'adoption de ce document additionnel à titre de  
22 preuve documentaire tout de suite après  
23 l'assermentation.

24 Toutefois, avant de procéder à  
25 l'assermentation, je voulais vous présenter le

1 panel. Alors, nous avons madame Julie-Christine  
2 Lacombe, analyste, affaires réglementaires,  
3 efficacité énergétique et marché du carbone chez  
4 Gazifère; monsieur Jean-Benoît Trahan, directeur  
5 finance affaires réglementaires et publics chez  
6 Gazifère; ainsi que monsieur François Boulanger,  
7 chercheur principal chez Dunsky expertise en  
8 énergie. Alors, Madame la Greffière, on peut  
9 assermenter les témoins.

10

---

11 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-deuxième  
12 (22e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

13

14 JULIE-CHRISTINE LACOMBE, analyste, Affaires  
15 réglementaires, efficacité énergétique et marché du  
16 carbone, ayant une place d'affaires au 706,  
17 boulevard Gréber, Gatineau (Québec);

18

19 JEAN-BENOÎT TRAHAN, directeur finance, Affaires  
20 réglementaires et publics, ayant une place  
21 d'affaires au 706, boulevard Gréber, Gatineau  
22 (Québec);

23

24 FRANÇOIS BOULANGER, chercheur principal, Dunsky  
25 expertise en énergie, ayant une place d'affaires au



1 50, rue Sainte-Catherine Est, Suite 420, Montréal  
2 (Québec)

3

4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
5 solennelle, déposent et disent :

6

7 INTERROGÉS PAR Me ADINA GEORGESCU :

8 Q. **[133]** Merci beaucoup. Alors, simplement pour  
9 l'adoption de la présentation PowerPoint. Monsieur  
10 Trahan, avez-vous bien l'intention de témoigner  
11 dans le cadre du présent panel à l'aide d'une  
12 présentation PowerPoint intitulé « PGEÉ Gazifère »?

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 R. Oui.

15 Q. **[134]** Est-ce que cette présentation PowerPoint a  
16 été préparée par vous ou sous votre supervision?

17 R. Oui.

18 Q. **[135]** Avez-vous des modifications ou des  
19 corrections à apporter à cette présentation?

20 R. Non.

21 Q. **[136]** Adoptez-vous cette présentation PowerPoint  
22 comme constituant une partie de votre preuve écrite  
23 dans le cadre du présent dossier?

24 R. Oui.

25 Q. **[137]** Merci beaucoup. Peut-être juste confirmer la

1 cote de la présentation. Alors, c'est une  
2 présentation PowerPoint, PGEÉ, Gazifère, intitulée  
3 « PGEÉ Gazifère » qui est déposée sous la cote GI-  
4 2, Document 1, cote de la Régie C-GI-0041. Merci  
5 beaucoup.

6 R. Alors, Madame la Présidente, Messieurs les  
7 Régisseurs, à tous, bon après-midi en ce vendredi,  
8 je ne sais pas s'il est pluvieux ou neigeux,  
9 mais... Écoutez, je vous demanderais pour la  
10 présentation et puis pour la portion d'audience  
11 avec Gazifère là de mettre notre chapeau PME. Je  
12 pense, c'est probablement sans faire de mauvais jeu  
13 de mot. Ma procureure ne voulait pas que j'y aille,  
14 mais je disais peut-être au grand plaisir de la  
15 FCEI là, on va parler plus de petites et moyennes  
16 entreprises ici dans le cadre du PGEÉ de Gazifère.  
17 (13 h 38)

18 Alors, j'ai... on a une petite présentation  
19 qui devrait durer à peu près dans le temps qu'on  
20 avait prévu.

21 Alors la première des choses qu'on veut  
22 faire, on veut vous présenter un peu les critères  
23 qui ont guidé Gazifère dans la relance de son PGEÉ.  
24 Il va falloir revenir un petit peu en arrière pour  
25 positionner le PGEÉ pour venir vous expliquer c'est

1           quoi notre capacité de livrer, un des éléments qui  
2           a été longuement discuté dans le cadre du PGEÉ de  
3           Gazifère dans le cadre du dossier de TEQ.

4                       Notre suivi du projet pilote dans la  
5           réponse qu'on vous a soumise, on vous a indiqué  
6           suite à la dernière DDR de la Régie, on vous avait  
7           mentionné qu'on ferait un complément de preuve à  
8           cet égard-là directement en audience. Donc ce sera  
9           fait. Et finalement des commentaires sur certains  
10          points soulevés par les intervenants. Et on fera  
11          une petite conclusion pour préciser davantage nos  
12          conclusions recherchées dans le cadre de ce  
13          dossier-ci.

14                      Pour nous lorsqu'il est venu le temps de  
15          planifier notre PGEÉ, on l'a fait vraiment dans une  
16          optique de transition. Quand on parle d'un objectif  
17          de transition ici, c'est que la nouvelle stratégie  
18          énergétique nous amenait ailleurs. Donc, il fallait  
19          commencer à travailler différemment. Ce qui nous a  
20          amené, d'une part, à prendre en considération  
21          l'objectif clair du gouvernement qui était d'avoir  
22          un pour cent (1 %) d'efficacité énergétique par  
23          année. C'était également l'arrivée de TEQ.  
24          L'arrivée de TEQ, c'est une nouvelle entité. C'est  
25          également un travail de collaboration. Et c'est un

1 travail d'arrimage. Donc, on a eu quelques  
2 rencontres avec eux. Et on a tenté d'arrimer nos  
3 différents programmes avec eux. Et pour le moment  
4 ça se limite à ça. Mais ça pourrait peut-être être  
5 avec d'autres entités dans le futur. Mais pour le  
6 moment c'était avec eux.

7 Adapter les programmes de Gazifère à notre  
8 marché. Donc, on va revenir un peu plus tard dans  
9 le cadre de l'historique un peu. Mais l'objectif de  
10 Gazifère était vraiment d'adapter et de travailler  
11 où on était capable d'agir. Donc, c'est dans le  
12 marché résidentiel et le secteur affaires qui sont  
13 les deux grands marchés de Gazifère. On a cherché  
14 également non seulement à aller dans ces marchés-  
15 là, mais de viser des niches. Donc, pas pour tous  
16 les programmes, mais vraiment plus chercher des  
17 niches d'économie d'énergie plutôt que des  
18 programmes très larges.

19 Donc, à titre d'exemple, on a le fameux  
20 programme de chauffe-eau sans réservoir où on ne  
21 l'offre pas à tout client qui veut un chauffe-eau  
22 sans réservoir mais uniquement à un groupe de  
23 clients dédiés, c'est-à-dire les clients qui font  
24 des échanges de chauffe-eau où, là, on voyait une  
25 contrainte particulière dans le marché.

1 Et on n'a pas cherché à entrer dans des  
2 secteurs où on n'a pas nécessairement les capacités  
3 d'agir. Donc, dans le secteur industriel, par  
4 exemple, on n'a pas tenté aller dans ce secteur-là.  
5 Quant à nous, TEQ a déjà des programmes en place.  
6 Il pourra prendre ce secteur-là où on n'a pas  
7 nécessairement les capacités d'agir, l'ingénierie  
8 interne, et caetera, pour aller dans ce sens-là.

9 Ça, c'était les critères qui nous ont  
10 amené. Mais une fois ces critères-là dits, la  
11 question qu'on a, puisque c'est, je dirais,  
12 pratiquement toutes les interventions touchent à  
13 ça, c'est quelle est la capacité de Gazifère de  
14 livrer le PGEÉ qui a été proposé à la Régie. Nous,  
15 dans cette transition-là, vous comprendrez que ça a  
16 évolué beaucoup, ça a évolué très rapidement dans  
17 les dernières années... dans les derniers mois  
18 c'est-à-dire. Vous vous souviendrez qu'on a déposé  
19 un PGEÉ qui était sur une année, deux ans. On a  
20 demandé de monter ça à cinq ans. Donc, on a évolué,  
21 on a suivi ce qui se passait. Mais ce qu'il faut  
22 voir, c'est d'où on vient.

23 Et d'où on vient pour nous, ce qui est  
24 clair, c'est qu'avant deux mille quinze (2015),  
25 donc jusqu'en deux mille quatorze (2014), Gazifère

1           atteignait ses objectifs, fonctionnait bien, son  
2           PGEÉ fonctionnait très bien. Et il y a eu une  
3           cassure. Il y a eu une cassure qui a découlé de  
4           plusieurs programmes qui ont été abolis chez  
5           Gazifère. On n'avait pratiquement plus de  
6           programmes dans le secteur résidentiel à  
7           l'exception des ménages à faible revenu.

8                       Et concurremment à cette situation-là, on  
9           s'est retrouvé dans une situation où on a eu des  
10          problèmes internes, donc problèmes de ressources où  
11          chez Gazifère l'efficacité énergétique était gérée  
12          à ce moment-là par une ressource divisée par deux,  
13          donc c'était deux personnes à mi-temps qui géraient  
14          le PGEÉ. Il y a eu un congé de maladie pour... donc  
15          pour une de ces deux ressources-là. Il y a eu  
16          départ pour un autre poste pour l'autre ressource.  
17          Donc, non seulement le PGEÉ était en mauvais état  
18          puisque'il n'y avait pratiquement plus de  
19          programmes, donc beaucoup moins d'intérêt dans  
20          l'entreprise à le livrer, mais en plus il n'y avait  
21          plus de ressources pour le livrer. Donc, ça fait  
22          que ce n'est plus très fort temporairement.

23                      Mais, ça, ça nous a amené nécessairement à  
24          aller vers une autre étape. L'autre étape c'est  
25          quoi? C'est de dire, bien, on fait quoi, nous, dans

1           cette situation-là. Et cette étape-là, ça a été une  
2           période de remue-méninges qui, nécessairement, a  
3           été nécessaire. Cette période-là, bien, plutôt que  
4           de tenter de livrer des programmes, on était plus  
5           en mode d'essayer de trouver qu'est-ce qu'on était  
6           pour faire. Est-ce qu'on continue à avoir un PGEÉ?  
7           On a même été jusqu'à cette question-là à l'interne  
8           étant donné la situation.

9                       Alors, on est arrivé finalement avec des  
10           programmes qui sont adaptés à la réalité de  
11           Gazifère et on a cherché donc à vraiment arriver  
12           avec des programmes plus de niches. C'est là qu'on  
13           a développé cette nouvelle manière de réfléchir.

14                      On a fait des ajustements également dans la  
15           livraison. Donc, il y a eu des demandes de la Régie  
16           qui ont été faites au niveau notamment des  
17           nouvelles règles dans la préautorisation.

18                      Donc, au cours des dernières années, on  
19           sait pertinemment qu'il y a des cas qu'on a  
20           manqués, qu'on a échappés puisqu'ils ont passé dans  
21           la période où on a changé les règles de pré-  
22           autorisations suite à une demande de la Régie. Et  
23           on n'a pas perdu l'efficacité énergétique. On sait  
24           que ces clients-là, au bout de la ligne, ont  
25           appliqué ce qu'ils auraient dû faire, c'est-à-dire

1 ils ont fait les changements d'équipements  
2 appropriés, mais au bout de la ligne, ces clients-  
3 là n'ont pas été donc, répertoriés dans le cadre du  
4 PGEÉ. Donc nos résultats sont inférieures à ce  
5 qu'ils auraient été si on n'avait pas eu ce  
6 critère-là qui s'est ajouté en cours de route.

7 (13 h 43)

8 Et l'autre élément qu'on va revenir un peu  
9 plus tard, c'est la limitation budgétaire associée  
10 au dépassement de coûts de programmes. Donc, on a  
11 eu un dépassement à une certaine période. On a  
12 été... Disons qu'il y a eu des craintes importantes  
13 à l'interne de ne pas se voir reconnaître les coûts  
14 associés et ça a fait en sorte que lorsqu'il y a  
15 des programmes qui fonctionnent bien, bien, les  
16 freins se mettent très, très vite, chez Gazifère,  
17 pour ne pas aller de l'avant.

18 Alors, ça c'est notre historique qui nous a  
19 emmenés à notre situation actuelle. Notre situation  
20 actuelle est quoi? Dans tout ce branle-bas de  
21 combats et cette réflexion-là, on a changé de firme  
22 de consultants. Donc, on travaille maintenant avec  
23 Dunsky, expertise en énergie, firme bien connue au  
24 Québec et également à l'extérieur du Québec. Donc,  
25 ça a été un élément qu'on a fait. On a aussi décidé



1 de... Comme je l'ai déjà dit et vous allez voir,  
2 c'est une marotte, on a maintenant des programmes  
3 qui sont renouvelés et adaptés à la réalité de  
4 Gazifère. Et on a, surtout, travaillé à l'interne  
5 pour modifier la structure de gestion.

6           Donc, ça veut dire quoi « Changer la  
7 structure de gestion »? Ça veut dire que ce qu'on a  
8 demandé c'est que chaque département soit  
9 maintenant responsable d'une partie du travail et  
10 non pas de le limiter à « une ressource », entre  
11 guillemets. Donc, les communications, le  
12 développement de marchés, le service à la  
13 clientèle, les opérations, les affaires  
14 réglementaires. Prendre le temps d'intégrer ça dans  
15 l'entreprise. Après tout le branle-bas de combats  
16 qu'il y a eu puis faire changer les mentalités des  
17 gens, à emmener ça à l'étape où est-ce que ça  
18 devient fonctionnel, ça prend un certain temps, ça  
19 prend de la volonté managériale également. Et ça,  
20 bien, on le retrouve aujourd'hui.

21           Aujourd'hui, l'objectif d'atteindre les  
22 cibles est maintenant bien implanté dans l'ensemble  
23 de l'organisation. Tellement qu'on est rendu avec  
24 un comité de réalisations des objectifs  
25 multigroupes. Et on a intégré les objectifs du PGEÉ

1 dans les objectifs de performance de certains  
2 employés-clés. Donc, ça va jusqu'à ce niveau-là, ce  
3 qu'il n'y avait pas auparavant chez nous, à  
4 l'exception des gens qui étaient très dédiés.

5 Dans cet objectif-là, quand on parle d'un  
6 comité de réalisation des objectifs multigroupes,  
7 ce que ça fait, ce que ça apporte, c'est que si  
8 quelqu'un tombe malade ou si un groupe est dans une  
9 mauvaise posture parce que chez nous, on n'a pas  
10 souvent des doublons en arrière de nous, bien, au  
11 moins, tout ne tombera plus. Donc, on va vraiment  
12 continuer à... à ce moment-là, être capable de  
13 continuer à fonctionner. Ça ne sera pas parfait,  
14 bien sûr, s'il y a un manque à quelque part, mais  
15 au moins tout ne tombera pas comme on l'a vécu  
16 auparavant. Donc, on est venu protéger la situation  
17 pour le futur. Alors, il y a vraiment un engouement  
18 là des gens de réussir les objectifs du PGEÉ.

19 Alors, qu'en est-il dans la réalité des  
20 choses? Ça a pris un certain temps et à la fin de  
21 deux mille dix-huit (2018) là, on pourrait dire que  
22 le groupe à commencer vraiment à prendre forme et  
23 on a lancé, finalement, le fameux chauffe-eau sans  
24 réservoir. Donc, c'est la suite de la demande de la  
25 Régie. Donc, il a été lancé en septembre deux mille

1 dix-huit (2018). Pour deux mille dix-huit (2018),  
2 on avait prévu cinquante-sept (57) participants.  
3 Sur les cinquante-sept (57) participants, on a fini  
4 l'année avec trente-quatre (34) participants, puis  
5 je vous explique maintenant la situation, comment  
6 ça s'est passé.

7 En fait, ce qu'on a fait, c'est qu'on a  
8 contacté mille cent quatre-vingt-quatre (1184)  
9 clients directement via des envois postaux. On a pu  
10 être contacté... Il y en a qui ont eu d'autres  
11 appels là, dans le sens qu'il y a eu des « spots »  
12 sur l'Internet, il y a eu différentes approches,  
13 mais principalement ça a été le « spot »... Euh...  
14 Pas le « spot », mais l'envoi postal direct. Sur  
15 les mille cent quatre-vingt-quatre (1184) clients  
16 contactés, on a eu beaucoup d'appels d'intérêt, ça  
17 n'a pas été tous comptabilisés là, on n'a pas  
18 comptabilisé ça directement. Mais ce que ça a fait  
19 au bout de la ligne, c'est qu'on a cent trente-huit  
20 (138) clients qui ont demandé l'arrivée du  
21 technicien. Donc, ils ont demandé qu'un technicien  
22 vienne chez eux pour voir si c'était possible.  
23 Parce que c'est quand même pas loin de dix pour  
24 cent (10 %) d'intérêt marqué là allant jusqu'à  
25 technicien. De ces cent trente-huit (138) là, il y

1 a soixante-treize (73) clients qui ont été  
2 considérés non admissibles ou surtout qui ont  
3 refusé d'aller de l'avant, principalement  
4 lorsqu'ils évaluaient l'ensemble des coûts et du  
5 projet qui se faisait chez eux. Et il y a trente et  
6 un (31) clients qui se sont montrés intéressés qui,  
7 au bout de la ligne, ont fini par ne pas donner  
8 suite là pour différentes raisons qu'on ne connaît  
9 pas. Au bout de la ligne, on a fini avec trente-  
10 quatre (34) clients.

11 Alors pourquoi s'être arrêté à trente-  
12 quatre (34) clients quand on pouvait atteindre  
13 cinquante-sept (57) clients? Bien. Principalement,  
14 c'est qu'on a mis les freins puisque lorsqu'on  
15 était rendu à cent trente-huit (138) personnes qui  
16 étaient intéressées, on était rendu au mois de  
17 novembre, début décembre. On s'est dit : On va  
18 dépasser cinquante-sept (57) clients, on n'est pas  
19 capable de maintenir tout ça. Donc, on a arrêté  
20 toute publicité, on a tout freiné et au bout de la  
21 ligne, bien, il y a eu moins de clients  
22 participants que ce qu'on anticipait. Alors, on a  
23 fini avec trente-quatre (34). Alors, c'est la  
24 raison pour laquelle... Et ce trente-quatre (34)  
25 là, s'est fait sur période de moins de trois mois,

1           ultimement, donc sur un projet qui aurait dû être  
2           là durant toute l'année. Donc, ça démontre que  
3           lorsqu'on finit par mettre cette structure-là en  
4           place et de... on pourrait dire : mettre les gaz  
5           là, bien, on y arrive.

6           (13 h 50)

7                       Alors, qu'en est-il des résultats, en deux  
8           mille dix-neuf (2019)? Fin février deux mille  
9           dix-neuf (2019), donc, pour deux mois dans l'année,  
10          on est déjà rendu à vingt-trois (23) participants  
11          sur une prévision de quatre-vingt-cinq (85). A ce  
12          rythme, à l'heure actuelle, on doit tout arrêter  
13          pour quelque part, quelque chose comme juin,  
14          juillet, et de reprendre le projet uniquement en  
15          vingt-vingt (2020). Donc, c'est l'état des lieux  
16          pour les chiffres.

17                      Maintenant, si on regarde un petit peu plus  
18          les constats du... les constats préliminaires, on  
19          s'entend, il n'y a pas eu d'analyse complète qui a  
20          été effectuée, ce qu'on peut dire c'est que l'aide  
21          financière fait vraiment une différence dans la  
22          décision des clients. Ça c'est le sentiment que  
23          nous, on a, pour l'instant, on a pas de... pas plus  
24          d'aides que ça, mais une chose est sûre c'est que  
25          ce programme-là, avant qu'on le mette en place, il

1 n'y avait aucun des clients qui faisaient des  
2 changements de chauffe-eau chez Gazifère qui  
3 demandait un chauffe-eau sans réservoir. Donc, à  
4 tout événement, le fait de... si c'est pas les sous  
5 c'est au moins toute l'approche qui permet de faire  
6 ce changement-là chez les gens.

7 La mise en place du programme a nécessité  
8 un effort de gestion et d'organisation qui est  
9 quand même important. Donc, ça peut sembler simple  
10 mettre ça en place mais si on veut le faire, et on  
11 avait parlé que c'est un... c'est un projet pilote,  
12 pourquoi? Parce qu'on vise une niche de marché et  
13 le surcoût associé à ça c'est beaucoup les surcoûts  
14 associés à la rénovation, la mise en place d'un  
15 équipement, des conduites qui sont différentes,  
16 dans certains cas l'ouverture de plafond, donc, des  
17 choses qui peuvent être assez intrusives chez le  
18 client.

19 Alors, au départ, on avait une approche par  
20 client et on s'est aperçu que ça ne fonctionnait  
21 pas du tout. Ça ne fonctionnait pas parce ce qu'il  
22 y avait beaucoup de clients insatisfaits, c'était  
23 peu efficace, c'était long, il y avait beaucoup  
24 d'étapes dans la procédure, et ça faisait en sorte  
25 que les clients, plusieurs clients lâchaient en

1 cours de route.

2 On a réussi dans ce court laps de temps-là  
3 à modifier les choses et à proposer plutôt une  
4 stratégie, on pourrait dire, de masse. Donc, on a  
5 été beaucoup plus avec une préqualification des  
6 clients. Donc, s'assurer, par exemple, que les  
7 clients n'ont pas de plafond fermé, des choses de  
8 cette nature-là, pour ensuite de ça, à ce  
9 moment-là, offrir une approche directe. Donc, dans  
10 la mesure où cadre relativement dans ce qu'on  
11 pourrait appeler les projets à coût raisonnable,  
12 bien, à ce moment-là, on va de l'avant  
13 automatiquement et l'entrepreneur accepte de, entre  
14 guillemets, « faire un peu plus de sous avec  
15 certains et un peu moins de sous avec d'autres ».   
16 Donc, ça nous permet d'arriver avec une approche  
17 plus de masse qu'une approche individuelle. Donc,  
18 ça a réduit énormément la gestion et ça a aussi  
19 augmenté beaucoup plus la satisfaction des clients  
20 et une relation beaucoup plus efficace et, je  
21 dirais, une livraison plus efficace dans le... dans  
22 le projet étant donné que les clients sont...  
23 pratiquement dès le départ, ils savent s'ils vont  
24 pouvoir participer puis si ça va être acceptable au  
25 point de vue de l'impact au niveau financier.

1                   Donc, la réceptivité des clients à cette  
2 offre, elle est bonne, l'écart du nombre de  
3 participants en deux mille dix-huit (2018), comme  
4 je l'ai dit, découle principalement de la limite  
5 budgétaire, et quant à l'évaluation à venir là, ce  
6 qu'on prévoit avec... principalement avec le  
7 dossier de fermeture deux mille dix-neuf (2019), ça  
8 va être la validation des hypothèses qui  
9 sous-tendent le cas type, le surcoût et le taux  
10 d'opportunisme.

11                   Ce qu'on est en train de voir également  
12 puis on va peut-être en parler un peu plus dans les  
13 DDR tantôt, « dans les DDR », dans les  
14 contre-interrogatoires tantôt, mais quand on parle  
15 de faire évoluer des programmes c'est une situation  
16 où quant à nous, il y a comme un autre groupe de  
17 clients qui tombe. Donc, tous les clients, quand on  
18 parle de plafond fermé, est-ce qu'il n'y aurait pas  
19 là une approche, par exemple, où on pourrait  
20 peut-être avoir des offres d'aides financières  
21 différentes pour aller chercher ce groupe de  
22 clients-là qui nous échappe encore. Donc, c'est le  
23 genre de choses qu'on tente de faire... de faire  
24 évoluer le programme. Ce programme-là mais les  
25 autres aussi à venir.



1                   Alors, maintenant, quelques commentaires  
2 sur certains points soulevés par des intervenants.  
3 On a une proposition de modifier l'offre financière  
4 de chauffe-eau sans réservoir, il est vraiment très  
5 populaire, de cinq cents dollars (500 \$) à quatre  
6 cents dollars (400 \$) de la part du RNCREQ, Option  
7 Consommateurs. L'élément sur lequel ils se basent  
8 c'est que le TCTR de Gazifère est près de zéro,  
9 donc, vaudrait mieux abaisser cet élément-là.

10                   Premièrement, bien, l'abaissement de cinq  
11 cents (500 \$) à quatre cents dollars (400 \$) n'aura  
12 aucun effet sur le résultat du TCTR, donc, ça ne  
13 viendra pas jouer, donc, quant à nous, déjà c'est  
14 peut-être pas le bon... le bon commentaire pour  
15 demander de réduire.

16                   Quant à ce qui est l'équivalence entre les  
17 programmes avec Énergir, bien, il faut comprendre  
18 que c'est des programmes qui sont différents. Donc,  
19 dans le cas d'Énergir, ils s'adressent à toute la  
20 clientèle, chez nous, je vous l'ai décrit  
21 suffisamment pour comprendre que ça ne s'adresse  
22 pas à toute la même clientèle, et donc,  
23 conséquemment, on ne pense pas là que c'est une  
24 proposition qui devrait être retenue par la Régie.

25                   A noter pour votre indication que nous, on

1       avait proposé sept cent cinquante dollars (750 \$)  
2       initialement et que ça avait été ramené à cinq  
3       cents dollars (500 \$) lors de la mise en place du  
4       programme.

5               Règles de dépassement budgétaire, c'est  
6       peut-être un petit peu plus gros comme bouchée à  
7       prendre ici, mais... mais on s'est posé la question  
8       puis sincèrement, les deux prochains points qu'on  
9       soulève ici c'est, ultimement, ça vient avec  
10      l'évolution du dossier, on voit vraiment qu'on  
11      arrive ailleurs puis on s'est posé la question,  
12      dire : mais est-ce qu'on fait chez nous? Comment  
13      est-ce qu'on doit organiser les choses?

14      (13 h 53)

15             Quant à nous, quand on regarde l'idéal dans  
16      la transition énergétique, c'est qu'il n'y en  
17      aurait plus de limite. Ça, c'est le maximum. C'est  
18      l'idéal total qu'on devrait avoir. Et, ça, ça  
19      viendrait éliminer toute difficulté de gestion à  
20      l'interne. Ça viendrait nous assurer d'aller  
21      chercher un maximum d'efficacité énergétique pour  
22      chacun des programmes qui sont en place.

23             Maintenant, il y a un élément réglementaire  
24      qu'on doit toujours prendre en compte, c'est le  
25      fameux impact tarifaire, c'est l'aspect raisonnable

1 du coût. Et on vous propose ici une solution de  
2 type « benchmark regulation », d'utiliser plus un  
3 mode « benchmark », c'est-à-dire que ce qu'on voit,  
4 c'est que chez Gaz... excusez! Chez Énergir, l'aide  
5 financière... bien, pas l'aide financière, mais le  
6 budget total est de l'ordre de vingt-six millions  
7 (26 M\$) sur des charges d'exploitation de cinq cent  
8 quatre-vingt-quatre millions (584 M\$). Ça  
9 représente quatre point cinq pour cent (4,5 %) de  
10 leurs frais.

11 Donc, si, ultimement, on peut atteindre  
12 quatre point cinq pour cent (4,5 %) de charges...  
13 de budget de programme pour Énergir, bien, ça ne  
14 serait pas déraisonnable que Gazifère puisse  
15 atteindre un équivalent de quatre virgule cinq pour  
16 cent (4,5 %) de ses charges d'exploitation  
17 également en mode budget de PGEÉ.

18 Donc, ce qu'on vous propose afin d'offrir  
19 davantage de latitude à Gazifère pour atteindre les  
20 objectifs de son PGEÉ, quand on parle de latitude,  
21 c'est non seulement entre les programmes, mais  
22 c'est aussi inter-année. Si je n'ai pas tout réussi  
23 en deux mille dix-huit (2018), mais j'atteins en  
24 deux mille dix-neuf (2019), moi, je vise beaucoup  
25 la période cinq ans, je ne suis pas nécessairement

1 à viser année après année, c'est vraiment la  
2 période cinq ans que je veux atteindre, assurer un  
3 suivi continu des programmes dans le marché, pas  
4 avoir de brisures, de cassures en cours de route.

5 Donc, une solution simple quant à nous, ce  
6 serait de fixer un montant maximal de budget qui ne  
7 pourrait pas être dépassé par Gazifère durant la  
8 période. Donc, de deux mille dix-neuf (2019) à deux  
9 mille vingt-deux (2022) dans ce cas-ci, ça serait  
10 un virgule vingt et un millions de dollars  
11 (1,21 M\$) qu'on ne pourrait pas dépasser durant la  
12 période et donc ça éliminerait toutes les autres  
13 limitations qu'on aurait à l'intérieur des... qu'on  
14 a actuellement, soit le fameux dix pour cent (10 %) au  
15 niveau des programmes individuels du résidentiel  
16 et cent pour cent (100 %) pour les autres.

17 Dix pour cent (10 %) juste pour donner un  
18 ordre de grandeur. On parlait du cinquante-sept  
19 (57) tantôt clients au niveau du chauffe-eau sans  
20 réservoir, dix pour cent (10 %), c'est cinq de  
21 plus, cinq point sept. Donc, ça ne donne pas  
22 beaucoup de marge de manoeuvre. Donc, ultimement,  
23 ça reste très difficile. Et un autre élément qui  
24 est souvent amené par les gens, c'est oui, mais  
25 est-ce qu'on peut aussi jouer entre les budgets des

1 différents programmes, mais si l'autre programme  
2 part un peu plus tard, je fais quoi dans mon année,  
3 là, comment est-ce que je joue avec ça. Donc, ça  
4 devient à un moment donné une situation où on met  
5 des freins un peu partout dans le programme alors  
6 que l'objectif, c'est d'atteindre les résultats du  
7 PGEÉ. Donc, ça, c'est pour les dépassements  
8 budgétaires.

9 L'autre élément, c'est les règles entourant  
10 les aspects financiers du PGEÉ. Gazifère est le  
11 seul distributeur qui est traité différemment.  
12 Donc, actuellement, nous, on passe tout à la  
13 dépense. Donc, il n'y a pas de mise en place des  
14 montants des subventions ou enfin des aides  
15 financières -appelons-le comme on veut- qui passent  
16 donc aux comptes de frais reportés. On a  
17 l'équivalent chez Hydro-Québec, Énergir, soit des  
18 comptes de frais reportés amortis sur dix ans. On  
19 pense que ça serait de bon augure de faire cet  
20 ajustement-là également pour Gazifère. Ça serait un  
21 incitatif également pour l'entreprise bien entendu  
22 d'atteindre les objectifs du PGEÉ. C'est une équité  
23 dans le traitement des distributeurs et ce serait  
24 également un signal de coût qui serait similaire ou  
25 identique pour les consommateurs de l'Outaouais

1 avec le reste du Québec étant donné que les coûts  
2 seraient davantage liés avec les économies  
3 d'énergie associées plutôt que de passer  
4 directement à la dépense. Donc voilà pour ce point  
5 additionnel.

6 Alors, au niveau de nos conclusions, vous  
7 avez nos budgets qui sont demandés de deux mille  
8 dix-neuf (2019) à deux mille vingt-deux (2022),  
9 donc de cinq cent trente-neuf mille dollars  
10 (539 000 \$) à six cent vingt-six mille dollars  
11 (626 000 \$). Idéalement, on vous demanderait  
12 d'éliminer complètement les limites budgétaires,  
13 mais on comprend que c'est peut-être un pas qui est  
14 peut-être un peu grand.

15 Donc, subsidiairement, on vous propose  
16 d'aller vers un budget maximal global de un virgule  
17 vingt et un millions (1,21 M\$) pour la période deux  
18 mille dix-neuf (2019) à deux mille vingt-deux  
19 (2022), d'autoriser la création du compte de frais  
20 reportés afin d'y comptabiliser les aides  
21 financières, et finalement de permettre  
22 l'amortissement de ce compte de frais reportés sur  
23 une période de dix ans. On est disponible pour les  
24 contre-interrogatoires à partir de ce moment-ci.

1 Me ADINA GEORGESCU :

2 Je n'ai pas d'autres questions pour le panel. Alors  
3 les contre-interrogatoires peuvent débiter.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Excellent! Alors, nous allons débiter ce contre-  
6 interrogatoire avec l'Union des producteurs  
7 agricoles. Il n'y en avait pas. Non. Donc, c'est  
8 maître Neuman, RTIEÉ. Bonjour, Maître Neuman, je ne  
9 vous avais pas vu.

10 (13 h 58)

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Bonjour.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, on compte sur vous pour être efficace.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Re-bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
18 Régisseurs. Bonjour, Messieurs, Dames, Dominique  
19 Neuman pour le RTIEÉ, qui est le Regroupement pour  
20 la transition, l'innovation et l'efficacité  
21 énergétique. J'inviterais madame la greffière, à  
22 garder à l'écran la présentation de Gazifère  
23 d'aujourd'hui et de placer, dès à présent, à  
24 l'écran, notre mémoire, qui est le mémoire C-RTIEÉ-  
25 0029, à la page 101, qui est écrit dans le texte,

1 qui est aussi la page 141 Adobe. Donc, c'est la  
2 section 3.6 où nous parlons des programmes de  
3 Gazifère. Si vous pouvez placer la page suivante  
4 sur l'écran.

5 Q. **[138]** Notre préoccupation porte sur la... et c'est  
6 une question que vous avez abordée, sur la capacité  
7 de livrer le plan pour les cinq années qui sont  
8 prévues. Nous avons constaté que, donc, que le  
9 plan, c'est-à-dire les programmes et mesures en  
10 transition, innovation et efficacité énergétique de  
11 Gazifère, sont, et c'est un phénomène qui existe  
12 depuis plusieurs années, sont très faibles, sont en  
13 déclin et souvent il est arrivé que, de façon  
14 substantielle, les budgets approuvés ne soient pas  
15 réalisés lorsqu'on regarde les rapports annuels.  
16 Comme vous le savez, il a été question, au cours  
17 des années, des différentes années jusqu'à  
18 maintenant, que la question de la suffisance du  
19 personnel, de la suffisance de la formation est  
20 évoquée et notamment il y a un rapport d'un  
21 consultant, Aviséo, dont vous êtes très au courant,  
22 qui domine les discussions depuis plusieurs années,  
23 qui a fait état de l'insuffisance marquée du  
24 personnel disponible à Gazifère pour réaliser un  
25 grand nombre de ses activités. Et la question que



1 vous avez mentionnée tout à l'heure à savoir que  
2 vous avez fait la démarche de rendre différentes  
3 personnes, dans différents services, responsables  
4 des programmes, des programmes en efficacité, c'est  
5 une démarche que vous avez déjà amorcée, que vous  
6 avez déjà annoncée depuis plusieurs années et il  
7 semble que des difficultés continuent comme on l'a  
8 constaté au cours des années qui ont suivi cette  
9 annonce. Donc, ma question que je vous adresse est  
10 de voir dans quelle mesure vous pensez qu'il est  
11 réaliste, parce que maintenant on approuverait des  
12 programmes et mesures pour cinq ans. Dans quelle  
13 mesure il est réaliste de croire que ce budget  
14 pourrait être réalisé? Ces programmes et mesures  
15 qui sont annoncés pourraient être réalisés?

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. O.K. Je ne veux pas revenir très longtemps. On se  
18 souviendra que ce qui a coupé les ailes à Gazifère,  
19 c'est les coupures des programmes qu'il y a eues en  
20 deux mille quinze (2015). Foncièrement, ça  
21 fonctionnait avant, est-ce que c'est capable de  
22 refonctionner? Bien. Si on retrouve des ailes, on  
23 va être capable de fonctionner. C'est aussi simple  
24 que ça. Maintenant, non seulement on a déjà réussi,  
25 mais en plus, on a ajusté notre manière de faire

1 pour que des éléments plus fonctionnels à  
2 l'intérieur de l'entreprise ne viennent pas brimer  
3 la possibilité ou, en tout cas, limiter la  
4 possibilité d'agir également dans le futur.

5 (14 h 03)

6 Donc, ici, il y a deux éléments clairement  
7 qui ont fait ce qui est arrivé depuis deux mille  
8 quinze (2015). On se souviendra que ça découle  
9 d'une proposition notamment du SÉ-AQLPA qui a fait  
10 en sorte que les programmes sont disparus et suite  
11 à cet élément-là, aujourd'hui, il y a un autre  
12 élément qui a été très clair, c'est les difficultés  
13 au niveau du fait que c'était lié directement avec  
14 une ou deux ressources à l'interne.

15 Donc, on propose plus de programmes pour  
16 régler le premier problème et on a mis en place le  
17 fonctionnement interne pour régler le deuxième  
18 problème.

19 Mme JULIE-CHRISTINE LECOMBE :

20 R. J'aimerais également apporter une petite correction  
21 peut-être à votre préambule. La structure, la  
22 nouvelle structure de gestion dont on parle, elle  
23 n'est pas en place depuis plusieurs années, elle  
24 est en place depuis deux mille dix-huit (2018),  
25 enfin, on a commencé le travail, cette nouvelle

1 structure-là à la mettre en place, on a commencé ça  
2 en deux mille dix-huit (2018). Donc, c'est pas  
3 quelque chose qui est effectif depuis plusieurs  
4 années, c'est vraiment quelque chose de nouveau et  
5 qui est pleinement effectif depuis peu.

6 Q. **[139]** Et depuis peu, ça voudrait dire depuis?

7 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

8 R. Depuis septembre, comme on a vu. Quand on parle de  
9 pleinement effectif c'est depuis septembre et  
10 c'est... on parle... tantôt, on a parlé de la mise  
11 en place des indicateurs, donc, l'entreprise chez  
12 nous c'est du premier (1er) janvier au trente et un  
13 (31) décembre, donc, les obligations de performance  
14 des gens c'est du premier (1er) janvier au... du  
15 premier (1er) janvier au trente (30) décembre...  
16 trente et un (31) décembre, ils ont maintenant ça  
17 dans leurs obligations. Alors, on peut dire  
18 qu'aujourd'hui c'est complètement fonctionnel.

19 Est-ce que tout est en place? Donc, on est  
20 à quatre-vingt-douze pour cent (92 %), on est en...  
21 on est à la veille d'afficher pour aller chercher  
22 des ressources additionnelles au niveau des... au  
23 niveau de la force de vente. Un élément qu'on peut  
24 dire c'est qu'on voit déjà également du changement  
25 à ce niveau-là. On a un potentiel de quatre

1 participants dans le combo hottes, suite à des  
2 représentations de notre représentant, on est déjà  
3 rendu à deux, alors, on est à la veille de lui  
4 demander d'arrêter également parce que ça... ça va  
5 trop bien. Mais c'est un élément qu'on veut faire  
6 depuis longtemps, qu'on veut utiliser nos  
7 représentants pour faire ce travail-là, mais on  
8 était pas capable de le faire puis on vient de  
9 commencer à le faire et on voit immédiatement les  
10 résultats.

11 Q. **[140]** Vous avez commencé à répondre à ces questions  
12 mais dans quelle mesure la réalisation de votre  
13 plan dépend, et on parle des cinq prochaines... des  
14 cinq années du plan, dépend de l'ajout de personnel  
15 ou de formations supplémentaires à du personnel  
16 déjà existant?

17 R. Écoutez, on peut faire le dossier tarifaire au  
18 complet de Gazifère ici mais foncièrement, on a  
19 fait des demandes dans chacun de nos dossiers. La  
20 Régie, on va être en audience dans trois semaines,  
21 rebelote avec la Régie encore sur... sur la phase  
22 4, donc, c'est-à-dire sur notre budget pour deux  
23 mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020), quant  
24 à nous, on a proposé les ressources suffisantes  
25 pour non seulement atteindre nos objectifs

1 d'entreprise mais également les entreprises... les  
2 objectifs que l'entreprise s'est fixés au niveau du  
3 PGÉ.

4 Q. **[141]** C'est-à-dire? Est-ce que vous pouvez préciser  
5 quelles ressources supplémentaires? Et on parle  
6 toujours d'un horizon de cinq ans là pour...

7 R. Pour l'instant, je me limite à la période dix-neuf-  
8 vingt (19-20) puisque c'est la période qu'on voit.  
9 Je veux dire, je ne veux pas refaire le dossier  
10 tarifaire ici mais dans le dossier tarifaire, il y  
11 a des ressources additionnelles au niveau du  
12 service des ventes, il y a des ressources  
13 additionnelles au niveau des affaires  
14 réglementaires et marché du carbone et efficacité  
15 énergétique et autres chapeaux, il y a également  
16 des ressources additionnelles au niveau des  
17 opérations. Donc, c'est un peu partout.

18 L'autre élément aussi qu'il faut prendre en  
19 compte c'est qu'on ne fait pas ça tout seul, on  
20 fait ça également avec nos partenaires. Alors, le  
21 lancement d'un programme, ce qui est difficile,  
22 c'est pas de faire rouler quelque chose qui  
23 fonctionne mais c'est de lancer le programme. Le  
24 chauffe-eau sans réservoir, ça a pris de la  
25 formation chez les entrepreneurs. Donc, ça aussi,

1 ça ralentit le rythme. Alors, pour nous, l'idée  
2 c'est : une fois qu'on a fini d'installer...  
3 d'instaurer un programme, c'est de passer à l'étape  
4 du suivant et etc.

5 Donc, deux mille dix-huit (2018), je peux  
6 vous dire, on a eu zéro participant dans les  
7 échangeurs d'air mais on est rendu à deux cette  
8 année parce que, oups! là, cet élément-là c'est le  
9 deuxième qu'on s'est mis à pousser puis quand on va  
10 avoir fini de pousser celui-là puis quand on n'en  
11 aura plus, on va en créer d'autres puis on va les  
12 amener les autres. Donc, c'est comme ça qu'on...  
13 qu'on envisage les choses mais là maintenant, tout  
14 le monde est... c'est-à-dire...

15 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

16 R. Enligné.

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Merci, parce que j'allais dire le mot en anglais.

19 Mais tout le monde est maintenant organisé, enligné  
20 et même la mise en place de nouveaux programmes va  
21 être beaucoup plus facilitée dans le futur si on ne  
22 vient pas nous rebriser en cours de route.

23 (14 h 08)

24 Q. **[142]** Et on souhaite que ça... que ça fonctionne.

25 J'attirerais votre attention à la page 104 de notre

1 mémoire qui est le numéro... qui est le 144 Adobe.  
2 À la recommandation qui se trouve plus bas sur  
3 cette page, nous recommandons que Gazifère puisse  
4 maintenir, même après deux mille vingt (2020) ses  
5 programmes « Étude de faisabilité » qui est le  
6 programme 67.10, « Appui aux initiatives-aide à  
7 l'implantation » 67.11 et « Appui aux initiatives-  
8 optimisation énergétique des bâtiments » qui est  
9 67.12. Quels sont vos commentaires sur cette  
10 recommandation?

11 R. Vous savez, si la décision que Gazifère a prise  
12 c'est suite à des discussions qui ont été tenues  
13 avec TEQ, où TEQ indiquait qu'ils étaient dans la  
14 mesure d'être capable de prendre la suite de ce  
15 programme, alors c'est simplement pour ne pas  
16 dupliquer. Maintenant, s'il advient qu'il serait  
17 requis qu'on puisse continuer à l'offrir, ça va  
18 nous faire plaisir de continuer à l'offrir.

19 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

20 R. Les programmes demeurent offerts, tout ce qu'on a  
21 fait par contre, c'est on s'est adapté, on a  
22 modifié un peu ce qui était admissible comme  
23 mesures dans le volet « Optimisation énergétique  
24 des bâtiments », mais les deux programmes « Étude  
25 de faisabilité » et « Appui aux initiatives »

1 demeurent des programmes offerts dans le PGEÉ de  
2 Gazifère.

3 Q. **[143]** D'accord. Par ailleurs, il y a un élément  
4 nouveau depuis hier sur lequel je n'ai pas eu  
5 l'occasion d'interroger Énergir tout à l'heure  
6 puisque je n'avais pas encore l'information, mais  
7 qui concerne l'ensemble des trois distributeurs,  
8 qui est la suppression de la subvention qui  
9 actuellement est offerte sous forme d'un crédit  
10 d'impôt qui porte le nom de Rénovert qui va se  
11 terminer dans dix (10) jours. Est-ce qu'il serait  
12 possible à Gazifère qui, antérieurement, offrait  
13 elle-même des programmes d'aide à la rénovation  
14 domiciliaire, de combler cette suppression durant  
15 la période de cinq ans du Plan?

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Écoutez, à ce stade-ci, je vous dirais que, quant à  
18 nous, je pense que c'est l'enveloppe du bâtiment,  
19 c'est moins notre pain et notre beurre, si on veut,  
20 chez Gazifère. Maintenant, si à la réflexion au  
21 cours des prochaines années c'est quelque chose qui  
22 nous semble intéressant, il n'y a pas de malheur à  
23 ce qu'on y pense puis qu'on évalue. Mais, je vous  
24 dirais qu'on a d'autres programmes auxquels on a de  
25 l'intérêt. Et chose certaine, ça ne sera pas un



1 crédit d'impôt qu'on va donner, mais...

2 Q. **[144]** Non, non, on parle d'une subvention. On parle  
3 d'une subvention évidemment.

4 R. Oui, oui, oui, oui. Non, non, je comprenais très  
5 bien, je faisais une petite blague, mais... mais  
6 c'est pas, c'est pas notre pain et notre beurre  
7 chez Gazifère d'aller dans ce sens-là, usuellement.  
8 Il nous apparaît aussi que c'est un programme qui,  
9 à notre avis, est beaucoup plus de nature  
10 multisource et qui tombe davantage dans l'assiette  
11 de TEQ au niveau de discussions. Mais, si les  
12 discussions avec TEQ nous amènent à dire que  
13 Gazifère devrait avoir un rôle à jouer là-dedans  
14 dans le futur, on n'a pas d'inconvénient à le  
15 jouer.

16 Q. **[145]** D'accord. Nous recommandons également que...  
17 et cette recommandation que nous faisons à chacun  
18 des distributeurs, de fixer comme condition aux  
19 aides financières qui sont susceptibles de toucher  
20 les bâtiments et équipements, l'évitement des  
21 revêtements de bâtiment à composante de pétrole ou  
22 l'aide à des matériaux de substitution. Quelle est  
23 votre position sur ce point?

24 R. Ma position sur ce point, c'est que ce n'est pas à  
25 nous de gérer ça. Vous savez, j'ai un autre chapeau

1 dans ma vie, je suis conseiller municipal et c'est  
2 des choses qui se traitent au niveau des  
3 municipalités, les revêtements, il y a des règles  
4 urbanistiques qui peuvent jouer leur rôle. En tant  
5 que distributeur de gaz naturel, je ne vois pas où  
6 est notre rôle.

7 Q. **[146]** Comme conditions aux aides financières  
8 versées?

9 R. Si ce sont des conditions, on tomberait peut-être  
10 plus dans des programmes de type LEED ou autre là  
11 où il y a des... des limitations sur les produits à  
12 mettre. On n'a pas de programme qui est associé à  
13 ces mesures-là directement là, des programmes de  
14 subvention de mesures LEED ou autres. Donc, pour le  
15 moment, je ne vois pas comment est-ce qu'on  
16 viendrait jouer là-dedans.

17 Q. **[147]** D'accord. J'aborde maintenant les programmes  
18 résidentiels. Madame la Greffière, si vous pouviez  
19 passer à la page 107 qui est la page Adobe 146 de  
20 notre mémoire. Je parle du dernier paragraphe de la  
21 recommandation où nous vous invitons, nous  
22 invitons Gazifère, comme le fait d'ailleurs  
23 Énergir et HQD, à maintenir son offre de programmes  
24 pour les ménages à faible revenu, même après deux  
25 mille dix-neuf (2019), étant donné qu'il n'y a pas

1 de certitude actuellement que TEQ va s'occuper de  
2 ce marché à ce stade, est-ce que c'est quelque  
3 chose que vous pourriez considérer dans votre plan  
4 quinquennal?

5 (14 h 13)

6 R. Je vais être un peu plus ferme ici, je vais dire  
7 non. Quant à nous, ça fait plusieurs années qu'on  
8 tente de faire quelque chose dans ce marché-là, ça  
9 ne fonctionne pas. On n'a pas la même réalité non  
10 plus que la réalité d'Énergir. Il n'y avait pas  
11 beaucoup de clients résidentiels avant les années  
12 quatre-vingt-dix (90) chez Gazifère. Il y avait  
13 sept mille (7000) clients chez Gazifère avant mil  
14 neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Donc, des gens  
15 qui possèdent des équipements, et qui sont à faible  
16 revenu, on n'en identifie pas.

17 On a tenté de travailler avec l'ACEFO pour  
18 se faire identifier des ménages à faible revenu. On  
19 était prêt à évaluer toutes les options, aller  
20 faire du coaching direct. On était prêt à vraiment  
21 regarder tout, tout, tout et eux-mêmes n'étaient  
22 même pas capables de nous identifier des gens  
23 directement. Donc, tant qu'à maintenir quelque  
24 chose où on n'est pas capable d'arriver à rien, on  
25 ne voit pas vraiment l'utilité.

1 Les clients qu'on a, c'est plus des clients  
2 qui vont passer par... qui vont chauffer au gaz  
3 naturel via des systèmes centraux. Et à ce compte-  
4 là, bien, le programme MFR qu'on a ne s'adresse pas  
5 de toute façon à ces gens-là de manière  
6 directement. Donc, conséquemment, on pense que  
7 c'est une mesure, et lorsqu'on approche ces gens-  
8 là, on est mieux d'aller avec une mesure  
9 multisource encore une fois et on pense que TEQ va  
10 être mieux placée pour faire le travail. Quant à  
11 nous, on est mieux de mettre les efforts où est-ce  
12 qu'on va être capable d'avoir des résultats plus  
13 importants.

14 Q. **[148]** Merci. J'arrive aux règles de dépassement  
15 budgétaire, et je vais vous référer à votre  
16 présentation d'aujourd'hui en page 8. Donc, la  
17 première phrase que vous reproduisez également à la  
18 dernière page selon laquelle idéalement vous  
19 souhaiteriez que « l'ensemble des règles actuelles  
20 devrait être aboli - aucune restriction », je veux  
21 être sûr de comprendre cette proposition  
22 principale. Vous parlez de l'abolition de quelles  
23 règles, de toute limitation budgétaire? J'essaie de  
24 comprendre à quoi vous faites référence dans ce  
25 premier boulet de la page 8?

1 R. Ça s'adresse bien entendu au budget global du PGEÉ  
2 de Gazifère, mais bien entendu les règles, puis  
3 c'est écrit également ici, au niveau du tronc  
4 commun, les règles ne sont pas modifiées, ça ne  
5 serait pas bar ouvert pour le tronc commun, ça  
6 serait les règles habituelles, là. Mais c'est  
7 vraiment pour les... donc les aides financières où  
8 le budget serait complètement ouvert.

9 Q. **[149]** Donc, le montant du... Il y aurait un budget  
10 évidemment qui serait adopté annuellement, mais il  
11 n'y aurait pas de limite si le programme marche  
12 bien quant au niveau du dépassement qui serait  
13 permis et dont on aurait l'assurance qu'il serait  
14 reconnu ultérieurement lors de la fermeture des  
15 livres?

16 R. Dans le monde idéal de la transition énergétique,  
17 oui.

18 Q. **[150]** D'accord. Nous vous avons suggéré, c'était à  
19 la page de notre mémoire qui était ouvert tout à  
20 l'heure, de permettre un dépassement de budget  
21 de... donc ce serait la recommandation subsidiaire,  
22 j'imagine, de cent pour cent (100 %) des budgets  
23 autorisés pour les programmes des clients  
24 résidentiels, comme c'est déjà prévu pour les  
25 programmes des clients commerciaux. Quelle serait

1           votre position sur cette recommandation?

2       R. Bien, au niveau de l'ampleur pour le client  
3       résidentiel, ça peut paraître bien d'emblée.  
4       Cependant, ça ne vient pas régler le problème au  
5       niveau des autres programmes qui, eux, même si  
6       c'est des cent pour cent (100 %), deux clients à  
7       quatre clients, ça va vite cent pour cent (100 %).  
8       Donc, c'est pour ça qu'en le mettant plus dans une  
9       vision globale, ça donne toute la flexibilité  
10      requis pour répondre.

11                Quand on parle ici multi-année, on en  
12      parlait tantôt avec notre copain François à côté,  
13      puis chez nous, dans notre marché, on peut se  
14      retrouver dans une année où il y a un programme  
15      commercial qui ne fonctionnera pas du tout et un  
16      autre va outreperformer et, l'année d'après, ça va  
17      être le contraire. Donc, en ayant cette liberté-là  
18      d'agir, bien, ça nous permet au bout de la ligne de  
19      répondre aux besoins des clients quand ces besoins-  
20      là seront présents.

21                On peut parler, par exemple, d'une  
22      situation particulière où on a eu de la  
23      construction importante chez nous avec notamment  
24      les serres Hexo récemment. Bien, c'est sûr qu'il y  
25      a eu des... Donc, c'est des grosses serres de

1 production de marijuana. Et ces gens-là sont avec  
2 des grosses chaudières. Donc, ils ont participé au  
3 programme de chaudières. Bien, ils n'en  
4 construisent pas à toutes les années chez nous ces  
5 choses-là. C'est un exemple, là. C'est pour ça que  
6 ça donne des vagues. En ayant une liberté plus  
7 grande, bien, ça va nous permettre d'attraper les  
8 vagues quand elles passeront.

9 (14 h 18)

10 Q. **[151]** Est-ce que je comprends bien justement pour  
11 un peu développer sur votre proposition de base,  
12 là, qui serait idéalement d'abolir l'ensemble des  
13 limites actuelles au dépassement budgétaire que le  
14 nombre de clients, le nombre de participants plus  
15 faible, dans votre cas, que celui que l'on retrouve  
16 auprès des deux autres distributeurs d'électricité  
17 et de gaz, que c'est un argument en faveur du fait  
18 d'ouvrir cette possibilité à ce que... Si le  
19 programme marche, comme vous l'avez dit, si vous  
20 êtes à deux clients, bien doublez ces quatre,  
21 triplez ces six, et si vous les avez de les  
22 prendre. Est-ce que je comprends correctement que  
23 le petit nombre de participants est un argument en  
24 faveur de votre proposition principale?

25 R. Je vais le dire différemment. Je pense que... Je

1 suis persuadé, puis je ne veux pas dire des mots  
2 dans la bouche de ceux qui m'ont précédé, mais les  
3 gens d'Énergir ont demandé également un peu plus de  
4 flexibilité. Je pense que si on veut vraiment  
5 atteindre les objectifs, je pense que l'idéal, il  
6 est écrit en haut. Oups! on ne le voit plus là,  
7 mais il était écrit en haut, l'acétate qui était de  
8 ne pas avoir de barrière. Alors, nous, on a  
9 travaillé sur notre réalité à nous pour assurer de  
10 limiter le nombre de barrières, mais en même temps,  
11 donner une assurance à la Régie que ça restait  
12 raisonnable. Ce sont les deux points qu'on a  
13 travaillés.

14 Moi, ce qui m'aurait préoccupé, ce n'est  
15 pas tant le petit nombre, c'est beaucoup plus  
16 l'effet. Souvent, on a eu des décisions ou des  
17 propositions qui se sont faites sur la base des  
18 pourcentages. Bien. Je reviens, moi, dix pour cent  
19 (10 %) de deux, ça ne fait pas beaucoup plus. Donc,  
20 on ne peut pas travailler de la même manière chez  
21 Gazifère que chez les autres. Donc, ce n'est pas  
22 tant le fait du petit nombre, c'est plus l'effet du  
23 dépassement. Donc, je reprends votre cent pour cent  
24 (100 %) au niveau résidentiel, il pourrait être  
25 raisonnable pour le résidentiel, mais ne le serait



1 pas pour un autre. Pourquoi pas ne pas avoir une  
2 règle simple et efficace, et vraiment facilitant,  
3 éliminant toutes les barrières qui serait de mettre  
4 un plafond global. C'est comme ça qu'on le voit.

5 Q. **[152]** Je comprends très bien. On voit très bien ce  
6 point-là. Une autre technique sur laquelle je  
7 voudrais voir si ça serait faisable, selon vous,  
8 j'avais posé la question à Énergir un peu plus tôt.  
9 Est-ce que ça pourrait être une bonne idée, vu  
10 qu'on est à l'étape d'une planification  
11 quinquennale et que donc, il y a un certain risque,  
12 mais le « risque », j'utilise ce mot-là de façon  
13 positive, un risque de réalisation qui serait soit  
14 inférieur ou supérieur à ce qui est prévu. Est-ce  
15 que ça pourrait être une bonne chose d'avoir une  
16 fourchette de scénarios? C'est-à-dire un scénario  
17 fort du PGEÉ et un scénario faible du PGEÉ, étant  
18 donné que ce que vous avez indiqué dans votre  
19 preuve, c'est le scénario moyen?

20 R. Il n'y a rien qui dit que c'est le scénario moyen  
21 là. On n'a pas fait de scénario. Je ne suis pas sûr  
22 que ça vaudrait la peine au point de vue des coûts  
23 et du travail, et des questionnements qui  
24 viendraient. Je pense qu'on est mieux de faire le  
25 PGEÉ que de faire des scénarios.

1 Q. **[153]** O.K. Bon. Mais pour les fins de la  
2 planification, je veux dire?

3 R. Bien. Pour les fins de la planification...

4 Q. **[154]** Ce que vous...

5 R. ... ultimement, vous avez le budget qu'on a. Si  
6 vous voulez en faire de votre côté, vous avez tout  
7 le loisir. En mettant le budget maximal qu'on a,  
8 vous pouvez faire les proxy que vous voulez, faire  
9 tous les scénarios qui vous intéressent. Mais outre  
10 ça, à moins qu'on décide pour des utilités que je  
11 ne comprends pas, de dire : Bien. Écoutez, faites  
12 des scénarios avec plus dix pour cent (10 %), plus  
13 vingt pour cent (20 %), des choses très cadrées,  
14 très simples à calculer. On peut là, mais je ne  
15 vois pas où est-ce que serait le bénéfice de ça.

16 On est aussi, d'une certaine manière, dans  
17 un nouveau PGEÉ. Là, on n'a plus d'expérience. Là,  
18 on est reparti à zéro là. Donc, il faut la prendre  
19 cette expérience-là puis nos prévisions sont sur ce  
20 qu'on sait là, mais, t'sais, on le voit là, avec le  
21 projet-pilote des chauffe-eau sans réservoir là, on  
22 a atteint notre potentiel. Grosso modo, on l'aurait  
23 atteint, notre potentiel, la première année, sur la  
24 base de trois mois de travail, il s'échange plus de  
25 trois mille (3 000) chauffe-eau par année puis on

1 s'est limité à peu près à mille (1 000). Donc, on  
2 aurait triplé le potentiel, mais on découvre là.  
3 Donc, laissez-nous découvrir puis on va tous  
4 s'adapter là-dedans là.

5 Q. **[155]** O.K. Je comprends. Sur un autre sujet, il y a  
6 un programme... En fait, on en discute dans les  
7 dossiers tarifaires de Gazifère depuis quelques  
8 années. Ça serait la possibilité que Gazifère  
9 adopte, mette en place, un compte d'aide à la  
10 substitution d'énergie plus polluante, le CASEP,  
11 comparable à ce qui existe chez Énergir. Est-ce que  
12 ça a été considéré chez Gazifère?

13 R. Je vois mon avocate là qui trépigne de se lever,  
14 mais je vais la retenir. Simplement vous mentionner  
15 que je pense que ce n'est pas le bon forum, mais je  
16 peux vous annoncer qu'on va en parler bientôt.

17 Q. **[156]** À l'intérieur des cinq années du plan?

18 R. J'ai dit « bientôt », dans les prochains mois.

19 (14 h 23)

20 Q. **[157]** D'accord. Est-ce que Gazifère, actuellement,  
21 effectue des démarches pour éventuellement acheter  
22 du bio-méthane pour la livraison sur son  
23 territoire? Dans un cadre de transition  
24 énergétique?

25 R. Écoutez. Je vais vous faire un portrait complet là.

1 Vous avez vu, chez Énergir, il y avait trois  
2 options, trois travaux qui étaient effectués. Nous,  
3 on a accompli ce qu'on considère être notre coup de  
4 circuit, c'est Thurso, c'est onze mille cinq cents  
5 (11 500) tonnes de CO2 de moins par année. Quant à  
6 nous, quand j'ai calculé par rapport à la stratégie  
7 énergétique là, nous, on a accompli ce qu'on a  
8 besoin pour d'ici deux mille trente (2030) avec  
9 Thurso. Donc, tout le reste, c'est du profit  
10 additionnel. Alors, c'est juste pour dire qu'on y  
11 travaille à toutes les étapes. Il n'y a pas juste  
12 Thurso, on a fait Chelsea aussi on est allé  
13 chercher également d'autres puis il y a d'autres  
14 projets de cette nature-là qui s'en viennent. Donc,  
15 d'un point de vue global là, on va continuer à  
16 travailler sur le retrait des autres produits plus  
17 polluants. Donc, ça, c'est une des choses.

18 La deuxième étape, c'est le PGEÉ qu'on  
19 relance. La troisième étape, c'est le gaz naturel  
20 renouvelable qui est en attente du règlement qui va  
21 venir du gouvernement. On est en discussion, mais  
22 on ne connaît pas le règlement. On ne sait pas si  
23 on va pouvoir acheter au Québec ou à l'extérieur du  
24 Québec. Mais ce qu'on peut vous dire c'est qu'on  
25 regarde, on apprend, on étudie et on attend la

1 suite.

2 Q. **[158]** Vous auriez des producteurs sur votre  
3 territoire de franchise?

4 R. On a un producteur sur le territoire de la  
5 franchise depuis le début.

6 Q. **[159]** Oui.

7 R. On est celui qui avons le plus ancien producteur de  
8 biométhane qui est la municipalité, mais elle  
9 utilise elle-même le produit. Donc, et moi, par  
10 éthique, je me vois mal aller lui dire que je vais  
11 le nettoyer et le vendre plus cher à la même  
12 personne. Donc, je ne suis pas capable de le faire,  
13 mais je répondrais à mon besoin demain matin si je  
14 le faisais. Alors, je ne suis pas capable de m'y  
15 corrompre. Il y a du restant. Durant l'été, ils  
16 brûlent une partie de leur bio-méthane directement.  
17 Malheureusement, on a fait des évaluations et ça  
18 serait de l'ordre du soixante-quinze (75 \$), cent  
19 dollars (100 \$) le gigajoule (GJ) si on mettait en  
20 place les équipements pour l'intégrer dans le  
21 réseau puisqu'il n'y a pas assez de volume associé.  
22 Et on a déjà eu des discussions avec la  
23 municipalité qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas  
24 mené très loin, c'est des discussions qui sont  
25 historiques, mais il n'y avait pas d'ouverture à ce

1 moment-là. Maintenant, peut-être que l'avenir va  
2 nous emmener ailleurs là-dessus.

3 Q. **[160]** O.K. Municipalité, vous parlez de Gatineau?

4 R. Oui. C'est ce que j'aurais dû dire.

5 Q. **[161]** D'accord.

6 R. Dans ce cas ici c'est une ville et non pas une  
7 municipalité.

8 Q. **[162]** Oui. Bien. En tout cas. Et ma dernière ligne  
9 de questions reprend ces éléments qui ont également  
10 été discutés un peu plus tôt par Énergir, notamment  
11 en réponse à des questions de la Régie. Ça serait  
12 de voir comment vous voyez l'évolution... En fait,  
13 pendant la période de planification, la période de  
14 cinq ans, comment est-ce que vous voyez l'évolution  
15 des programmes? C'est-à-dire est-ce que vous vous  
16 sentez à l'aise s'il y a des modifications aux  
17 normes, au contenu des programmes eux-mêmes ou des  
18 ajouts de volets, ou des suppressions de volets ou  
19 même de programmes. Comment est-ce que vous voyez  
20 la manière de gérer ça? Je dirais au quotidien,  
21 mais en fait dans la vraie vie là, durant les cinq  
22 années du Plan?

23 R. Là-dessus on vous ramènera ce qu'on vous a  
24 mentionné lors de l'audience du mois d'octobre là.  
25 Ultimement, pour nous, on pense que ça prend de la

1 flexibilité. On va vous proposer des choses au  
2 cours des prochaines années. On pense que ce qu'on  
3 a ici, sur la table, c'est le minimum et on fera  
4 des ajouts, le cas échéant. Au moment où il y aura  
5 les ajouts, à la limite, peut-être même des  
6 retraits là, ce n'est pas l'objectif, mais ça peut  
7 arriver. Bien entendu, notre objectif était d'aller  
8 chercher l'appui de TEQ sur le fait que ça ne vient  
9 pas affecter la livraison du Plan directeur et  
10 conséquemment, si on est capable d'en faire  
11 davantage qui pourra peut-être aider d'autres  
12 secteurs ou d'autres groupes qui ont plus de  
13 difficultés bien, je pense que ça sera juste au  
14 bénéfice de l'atteinte l'objectif.

15 Q. [163] Et cet appui de TEQ, vous considérez que vous  
16 l'avez?

17 R. Bien. On l'a d'un point de vue, je dirais général  
18 là. Je pense qu'ils vont être très d'accord à venir  
19 nous appuyer pour ajouter. Mais cela dit, ça va  
20 être chaque programme. Il va y avoir une  
21 obligation, bien entendu, de s'assurer qu'on ne  
22 vient pas ajouter quelque chose qui existe déjà,  
23 par exemple. Bon. Et caetera là, il y aura des  
24 vérifications qui seront faites de leur côté. Je  
25 vais leur laisser la chance là d'indiquer comment

1 est-ce qu'ils réagiront à ces options-là. Mais  
2 quant à nous, si on veut la flexibilité, si on veut  
3 être capable d'adapter... Si je prends par exemple,  
4 encore une fois, notre fameux chauffe-eau sans  
5 réservoir, on l'a pour un groupe, on peut peut-être  
6 l'adapter pour un groupe additionnel. Ce qu'on  
7 s'aperçoit c'est qu'on a un autre groupe, on a une  
8 autre niche également là dans la nouvelle  
9 construction. On a tout ce qui est appartements,  
10 condominiums, nouveaux chauffe-eau sans réservoir,  
11 automatiquement, mais pas dans le bungalow, pas  
12 dans l'unifamilial.

13 (14 h 28)

14 Donc est-ce qu'on ne pourrait pas venir  
15 chercher une patte additionnelle au programme pour  
16 cette niche-là également? Ce serait malheureux  
17 d'attendre cinq ans pour le faire et j'imagine que  
18 quand on est pour la vertu ultimement, que TEQ va  
19 nous appuyer là-dedans.

20 Q. **[164]** O.K. Et je comprends, est-ce c'est correct de  
21 comprendre que, le cas échéant, donc si vous avez  
22 des changements spécifiques à tel ou tel programme  
23 ou des ajouts ou modifications à apporter, que vous  
24 allez consulter TEQ? Je ne parle pas demander  
25 d'amender le plan de TEQ, mais vous allez consulter



1           TEQ pour vous assurer de cette harmonisation dont  
2           vous parlez?

3           R. Bien nous, on a dit, lors de l'audience des dix-  
4           huit (18), dix-neuf (19), qu'on irait chercher un  
5           appui, un affidavit ou une lettre de TEQ qui  
6           viendrait dire qu'ils n'ont pas d'inconvénient avec  
7           notre programme. Donc, nécessairement si je compte  
8           déposer une lettre, j'ose imaginer que je vais leur  
9           avoir parlé avant là pour aller chercher leur  
10          appui.

11          Q. **[165]** O.K. Ah! C'est bien. Alors, ça termine nos  
12          questions. Je vous remercie beaucoup. Merci.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Merci, Maître Neuman. Alors, nous allons poursuivre  
15          avec le contre-interrogatoire du RNCREQ, Maître  
16          Bishai.

17          M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18          R. Et peut-être juste vous dire, c'est vrai, je...  
19          Merci Julie. Juste mentionner qu'on l'a déjà fait.  
20          Dans le cadre de la révision, notre PGEÉ qu'on a  
21          ici est plus ambitieux que le premier et on est  
22          allé s'assurer auprès de TEQ que c'était acceptable  
23          pour eux de faire les ajustements. Alors, c'est  
24          déjà quelque chose qui fonctionne.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 O.K. Merci.

3 Me MARC BISHAI :

4 Pas de question.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 C'est bon. Alors, on poursuit avec maître David  
7 pour Option consommateurs.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

9 Q. **[166]** Alors, bonjour à la formation. Bonjour au  
10 Panel. Éric David pour Option consommateurs.

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. Bonjour.

13 Q. **[167]** Madame la Présidente, vous serez bien  
14 contente que mon contre-interrogatoire va être  
15 bref. Alors, j'ai vraiment trois petits sujets que  
16 je voulais explorer. Un, c'est juste une mise à  
17 jour concernant un de vos programmes, le programme  
18 « Échangeur d'air avec récupération de chaleur ».  
19 Option consommateurs vous a posé une DDR sur ce, et  
20 dans votre réponse, qui est la cote C-GI-0018, à la  
21 page 6, vous nous... C'est pas nécessaire de le  
22 mettre à l'écran, Madame. Vous nous précisez  
23 qu'aucun participant n'avait encore été admis en  
24 date du dix-sept (17) décembre deux mille dix-huit  
25 (2018), qui est la date de votre réponse. On

1           voulait simplement savoir si, en date d'aujourd'hui  
2           il y a des participants puis, si oui, combien? Puis  
3           si non, bien j'ai une autre question.

4           R. Comme j'ai mentionné tantôt, il y en a deux déjà...

5           Q. **[168]** Ah! Il y en a deux.

6           R. ... depuis le début de l'année.

7           Q. **[169]** O.K. C'est ce programme-là. O.K.

8           R. Oui.

9           Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

10          R. En fait, je crois aussi que, à quelque part dans  
11          nos réponses, on annonçait que la campagne  
12          promotionnelle associée à ce programme-là débutait  
13          vers la fin de l'année deux mille dix-huit  
14          (2018)...

15          Q. **[170]** Oui.

16          R. ... donc il était trop tôt encore pour voir des  
17          résultats au dix-sept (17) décembre là. Mais, les  
18          deux premiers participants qu'on a, c'est le début  
19          de quelque chose. La campagne a été mise en place  
20          puis...

21          Q. **[171]** Elle a débuté donc.

22          R. Oui, oui. Absolument.

23          Q. **[172]** O.K. C'est beau. Et elle a débuté quand?

24          R. Si je ne m'abuse, fin deux mille dix-huit (2018),  
25          sinon début deux mille dix-neuf (2019).

1 Q. **[173]** O.K. Et vous êtes toujours confiants ou vous  
2 maintenez toujours votre cible de quarante-deux  
3 (42) participants?

4 R. Oui, on est toujours confiant d'atteindre ce  
5 nombre.

6 Q. **[174]** Parfait. Concernant...

7 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

8 R. Peut-être, peut-être juste...

9 Q. **[175]** Oui.

10 (14 h 32)

11 R. On peut faire aussi une différence. On va voir là,  
12 je veux dire, on repartait le PGEÉ. Si on prend les  
13 chauffe-eau sans réservoir, il y a des obligations  
14 de changement. Donc, on peut attacher un client  
15 lorsque le client doit changer son chauffe-eau.  
16 Dans le cas des échangeurs d'air, c'est plus  
17 complexe puisqu'à ce moment-là, il faut aller chez  
18 le client lui dire : « Ton échangeur d'air, on va  
19 le changer avant qu'il soit fini, pour faire une  
20 économie d'énergie. » Donc, c'est un travail qui  
21 est plus compliqué. Ça fait qu'on est confiant, on  
22 a une publicité qui est associée, on a tout un plan  
23 de marché qui est là, mais si vous me  
24 dites : « Est-ce que vous êtes aussi confiant  
25 d'atteindre votre objectif dans celui-là que dans

1 le chauffe-eau sans réservoir? C'est sûr qu'il y a  
2 une complication plus grande sur celui-là. Ça ne  
3 veut pas dire que les efforts ne sont pas là, c'est  
4 juste qu'on n'a pas nécessairement un accès aussi  
5 facile à la mise en place, si on veut, du produit,  
6 chez le client, que dans le cas du chauffe-eau sans  
7 réservoir.

8 Q. [176] D'accord. Une autre brève question concernant  
9 le supplément pour les ménages à faible revenu. On  
10 a vu, dans preuve, hier, d'Énergir là, puis je  
11 réfère à la pièce A-0022 à la page 23, qu'Énergir  
12 avait adopté une approche de maintenir les  
13 programmes MFR en place en attendant les nouveaux  
14 programmes centralisés là de TEQ pour ne pas qu'il  
15 y ait de vide. Et vous-même, dans votre propre  
16 PGEÉ, à la page 11, donc c'est la pièce C-GI-0005,  
17 vous semblez évoquer la même stratégie là, je suis  
18 à la page 11 où vous dites que vous avez des  
19 échanges avec TEQ et que TEQ a convenu de conserver  
20 son programme actuel, en attendant.

21 Par contre, on tourne la page, à la page  
22 12, et on apprend immédiatement que le programme  
23 supplément aux ménages à faible revenu, il est  
24 supprimé immédiatement. Ça fait que je trouvais ça  
25 un petit peu contradictoire, entre les deux pages.

1 Pourquoi d'un côté, vous nous dites : « Bien. Vous  
2 maintenez des programmes en place en attendant TEQ.  
3 Puis, par contre, pour le supplément aux ménages à  
4 faibles revenus, lui, il est aboli immédiatement.  
5 Pourquoi vous ne le maintenez pas comme Énergir l'a  
6 maintenu »

7 R. Ultimement, bien, c'est... quand on a pris cette  
8 décision-là c'était sur ce qu'on comprenait quand  
9 TEQ était pour arriver. Ça, c'est le premier  
10 élément. Donc, ce qui a fait qu'on l'a maintenu  
11 pour deux mille dix-neuf (2019). Maintenant... En  
12 deux mille dix-neuf (2019)? En deux mille dix-huit  
13 (2018)? Je ne le sais plus là. J'ai comme un blanc.  
14 Donc, on n'est plus là parce qu'on croyait que TEQ  
15 était pour arriver là, à ce moment-là. Maintenant,  
16 comme je le disais, c'est un programme qui ne  
17 fonctionne pas chez nous. On n'a pas la même  
18 réalité et ça fait des années que ça ne fonctionne  
19 pas. Alors, pour nous, on pense que de toute  
20 manière, on n'est pas le bon porteur de ce projet-  
21 là. Ultimement là, ce qu'on voit, c'est ça. On  
22 n'est pas le bon porteur.

23 Pas par manque d'intérêt, on a fait des  
24 recherches, comme je l'ai dit, on a rencontré les  
25 gens de l'ACEFO, on a été voir avec eux, on leur a

1 demandé de nous sortir des rapports. Par exemple, à  
2 toutes les fois qu'ils rencontraient quelqu'un  
3 pendant plusieurs mois, si c'était des gens qui  
4 utilisaient le gaz naturel, de nous les identifier  
5 et de faire en sorte de pouvoir les rencontrer, de  
6 voir qu'est-ce qu'on pouvait faire pour eux et il  
7 n'y a rien de là qui est sorti. Donc, à un moment  
8 donné, c'est peut-être mieux de mettre nos efforts  
9 ailleurs.

10 Q. [177] O.K.

11 R. Ce n'est pas par manque d'intérêt, c'est par manque  
12 de capacité d'action.

13 Q. [178] Je comprends. Justement, je voulais peut-être  
14 explorer cette question-là un peu plus au niveau de  
15 la difficulté d'aller chercher des participants.  
16 Dans votre réponse à une DDR d'Option  
17 Consommateurs, je suis toujours à la pièce C-GI-  
18 0018, à la page 15. Vous nous répondez à la réponse  
19 11.1 :

20 Gazifère a, à de nombreuses reprises,  
21 reconnu l'importance d'offrir des  
22 programmes d'efficacité énergétique  
23 aux ménages à faible revenu.  
24 Toutefois, jusqu'à ce jour, les  
25 programmes offerts spécifiquement à

1                   cette clientèle n'ont pas eu le succès  
2                   escompté. L'un des enjeux consiste à  
3                   identifier les besoins et le type de  
4                   programmes pouvant faire une  
5                   différence pour cette clientèle.  
6                   Gazifère a déployé des efforts  
7                   soutenus pour mieux comprendre ce  
8                   marché[...]

9                   Hier, vous avez sans doute entendu, j'ai posé des  
10                  questions à Énergir concernant l'amélioration  
11                  importante qu'ils ont eue concernant le nombre de  
12                  participants, ils ont triplé le nombre de  
13                  participants. Monsieur Pouliot a expliqué leur  
14                  recette, le fait, entre autres, qu'ils travaillent  
15                  en amont avec les organismes comme la CORPIQ et  
16                  d'autres. Gazifère a-t-elle fait un travail  
17                  similaire? Est-ce qu'elle a également travaillé  
18                  avec les acteurs du marché comme l'a fait Énergir?  
19                  Puis là, bien, voilà, je vous laisse y répondre.

20                R. Et la même réponse que je vous ai donnée, on l'a  
21                fait avec l'ACEF de l'Outaouais.

22                Q. **[179]** Mais pas les acteurs du marché comme la  
23                CORPIQ? Comme les organismes...

24                R. Non.

25                Q. **[180]** Les organismes qui représentent les



1           propriétaires?

2           R. Attendez un instant.

3           (14 h 37)

4           Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

5           R. Je n'ai pas la liste spécifique de tout ce qu'on a  
6           fait pour lancer ce programme-là, mais dans nos  
7           dossiers de fermeture on est tenu, souvent quand on  
8           ne rencontre pas nos objectifs, d'expliquer ce  
9           qu'on a fait comme démarches, pourquoi on n'a pas  
10          rencontré ces objectifs-là. Et c'est clair qu'au  
11          moment où on a conçu ce programme-là on a rencontré  
12          des acteurs du marché autre que l'ACEF pour  
13          promouvoir le programme, parler du programme. On  
14          est dans une situation un peu particulière. Je vous  
15          dirais même qu'on s'est déjà... on a déjà approché  
16          des organismes dans le but d'améliorer ce  
17          programme-là ou d'essayer d'en identifier d'autres  
18          et que ces... bien, un organisme, entre autres, qui  
19          n'a même pas voulu nous parler.

20                   Alors, je vous dirais que ce n'est pas  
21          faute de démarchage, mais c'est vraiment comme si  
22          on était à la recherche d'une aiguille dans une  
23          botte de foin. Alors, on n'arrive pas à percer le  
24          succès, le besoin auprès des ménages à faible  
25          revenu. D'ailleurs, il y a un nombre sûrement très

1 restreint de ménages à faible revenu alimentés en  
2 gaz naturel dans notre région. Mais on n'a pas  
3 trouvé la recette. Mais ce n'est pas faute d'avoir  
4 discuté avec des gens du milieu.

5 Q. **[181]** Puis allez-vous vous inspirer de la recette  
6 d'Énergir si vous voyez que ça porte fruit?

7 R. Excusez-moi?

8 Q. **[182]** Allez-vous vous inspirer de la recette  
9 d'Énergir qui semble porter fruit?

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 R. Bien, quant à nous, ça va être TEQ qui va  
12 développer la recette dans un projet qui devrait,  
13 on l'espère, être multisource. On pense que ça  
14 serait plus adapté pour cette clientèle-là.

15 Q. **[183]** Bon. Justement sur la question de la  
16 collaboration avec TEQ, toujours dans votre PGEÉ à  
17 la page 5... c'est-à-dire C-GI-0005 à la page 11,  
18 vous nous faites état des échanges que vous avez  
19 avec TEQ; à la page 19 dans votre conclusion, vous  
20 nous exprimez le fait que Gazifère poursuit son  
21 travail de collaboration avec TEQ. Je vais vous  
22 poser la même question que j'ai posée à Énergir  
23 hier. Concernant le programme, la mesure 47.13 qui  
24 est la création d'un programme centralisé pour les  
25 MFR, avez-vous eu des discussions avec TEQ?

1 R. On en a eu initialement, oui, tout à fait.

2 Q. **[184]** Sur ce programme précis-là?

3 R. Bien, sur le programme MFR, on a eu des discussions  
4 avec eux. Ils nous ont dit que c'est quelque chose  
5 qu'ils voulaient prendre et de le voir d'une  
6 manière multisource. Et c'est de là qu'on a pris la  
7 décision de laisser aller quelque chose qui ne  
8 fonctionnait pas chez nous. On ne leur a pas  
9 demandé comment est-ce qu'ils allaient faire leur  
10 programme et tout, là. On s'est entendu sur qui  
11 était responsable de quoi. Et eux voulaient prendre  
12 le ballon. Nous, on ne voulait plus le ballon parce  
13 qu'on ne sait plus comment dribbler avec et eux  
14 étaient prêts à prendre le ballon. Donc, on leur a  
15 laissé le ballon.

16 Q. **[185]** D'accord. Mais si je comprends bien, on parle  
17 de discussions très générales?

18 R. Bien...

19 Q. **[186]** Ce n'est pas sur des mesures, des programmes  
20 spécifiques?

21 R. Non.

22 Q. **[187]** Est-ce que TEQ vous a donné des commentaires  
23 concernant votre PGEÉ avant qu'il soit déposé,  
24 avant qu'il soit préparé? Est-ce qu'ils vous ont  
25 suggéré des programmes ou des mesures?

1 R. Non.

2 Q. **[188]** D'accord. Merci. Je n'ai plus de questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Maître David. Alors on poursuit avec maître  
5 Thibault-Bédard pour le GRAME. Maître Thibault-  
6 Bédard, vous aviez annoncé une heure. Avez-vous  
7 vraiment une heure de contre-interrogatoire?

8 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

9 Non. Je serai plus brève. J'estime à une trentaine  
10 de minutes, tout dépendant. On a peut-être quelques  
11 économies d'échelle qu'on peut faire. J'ai  
12 certaines questions qui sont un peu répétitives à  
13 plusieurs programmes. Alors, si vous avez des  
14 façons générales d'y répondre, ça serait  
15 merveilleux.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

19 Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

20 Bonjour aux membres du panel. Bonjour à la  
21 formation. Débutons sans plus attendre.

22 Q. **[189]** Comme je l'ai annoncé, mes questions vont  
23 porter sur plusieurs de vos programmes. L'objectif  
24 des questions étant de tenter de valider le  
25 réalisme de certaines de vos prévisions de nombre

1 de participants. J'aimerais d'abord parler du  
2 programme des thermostats intelligents. Est-ce que  
3 ce programme a été lancé à ce jour et, si oui,  
4 depuis quand?

5 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

6 R. Non, il n'a pas été lancé puisqu'il n'est pas  
7 encore autorisé.

8 Q. **[190]** Parfait. Vous avez indiqué en réponse à une  
9 DDR d'OC que, pour estimer la participation à ce  
10 programme, vous vous étiez basé sur un programme  
11 d'Énergir en deux mille dix-sept (2017) qui  
12 comptait trois cents (300) participants. Vous avez  
13 établi votre prévision à cent quinze (115). Sur  
14 quelle base de comparaison vous êtes-vous basé pour  
15 passer d'un ratio de trois cents (300) à cent  
16 quinze (115)?

17 (14 h 42)

18 R. Avez-vous besoin d'un... mon collègue me dit « Je  
19 ne me souviens pas de manière spécifique les  
20 éléments que j'ai pris » mais ultimement quand on  
21 regarde à 115 « Appareils », on a sept cents (sept  
22 cents (700) à peu près nouveaux clients par année,  
23 autour de cinq cent cinquante (550) au niveau  
24 résidentiel, donc, c'est un taux de pénétration d'à  
25 peu près vingt pour cent (20 %) dans la nouvelle...

1           chez les nouveaux clients et à cela, bien, après  
2           ça, il y a tous les clients déjà qui sont chez  
3           nous. Donc, on a à peu près, quoi, peut-être une...  
4           Mon Dieu, je ne me souviens pas, une trentaine de  
5           mille de clients qui ont le chauffage à la maison,  
6           qui vont pouvoir participer en faisant des  
7           échanges. Ça fait que c'est un chiffre qui est  
8           quand même très conservateur mais si jamais le  
9           projet s'élève rapidement, bien, c'est pas un  
10          chiffre qui est démesuré par ailleurs, c'est quand  
11          même assez... assez atteignable.

12        Q. **[191]** Mais vous disiez que vous vous êtes basé sur  
13          les données de participation d'Énergir à trois  
14          cents (300), est-ce que c'est parce qu'on a observé  
15          un taux de pénétration similaire de ce côté-là?  
16          Vous avez appliqué un peu le même taux de  
17          pénétration pour arriver à l'autre chiffre?

18        M. FRANÇOIS BOULANGER :

19        R. Oui, tout à fait. En fait, dans le... dans le PGÉ,  
20          le document GI-1, Document 2, j'ai pas la cote, je  
21          suis désolé, on présente un peu comment ça a été,  
22          on a fait les prévisions de participation, alors,  
23          on a appliqué un ratio à peu près similaire à ce  
24          qui a été vu dans le projet pilote d'Énergir en  
25          2107.

1 Q. **[192]** Parfait. Merci. Mes prochaines questions sont  
2 sur le programme « Chauffe-eau sans réservoir à  
3 condensation ». D'abord, merci pour le suivi dans  
4 la présentation, c'était très éclairant, ça m'a  
5 fait éliminer quelques questions, donc, on a sauvé  
6 du temps. Vous avez dit avoir dû mettre les freins  
7 lorsque vous aviez un cent trente-huit (138) de  
8 potentiel au cas où plusieurs de ces dossiers-là ne  
9 se concrétiseraient pas, vous souvenez-vous à  
10 quelle date ces freins-là ont été appliqués?

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 Début décembre.

13 Q. **[193]** Début décembre. Donc, du lancement du  
14 programme qui était en septembre deux mille  
15 dix-huit (2018) à début décembre, il y a ces cent  
16 trente-huit (138) personnes qui se sont... intérêts  
17 qui se sont manifestés.

18 R. Exact.

19 Q. **[194]** Parfait. Vous avez parlé du fameux dix pour  
20 cent (10 %) qui aurait équivalu... qui équivaldrait  
21 à cinq virgule sept (5,7) participants, donc, bref,  
22 n'eut été des freins appliqués, si vous aviez eu  
23 une boule de cristal, j'en comprends que pour deux  
24 mille dix-huit (2018), vous auriez pu avoir un  
25 maximum de soixante-deux point sept (62.7), bon,

1           disons soixante-deux (62) participants pour ce  
2           programme-là, c'est bien ça?

3           R. Avec la règle du dix pour cent (10 %), si on  
4           l'adapte à ce groupe-là, oui.

5           Q. **[195]** Oui, dans le cas bien spécifique,  
6           effectivement. Le fait que votre année financière  
7           est jusqu'au trente et un (31) décembre, ce qui me  
8           confond toujours quand je vois année deux mille  
9           dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), là, on  
10          doit comprendre que c'est l'année deux mille  
11          dix-huit (2018) en entier en fait donc on parle, le  
12          fait que votre année financière soit différente de  
13          celle de TEQ, est-ce qu'il y a un impact quelconque  
14          de ce... le fait que les années financières soient  
15          différentes sur l'application de la règle de  
16          dépassement?

17          R. Non. Mais nous, quand on le fait, on le fait sur la  
18          base de notre... notre période puisqu'ultimement  
19          c'est notre dossier de fermeture qui... qui  
20          prévaut. Donc, c'est sur notre année d'affaires à  
21          nous qui est l'année calendaire.

22          Q. **[196]** Oui, oui. Ça fait que les mêmes enjeux de  
23          devoir mettre les freins à un moment X se  
24          poseraient, que votre année soit celle...  
25          équivalente à celle de TEQ ou...



1 R. Tout à fait.

2 Q. **[197]** C'est la même logique. D'accord. Vous  
3 prévoyez, je suis toujours dans le programme des  
4 chauffe-eau, vous prévoyez une hausse de la  
5 participation de cinquante pour cent (50 %) pour  
6 l'année deux mille dix-neuf - deux mille vingt  
7 (2019-2020), on passerait donc à quatre-vingt-cinq  
8 (85) participants, êtes-vous confiants de  
9 l'atteinte de cet objectif?

10 R. Bien, actuellement, on va l'atteindre avant la  
11 mi-année certainement si on continue au rythme  
12 actuel.

13 Q. **[198]** Oui, vous avez effectivement dû devoir  
14 prévoir de mettre les freins à nouveau, c'est bien  
15 ça?

16 R. Exact.

17 Q. **[199]** D'accord. Concernant le programme  
18 « Échangeurs d'air avec récupération de  
19 chaleur »... D'abord, une question plus générale,  
20 si vous me permettez. Lorsque vous recevez des  
21 demandes de préadmission, disons les demandes de  
22 préadmission qui seraient déposées en deux mille  
23 dix-huit (2018), sont-elles nécessairement toutes  
24 traitées dans cette année ou est-ce qu'il arrive  
25 que la demande de préadmission serait déposée en

1 deux mille dix-huit (2018) mais on aurait la  
2 confirmation de la participation uniquement l'année  
3 suivante?

4 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

5 R. Il serait possible d'avoir la confirmation de la  
6 participation l'année suivante, bien entendu, il  
7 faut que le programme soit également offert l'année  
8 suivante.

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Et on peut vous dire que pour le chauffe-eau c'est  
11 quelque chose qu'on avait fait, on commençait déjà  
12 à placer des gens pour l'année suivante.

13 Q. **[200]** O.K.

14 R. Mais ça a fait en sorte qu'en faisant ça, on a pas  
15 fait ce qu'on aurait tout pu faire dans les... dans  
16 les derniers jours, si on veut, du mois de  
17 décembre.

18 Q. **[201]** Ah!

19 R. Donc, on a été pris entre les deux à essayer de...  
20 c'est ça, de jouer...

21 Q. **[202]** De se ménager.

22 R. ... puis finalement, bien, on a perdu.

23 Q. **[203]** D'accord. D'accord. Donc, je reviens sur le  
24 programme « Échangeurs d'air avec récupérateur de  
25 chaleur », avez-vous reçu des demandes de

1 préadmission à ce programme en deux mille dix-huit  
2 (2018) ou au tout début deux mille dix-neuf (2019)  
3 qui n'auraient pas encore été traitées?

4 R. J'ai pas cette information-là de préadmission.  
5 (14 h 47)

6 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

7 R. Il n'y avait pas de demande de préadmission en deux  
8 mille dix-huit (2018) pour ce programme.

9 Q. **[204]** Merci.

10 R. À ce jour, on a deux participants, mais je ne suis  
11 pas au courant s'il y a des demandes de  
12 préadmission.

13 Q. **[205]** O.K. Deux participants confirmés.

14 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

15 R. On n'a pas le même processus parce que dans le cas  
16 du chauffe-eau sans réservoir, la demande  
17 préadmission nécessite de voir si c'est possible  
18 d'aller faire le changement de type d'équipements.  
19 Dans le cas des changeurs d'air, il faut juste que  
20 le client veuille parce qu'il n'y a pas d'impact  
21 sur le reste de la résidence là, donc on n'a pas la  
22 même démarche dans les deux programmes. Donc, à ma  
23 connaissance, il n'y a même pas de préadmission.  
24 C'est juste je le veux ou je ne le veux pas dans ce  
25 cas-ci.

1 Q. **[206]** Ah! Je comprends.

2 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

3 R. Il y a une préadmission dans tous les programmes.

4 Oui.

5 Q. **[207]** Mais, je comprends que le délai de  
6 traitement, suite à la demande de préadmission va  
7 varier dépendant du programme et des vérifications  
8 qui doivent être faites, c'est bien ça?

9 R. La demande de préadmission, en fait, c'est une  
10 étape... c'est la première étape pour tous nos  
11 programmes là. Ça nous permet de confirmer que le  
12 budget va être disponible pour ce participant-là.  
13 Donc... donc, ensuite, le budget est réservé pour  
14 une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

15 Q. **[208]** Donc, la demande de préadmission, doit-elle  
16 absolument être... est-ce qu'il doit y avoir une  
17 certaine forme de confirmation à l'intérieur de ces  
18 quatre-vingt-dix (90) jours-là pour que le budget  
19 demeure disponible, c'est ça?

20 R. Oui. Donc, le client nous soumet une demande de  
21 préadmission.

22 Q. **[209]** Oui.

23 R. Nous, on analyse sa demande. Si on l'accepte, à ce  
24 moment-là le budget est réservé pour quatre-vingt-  
25 dix (90) jours pour ce participant.

1 Q. **[210]** D'accord. Merci. Si le délai dépasse le  
2 quatre-vingt-dix (90) jours, le client peut  
3 resoumettre une autre demande de préadmission s'il  
4 n'a pas réussi à faire les travaux en dedans du  
5 quatre-vingt-dix (90) jours. Si le budget est  
6 toujours disponible, bien on va l'accepter  
7 également.

8 Q. **[211]** Un instant s'il vous plaît.

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Excusez, peut-être juste pour répondre. Quand je  
11 disais « préadmission », c'est pas préadmission,  
12 c'est que dans le cas du chauffe-eau sans  
13 réservoir, il y a une préqualification. Donc, ma  
14 réponse était bonne, mais pas sur le bon mot.  
15 Alors, il n'y a pas de préqualification dans le cas  
16 de l'autre programme.

17 Q. **[212]** Alors, je poursuis mon exploration des  
18 différents programmes. Parlons maintenant des  
19 régulateurs extérieurs de mise en marche de  
20 chaudière, c'est là que mes questions commencent à  
21 se répéter un peu. Avez-vous reçu des demandes de  
22 préadmission pour ce programme en deux mille dix-  
23 huit (2018)?

24 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

25 R. Non.

1 Q. **[213]** O.K. Vous indiquez avoir fait des efforts  
2 pour solliciter une participation à ce programme,  
3 mais sans résultat à ce jour. Quels sont les moyens  
4 que vous entendez mettre en oeuvre pour atteindre  
5 votre objectif de vingt et un (21) participants en  
6 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019-2020)  
7 et en quoi ces moyens sont-ils différents de ceux  
8 utilisés l'année précédente qui n'ont pas donné de  
9 résultat?

10 R. En fait, deux mille dix-huit (2018), c'est l'année  
11 de lancement du programme. Donc, c'est normal quand  
12 on lance un programme de ne pas nécessairement voir  
13 les résultats immédiatement.

14 Q. **[214]** Hum, hum.

15 R. Le programme, comme tous nos programmes  
16 commerciaux, en fait, a bénéficié quand même d'une  
17 grande campagne promotionnelle. Je pense que c'est  
18 justement en réponse à une des DDR de peut-être  
19 Option consommateurs, là je ne veux pas... ou même  
20 du GRAME, où on a fait la liste de toutes les  
21 actions promotionnelles qui ont été effectuées pour  
22 promouvoir nos programmes dans le marché  
23 commercial.

24 Je ne peux pas vous dire quelle sera la  
25 stratégie promotionnelle dans le détail pour deux

1 mille dix-neuf (2019), mais je pense que c'est  
2 important de comprendre que c'étaient des années de  
3 lancement pour ces programmes-là. Donc, ça va  
4 prendre un certain temps pour le démarrage là, mais  
5 ensuite l'offre va être connue des installateurs  
6 des clients et puis les résultats vont s'en suivre.

7 Q. **[215]** Merci. Un petit instant. Juste faire un tout  
8 petit retour sur ma question précédente. Vous  
9 m'avez indiqué qu'il n'y avait pas de demande de  
10 préadmission en deux mille dix-huit (2018), est-ce  
11 que c'est également le cas début deux mille dix-  
12 neuf (2019)?

13 R. Je vais voir.

14 Q. **[216]** Oui, pas de problème.

15 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 R. Peut-être juste préciser pour celui-là, là. C'est  
17 un programme qui va être très poussé par les  
18 installateurs. Donc, nous notre job, c'est de  
19 vendre le programme aux installateurs pour qu'eux,  
20 lorsqu'ils font le changement de l'équipement chez  
21 le client, en profitent pour ajouter le régulateur.  
22 Donc, ultimement, il faut amener ces gens-là à  
23 participer. Donc là, on est dans cette étape-là  
24 avec ces gens-là. Ça, des fois ça va être long  
25 avant que ça parte jusqu'à temps qu'ils finissent

1 par embarquer. Puis à la seconde où ils embarquent,  
2 à ce moment-là ça vire de bord puis, là, les  
3 résultats sont importants.

4 (14 h 52)

5 Ça fait qu'on est dans cette portion de  
6 travail-là. Donc, qu'on parle d'aller chercher le  
7 marché, chacun des marchés, aller chercher  
8 différemment, dans certains cas, c'est de la  
9 publicité générale, dans d'autres cas, c'est par  
10 les entrepreneurs, dans d'autres cas, c'est via  
11 notre force de vente directement. Donc, ça dépend  
12 du marché. Dans ce cas-ci, c'est vraiment les  
13 entrepreneurs qu'il faut amener à livrer ce  
14 programme-là.

15 Q. **[217]** Je fais juste revenir sur la question que je  
16 vous avais posée par rapport aux demandes de  
17 préadmission. J'avais dit en deux mille dix-huit  
18 (2018), là, mais je corrige en disant « à ce  
19 jour ». Donc, il n'y a pas de demandes de  
20 préadmission à ce jour au programme?

21 R. Pas à notre connaissance.

22 Q. **[218]** D'accord. Et vous parlez d'un virement de  
23 bord une fois que les installateurs font activement  
24 la promotion. Donc, on s'attend à ça pour... vous  
25 vous attendez à un tel virement de bord pour



1           atteindre les vingt et une (21) personnes. Ça me  
2           semble quand même un gros saut de zéro à vingt et  
3           un (21). Êtes-vous confiant de votre prévision?

4           R. Je reviens à ce que j'ai dit. Il y a des gens qui  
5           ont maintenant des obligations dans l'entreprise  
6           pour que ça se réalise. Donc, c'est d'amener à ce  
7           que tout le monde en poussant finisse par faire  
8           tourner le ballon ici. C'est vraiment juste...  
9           C'est la pierre qui ne bouge pas, là. Mais une fois  
10          qu'elle se met à bouger, tout d'un coup, woups! ça  
11          glisse puis ça va plus vite. C'est ça qu'il faut  
12          créer.

13          Q. **[219]** Merci. Une autre question générale. Pour  
14          certains de vos programmes, vous indiquez qu'ils  
15          seront lancés via le site Internet vers la fin du  
16          mois d'avril deux mille dix-neuf (2019). Malgré le  
17          fait que le lancement sur le site Internet n'ait  
18          pas encore eu lieu, est-ce que ces programmes  
19          étaient tout de même offerts par vos agents  
20          livreurs? Je fais référence à « cuiseur à vapeur  
21          EnergyStar », « lave-vaisselle EnergyStar » et  
22          « pulvérisateur prérinçage ».

23          Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

24          R. Non, ces programmes n'étaient pas offerts.  
25          D'ailleurs, dans le complément de preuve, une des

1 versions révisées, on a justement mis la projection  
2 à zéro en deux mille dix-huit (2018) pour refléter  
3 le fait que le programme n'avait pas été lancé en  
4 deux mille dix-huit (2018).

5 Q. **[220]** D'accord. Je vous remercie.

6 R. Il reste que le site web sera mis à jour justement  
7 à la fin d'avril deux mille dix-neuf (2019). On  
8 prévoit avoir conclu également notre entente avec  
9 l'installateur en plomberie pour septembre. Les  
10 formulaires sont en train de se créer, la  
11 procédure, l'offre de service, et tout ça. C'est  
12 une offre clé en main. Donc, c'est un programme qui  
13 est... « équipements de cuisine commerciale », il  
14 fonctionne un petit peu différemment des autres  
15 programmes. C'est pour ça que ça nous a pris un  
16 petit peu plus de temps à le placer. Mais ça avance  
17 très bien. Puis on est tout à fait confiant  
18 d'atteindre nos objectifs.

19 Q. **[221]** Juste pour m'assurer d'avoir bien compris.

20 Vous avez dit que, dans un complément de preuve,  
21 vous avez ajusté la prévision pour ces programmes  
22 pour deux mille dix-huit (2018) ou pour deux mille  
23 dix-neuf (2019) que vous l'avez ajustée à zéro?

24 R. Pour deux mille dix-huit (2018).

25 Q. **[222]** Pour deux mille dix-huit (2018).

1 R. Parce que, en deux mille dix-huit (2018), comme le  
2 programme n'a pas été offert, la projection a été  
3 mise à zéro. Mais en deux mille dix-neuf (2019), le  
4 programme sera offert. Alors, les projections n'ont  
5 pas été revues.

6 Q. **[223]** Mais j'imagine que les projections tiennent  
7 compte du fait que les différentes étapes que vous  
8 venez de mentionner, le site web en deux mille dix-  
9 neuf (2019), une autre étape en... Pardon. Site web  
10 avril deux mille dix-neuf (2019), une autre étape  
11 en septembre deux mille dix-neuf (2019). Donc, les  
12 projections sont un peu au prorata des mois que  
13 vous avez de disponibles pour faire la vente de  
14 tout ça?

15 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 R. Il faut voir que, ici, nous, quand on a préparé ça,  
17 c'est la première fois qu'on... bien, la deuxième  
18 fois, mais on n'était pas là la première fois,  
19 c'est la première fois qu'on partait quelque chose.  
20 C'est la première fois qu'on partait un PGEÉ. Et  
21 quand on dit que, nous, ce qu'on vise, c'est la  
22 période de cinq ans, c'est ça. On a fait cette  
23 transition-là, nous. Et ce qu'on vise, c'est  
24 d'arriver là. Donc, oui, on va les faire  
25 tranquillement pas vite. Ça se peut qu'en deux

1 mille dix-neuf (2019) on n'ait peut-être pas tous  
2 les cuiseurs à vapeur. Ça se peut qu'on aille  
3 chercher le double en vingt vingt (2020). Donc,  
4 c'est comme ça que, nous, on voit les choses.

5 À la petitesse qu'on a et à la force qu'on  
6 a au niveau des ressources, les ententes, les  
7 travaux qui doivent être mis en place, c'est pour  
8 ça qu'on dit depuis le début de la journée, là...  
9 bien, depuis le début de l'après-midi, qu'on y va  
10 programme par programme. On lance ceux qui sont les  
11 plus faciles, entre guillemets, à lancer puis on  
12 avance tranquillement pas vite. Et quand il y en a  
13 un qui fonctionne bien, que le roulement est fait,  
14 bien, on passe au prochain et on continue. Et  
15 l'idée, c'est de ne pas arrêter en chemin, c'est-à-  
16 dire qu'une fois que notre banque ici sera vidée,  
17 bien, c'est de rentrer dans la banque d'autres  
18 programmes par la suite.

19 Q. **[224]** Donc, est-ce que vous nous demandez de ne pas  
20 trop s'attarder à une prévision annuelle mais  
21 plutôt d'avoir une vue d'ensemble sur la durée de  
22 vie du Plan directeur? Est-ce que c'est ce que  
23 j'entends de votre réponse?

24 R. Ce que je dis, c'est qu'on n'a pas fait un estimé  
25 par mois en disant qu'il était pour avoir une

1 croissance durant la période. On n'a pas fait ce  
2 type de travail-là. On l'a fait sur ce qu'on  
3 pensait être capable d'obtenir. On n'a pas toute  
4 l'expérience d'avoir passé par ces étapes-là en  
5 cours de route. Donc, on l'a fait sur ce qu'on  
6 pense être capable d'avoir. Il faut voir que quand  
7 on a fait ce premier travail-là, on était quand  
8 même avec des limites. Donc, on s'est donné une  
9 marge pour être capable de travailler pour  
10 considérer que c'était raisonnable. Aujourd'hui, on  
11 demande le rehaussement de ces limites-là justement  
12 que si un programme comme celui-là ne fonctionne  
13 pas aussi bien, mais qu'un autre comme les chauffe-  
14 eau fonctionne très bien, bien que ça puisse  
15 compenser durant une certaine période et que, à  
16 termes, on soit capable d'arriver à où est, fixer  
17 l'objectif.

18 (14 h 57)

19 Q. **[225]** Un petit instant. Je vais sauter quelques  
20 programmes. Maintenant, au sujet « Combo hottes à  
21 débit variable et générateur d'air tempéré à  
22 condensation », avez-vous reçu des demandes de  
23 préadmission à ce jour?

24 R. Ça c'est un beau programme dans le sens qu'il vient  
25 exactement expliquer ce que je tente d'expliquer

1 depuis tantôt. On a quatre participants prévus dans  
2 ce programme-là, ici, c'est lancé par notre  
3 représentant, donc, dans le sens que c'est... on a  
4 la chance d'avoir un représentant qui peut être en  
5 discussion directement avec les clients. C'est  
6 lancé depuis... véritablement depuis... depuis deux  
7 mille dix-neuf (2019) fondamentalement et on est  
8 rendu à cinquante pour cent (50 %) aujourd'hui.  
9 Donc, on en a déjà deux qui sont... qui sont  
10 là-dedans. Donc... donc, ça c'est un exemple, que  
11 là pour l'instant, il y a d'autres programmes qui  
12 ne sont peut-être pas encore partis mais c'est  
13 parce que le programme n'est pas parti qu'on  
14 arrivera pas à l'objectif à la fin de l'année puis  
15 si c'est pas à la fin de l'année, bien, ça va  
16 peut-être être au début de l'année d'après ou etc.

17 Q. [226] D'accord. Merci. « Appui aux initiatives,  
18 optimisation énergétique des bâtiments », vous  
19 entrevoyez une modification du programme à compter  
20 du premier (1er) janvier deux mille vingt (2020),  
21 vous en indiquez la raison, ça a été évoqué un peu  
22 plus tôt, la venue des programmes multisource de  
23 TEQ, est-ce que vous savez de quels programmes de  
24 TEQ il est question exactement?

25 R. Au moment des discussions c'était ÉcoPerformance.

1 Q. [227] Ma fameuse question : avez-vous reçu des  
2 demandes de préadmission à ce programme à ce jour?

3 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

4 Non, pas à ce jour.

5 Q [228] O.K. Est-ce exact... Oups! Pardon. Allez-y.

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Bien, je dirais que ça c'est un des programmes  
8 aussi où il peut y avoir une arrivée, un grand  
9 bâtiment qui se bâtit, une année, il n'y en a pas,  
10 une année il y en a. Donc, il y a... il y a des  
11 choses où on voit, on a identifié du potentiel, on  
12 voit que c'est une possibilité mais c'est un  
13 travail, ils sont chez les architectes, ils  
14 travaillent là-dessus, donc, bref, on a vu des...  
15 des gros bâtiments qui s'en viennent qui vont  
16 peut-être possiblement participer et en partie, ils  
17 sont identifiés. Est-ce que ça va se concrétiser?  
18 Ça, bien, c'est l'avenir qui va nous le dire.

19 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

20 R. Également, ce qu'on a fait en deux mille dix-huit  
21 (2018) c'est qu'on a rehaussé l'aide financière  
22 destinée au programme « Appui aux initiatives »,  
23 donc, les deux volets ont fait l'objet d'un  
24 rehaussement, ça devrait contribuer... ça devrait  
25 nous aider à obtenir des participants dans ce

1 programme.

2 Q. **[229]** Oui.

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 R. Si je peux en mettre par-dessus encore,  
5 aujourd'hui, tantôt, c'est drôle parce que c'est  
6 arrivé tantôt, il y a une grosse... une grosse...  
7 un gros forum qui va être fait, un gros... une  
8 grosse attraction le dix-huit (18) avril avec les  
9 installateurs, les équipements, qu'ils vont  
10 présenter les différentes choses, les choses aux  
11 ingénieurs, aux entrepreneurs, aux développeurs,  
12 des choses, des publicités qui ne se faisaient pas  
13 dans les dernières années. Donc, c'est un happening  
14 qui ne sera pas juste à l'efficacité énergétique  
15 mais qui va favoriser l'utilisation des équipements  
16 performants. Donc, ça démontre encore une fois les  
17 changements et ça, bien, laissez-nous le temps dans  
18 l'année de voir où est-ce qu'on va se rendre, s'il  
19 vous plaît.

20 Q. **[230]** Un petit instant.

21 R. Si je peux, juste pour compléter, pour aider à la  
22 suite. On a trois participants déjà dans les  
23 chaudières à petit débit...

24 Q. **[231]** Vous me voyez venir.

25 R. ... trois dans les grandes chaudières, donc, il y



1 en a trois... trois... trois sur huit, trois sur...  
2 trois sur treize (13). Donc, c'est des pourcentages  
3 très élevés rendu juste au mois de février. Alors,  
4 oui, c'est parti.

5 Q. **[232]** J'essaie de vous épargner mes questions  
6 répétitives mais je vais y aller rapidement puis je  
7 pense que ça va... on ne devrait pas prendre trop  
8 de temps. « Appui aux initiatives, aide à  
9 l'implantation », c'est exact qu'on a pas eu de  
10 participations pour... de participants pour deux  
11 mille dix-huit (2018)?

12 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

13 R. Les résultats deux mille dix-huit (2018), ils vont  
14 être publiés officiellement dans le cadre du  
15 dossier de fermeture mais en effet, on a pas eu de  
16 participants.

17 Q. **[233]** De la demande de préadmission?

18 R. Non, on a pas de demandes de préadmission en deux  
19 mille dix-huit (2018).

20 (15 h 02)

21 Q. **[234]** Pour étude de faisabilité, pouvez-vous  
22 confirmer le nombre de participants, c'est bien  
23 quatre pour deux mille dix-huit, deux mille dix-  
24 neuf (2018-2019)?

25 R. Donc, ce n'est pas deux mille dix-huit, deux mille

1 dix-neuf (2018-2019), c'est deux mille dix-neuf,  
2 deux mille vingt (2019-2020).

3 Q. **[235]** O.K. Et...

4 R. Et dans l'année deux mille dix-neuf (2019) et dans  
5 l'année deux mille vingt (2020), oui, il y a quatre  
6 participants de prévus par année.

7 Q. **[236]** Puis l'année deux mille dix-huit (2018), est-  
8 ce que c'était zéro ou... il n'y avait pas de  
9 participant prévu ou réel? Y a-t-il eu des  
10 participants en deux mille huit (2008)... deux  
11 mille dix-huit (2018)?

12 R. Il y avait quatre participants de prévus également  
13 en deux mille dix-huit (2018).

14 Q. **[237]** O.K. Mais, en réel, zéro?

15 R. Zéro.

16 Q. **[238]** O.K. Demande...

17 R. Cela dit, je veux juste me permettre de l'ajouter  
18 là. Là on fait des constats, il y en a-tu eu? Il  
19 n'y en a-tu pas eu?

20 Q. **[239]** Hum, hum.

21 R. C'est difficile là de faire tout le débat sur le  
22 dossier deux mille dix-huit (2018) sans tout mettre  
23 en contexte. Il y a vraiment beaucoup d'efforts qui  
24 ont été investis dans notre PGEÉ...

25 Q. **[240]** Oui.

1 R. ... en deux mille dix-huit (2018) puis je ne  
2 voudrais pas que le reflet des résultats de  
3 programmes ici et là soit pris comme si c'était un  
4 indicatif du futur. Pas du tout. On va vous faire  
5 part de toutes nos belles réalisations en deux  
6 mille dix-huit (2018), de toutes nos avancées dans  
7 le dossier de fermeture. Puis je pense que c'est  
8 dans ce contexte-là qu'il faut porter un jugement.

9 Q. **[241]** Oui. Je comprends bien le commentaire que  
10 vous avez fait aussi à l'égard du temps de  
11 démarrage de la chose également. Vous m'avez donné  
12 une réponse par rapport aux chaudières tout à  
13 l'heure. Je m'excuse, j'étais un peu distraite.  
14 « Chaudière à condensation », vous avez dit qu'il y  
15 avait eu trois participants. Est-ce que j'ai bien  
16 compris?

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Actuellement...

19 Q. **[242]** Pour l'année deux mille dix-huit (2018).

20 R. O.K. On pense que c'est des préadmissions là, mais  
21 en deux mille dix-neuf (2019), il y en a trois dans  
22 chacun des programmes.

23 Q. **[243]** O.K.

24 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

25 R. En fait, c'est un programme là, mais chez nous on

1 le divise entre petite chaudière et grosse  
2 chaudière.

3 Q. **[244]** O.K.

4 R. Alors, au total, ça fait six préadmissions.

5 Q. **[245]** Je comprends. Pour le programme « Unité de  
6 chauffage infrarouge » on n'a aucun participant  
7 admis entre deux mille seize (2016) et deux mille  
8 dix-huit (2018), des demandes de préadmission à ce  
9 jour?

10 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

11 R. Non.

12 Q. **[246]** Même question pour « Aérotherme à  
13 condensation »?

14 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

15 R. « Aérotherme » on a des participants en deux mille  
16 dix-huit (2018).

17 Q. **[247]** O.K. Combien, s'il vous plaît?

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. Alors, je pense qu'on... je ne sais pas, c'est...  
20 De toute façon, on n'est pas en train de faire un  
21 débat sur deux mille dix-huit (2018), on regarde le  
22 futur là. Il y en a eu, on peut-tu arrêter là? Il y  
23 a une fermeture qui s'en vient là, il y a un  
24 dossier pour ça là, à moins qu'on se fasse dire le  
25 contraire là, mais...

1 Q. **[248]** C'est ma dernière question de ce style, je  
2 vous laisse après. Si vous avez le chiffre sous la  
3 main, je le prendrais volontiers. Je comprends  
4 qu'on ne fait pas le débat de deux mille dix-huit  
5 (2018), mais on essaie de valider le réalisme des  
6 prévisions pour deux mille dix-neuf (2019). Donc,  
7 c'est sûr que ce qui s'est passé en deux mille dix-  
8 huit (2018) nous offre un portrait au moins partiel  
9 de la situation.

10 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

11 R. Il y en a eu quatre en deux mille dix-huit (2018).

12 Q. **[249]** Merci beaucoup.

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 R. Il reste que si vous vous basez sur deux mille dix-  
15 huit (2018), vous allez prendre une position qui  
16 n'est pas adéquate par rapport à nous.

17 Q. **[250]** Oui, vous avez bien expliqué le contexte, on  
18 en a pris note. Merci. Et je termine avec trois  
19 questions générales. Tout d'abord, je fais  
20 référence à votre présentation lorsque, dans vos  
21 conclusions recherchées, on peut peut-être mettre  
22 la présentation à la dernière page, s'il vous  
23 plaît. Oui. C'est bien celle-là à la dernière page.

24 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

25 R. Oui.

1 Q. **[251]** Page 10, à moins que la numérotation...

2 Merci. Si je regarde les deux derniers points,  
3 simplement pour bien m'assurer de bien comprendre  
4 votre demande, ce que vous cherchez à faire, c'est  
5 à la fois une capitalisation des aides financières  
6 avec rendement et la mise en place d'un CFR?

7 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

8 R. Ça prend le CFR pour faire la capitalisation. Et on  
9 demande un amortissement de dix (10) ans, tout  
10 comme Énergir et Hydro-Québec.

11 Q. **[252]** Oui. Finalement, j'ai terminé. Merci de votre  
12 patience.

13 R. Merci.

14 (15 h 07)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci, Maître Thibault-Bédard. Alors, on peut  
17 poursuivre jusqu'à quinze heures trente (15 30),  
18 alors nous allons tenté de passer quelques  
19 participants. Maître Turmel, avez-vous des  
20 questions?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 J'allais m'en aller mais je suis prêt..

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est bon.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[253]** Questions de clarification, Madame la  
3 Présidente. Alors, bonjour, André Turmel pour la  
4 FCEI. Bonjour aux membres du panel...

5 M. FRANÇOIS BOULANGER :

6 R. Bonjour.

7 Q. **[254]** ... de Gazifère. Peut-être... je vous renvoie  
8 dans votre pièce principale là, la pièce C-GI-0006,  
9 qui est l'offre de programmes, aux pages 53, 54.  
10 Fin 53, début 54. Vous me dites quand vous l'avez  
11 là. Oui. Dans ce tableau-là, oui, c'est ça, on  
12 parle des... Comment on appelle ça? Les... les...  
13 Peut-être monter un peu plus haut là, le... le...  
14 voilà, « pulvérisateurs de prérinçage à faible  
15 débit ». C'est quelque chose. Alors, simplement  
16 pour bien comprendre, dans ce programme qui  
17 s'adresse au commercial, si j'ai bien compris, vous  
18 parlez d'un taux de pénétration annuel de quinze  
19 pour cent (15 %). Et on voulait juste savoir,  
20 premièrement, un taux de pénétration, est-ce que...  
21 C'est peut-être pour bien comprendre les termes.  
22 Est-ce que vous parlez de quinze pour cent (15 %)  
23 des clients approchés ou quinze pour cent (15 %)  
24 des clients totaux? Donc, le taux de pénétration,  
25 on le définit comment?

1 R. C'est basé sur la clientèle totale pour laquelle  
2 cette mesure pourrait s'appliquer.

3 Q. **[255]** D'accord. O.K. Et donc, si on regarde la  
4 projection deux mille dix-huit (2018), je sais bien  
5 qu'on est dans le passé, Monsieur Trahan, mais  
6 c'est juste qu'on parle, en deux mille dix-huit  
7 (2018), de trente-cinq (35) participants. On  
8 suppose donc que les deux cent cinquante (250)  
9 clients auront été approchés. Donc, c'est  
10 l'ensemble des clients qui ont été approchés. C'est  
11 ça?

12 R. Non.

13 Q. **[256]** Non.

14 R. C'est... Il faut positionner ce programme-là dans  
15 sa réalité. C'est-à-dire que c'est un programme  
16 d'installation directe. Alors, il y a un certain  
17 nombre de clientèles des... Ici, la clientèle-  
18 cible, ce sont des restaurants, des cuisines  
19 commerciales, donc, et il y a un certain nombre de  
20 cette clientèle-là qui va être approché à chaque  
21 année pour leur offrir cette mesure-là sous un  
22 programme d'installation directe, alors, donc, un  
23 installateur qui irait faire le remplacement des  
24 pulvérisateurs d'eau, pour installer des  
25 pulvérisateurs à faible débit. Donc, c'est sûr que



1       ça ne sera pas... Là, j'ai... Christine, je ne sais  
2       pas c'est quoi les stratégies commerciales exactes  
3       que vous allez prendre, mais normalement il y a un  
4       bassin de la population qui... éligible, qui est  
5       approché à chaque année là, pour leur offrir ce  
6       service-là.

7       Q. **[257]** Juste pour comprendre. Donc, juste une  
8       installation directe versus une installation qui  
9       n'est pas directe, qu'est-ce que ça veut dire  
10      simplement?

11      R. Bon. Les programmes d'installation directe sont là  
12      souvent pour simplifier la participation aux  
13      programmes d'efficacité énergétique. Donc, le  
14      distributeur d'énergie va engager un installateur,  
15      un contracteur, pour aller faire les travaux  
16      directement là. Le participant n'aura pas à choisir  
17      lui-même les entrepreneurs qui vont venir faire les  
18      travaux. Et également, dans certains des programmes  
19      d'installation directe, on va voir un coût de la  
20      mesure significatif qui va être pris en charge par  
21      le distributeur d'énergie. Dans ce cas-ci, Gazifère  
22      va couvrir cent pour cent (100 %) du coût de la  
23      mesure pour l'installation.

24      Mme MARIE-CHRISTINE LACOMBE :

25      R. Donc, pour faire simple, on peut résumer ça en se

1 l'imaginant là, c'est une offre clé en main,  
2 donc...

3 Q. **[258]** O.K.

4 R. C'est sans souci.

5 Q. **[259]** Moi, je suis restaurateur et soudainement,  
6 toc, toc, le monsieur de Gazifère  
7 arrive : « Bonjour, j'ai un pulvérisateur pour  
8 vous. » Littéralement comme ça ou presque?

9 R. Oui...

10 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

11 R. À peu près, mais ce n'est pas le monsieur de  
12 Gazifère qui va le faire. C'est là la difficulté  
13 qu'on a, c'est de trouver l'entrepreneur qui va  
14 accepter de faire ça.

15 Q. **[260]** Oui. O.K.

16 R. Puis la journée qu'il y en a un qui va vouloir,  
17 bien, il va se rendre compte que ça vaut la peine,  
18 ça fait qu'il risque d'en faire beaucoup. Mais là,  
19 on est dans cette étape-là, là.

20 Q. **[261]** O.K. Parfait. Donc, pour deux mille dix-neuf  
21 (2019), dans ce même programme l'hypothèse du  
22 nombre de clients approchés, est-ce que c'est deux  
23 cent cinquante (250) ou deux cent quinze (215)? On  
24 se demandait si c'était deux cent cinquante (250)  
25 moins trente-cinq (35) participants en deux mille

1 dix-huit (2018). Juste pour que nos chiffres  
2 balancent.

3 (15 h 13)

4 R. On approche quinze pour cent (15 %) par année. Ça  
5 fait qu'en supposant qu'il y en avait quinze  
6 (15)...

7 Q. **[262]** Oui.

8 R. ... de partis, on pourrait dire que ça serait rendu  
9 à seize pour cent (16 %) l'année 2 là...

10 Q. **[263]** Puis on va...

11 R. Mais ultimement, c'est de prendre un bassin de  
12 trente-cinq (35) là par année à peu près là.  
13 C'était ça qui était la prévision.

14 Q. **[264]** Qui va nous mener vers...

15 R. Vers zéro, quelques années plus tard.

16 Q. **[265]** À la fin de la période. D'accord. Et donc,  
17 bien, ma question, comment se fait la  
18 sollicitation? On en a parlé, elle est directe là,  
19 c'est ce qu'on nous dit. Mettez donc... Ce que je  
20 voulais dire, c'est que... Est-ce que quelqu'un  
21 appelle quand même le client avant de dire : « Oui.  
22 monsieur va passer chez vous pour installer... » ou  
23 pour comprendre simplement là?

24 Mme JULIE-CHRISTINE LACOMBE :

25 R. On est en train d'élaborer l'offre de service.

1 Q. **[266]** O.K.

2 R. On va discuter des détails avec l'installateur une  
3 fois qu'on va l'avoir trouvé, mais effectivement il  
4 risque d'y avoir une démarche préalable avant de se  
5 présenter chez le client.

6 Q. **[267]** Oui. O.K. Donc, je peux dire que la FCEI  
7 salue l'approche moins lourde que plus lourde et  
8 moins réglementée au sens réglementée, mais dans  
9 une approche plus flexible. Alors, c'est  
10 simplement, c'est ce qui nous intéresse.

11 Deuxième et dernière clarification.  
12 Toujours dans la pièce C-GI-0006. Attendez un  
13 instant, je veux simplement... Attendez un instant,  
14 c'est quelle page? On fait référence... Écoutez.  
15 J'ai perdu la référence, mais au coût incrémental  
16 pour le coût de l'équipement de quarante dollars  
17 (40 \$) et le coût d'installation de cent dollars  
18 (100 \$), je ne sais pas si vous...

19 R. Est-ce que vous savez c'est pour quel programme?

20 Q. **[268]** Eh motadine! Attendez un instant. Oui.  
21 Attendez.

22 M. JEAN-BENOIT TRAHAN :

23 C'est...

24 Q. **[269]** C'est installer des valves... Attendez...  
25 Coûts que...

1 R. [270] « Pulvérisateurs », qu'on me dit ici.

2 Q. [271] Ouais. « Spray »... Bien. « Pre-rinse spray  
3 valves » bien c'est le même programme, finalement.  
4 O.K. Mais excusez-moi, parce que l'acronyme était  
5 en anglais. Donc, le coût... On dit : Le coût  
6 d'installation... Excusez-moi là. Donc,

7 Le coût incrémental est calculé comme  
8 la somme du coût de l'équipement -  
9 donc quarante dollars (40 \$) et le  
10 coût d'installation cent dollars  
11 (100 \$). Le coût d'installation est  
12 ajusté à la hausse pour tenir compte  
13 des cas où il serait impossible  
14 d'installer des valves. - On dit -  
15 notamment, pour des raisons techniques  
16 ou si de telles valves sont déjà en  
17 place, mais où les coûts et  
18 déplacements auront tout de même été  
19 encourus.

20 Est-ce qu'il y a des situations où le client  
21 refuse? Parce que là, on parle... Là, vous  
22 l'installez, mais en cas de refus, ça crée des  
23 coûts additionnels. On se demandait juste  
24 comment... Vous ne mentionnez pas le cas où un  
25 client refuserait l'installation.

1 R. Je ne veux pas y aller, pour la raison bien simple  
2 que c'est en négociations.

3 Q. [272] Ah... O.K.

4 R. Puis on veut essayer d'avoir une approche... Bref,  
5 on ne veut pas dévoiler ce qu'on va négocier.

6 Q. [273] Ah... Ce n'est pas...

7 R. Mais ultimement, oui, il y a quand même des « coûts  
8 échoués », entre guillemets, pour des gens qui  
9 pourraient ne pas vouloir y arriver là, mais on ne  
10 veut pas aller plus loin là-dedans.

11 Q. [274] Oui. Les « coûts échoués » effectivement,  
12 c'est un terme tout à fait propice. O.K.

13 M. FRANÇOIS BOULANGER :

14 R. Si je peux juste compléter.

15 Q. [275] Oui.

16 R. En fait, le taux de succès, on ne l'a pas tiré d'un  
17 chapeau, c'est basé un peu sur des résultats de  
18 programmes ailleurs dans d'autres juridictions, qui  
19 ont fait ce type de programme-là et il y a un taux  
20 de succès. Donc, on réussit, après avoir envoyé  
21 l'installateur, à mettre la valve de prérinçage à  
22 faible débit. D'autres fois, on ne réussit pas pour  
23 toutes sortes de raisons qui sont, des fois, des  
24 raisons techniques, des fois d'autres raisons qui  
25 n'étaient pas nécessairement tout le temps

1 identifiées là dans ces évaluations-là.

2 Q. [276] D'accord. Je vous remercie. Écoutez. Ça  
3 termine mes questions, mais comme a à se quitter,  
4 je me sens un peu seul pour parler de la valve de  
5 prérinçage, cet après-midi. Alors, j'arrêtera ici  
6 et j'ai probablement terminé, mais lundi matin, si  
7 on peut me garder une petite réserve, probablement  
8 que j'aurai entre zéro question et une question  
9 additionnelle, avec votre permission.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 C'est beau.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Ça va? Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Il n'y a pas de problème. C'est à cause du  
16 printemps là que je vous autorise. Alors, on  
17 poursuit avec maître Cadrin. Est-ce que vous avez  
18 des questions pour l'AHQ-ARQ et l'ACEFO?

19 Me STEVE CADRIN :

20 Écoutez. Je vais vous faire deux suggestions.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Allez-y.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Oui, j'ai des questions. J'en ai pour deux  
25 intervenants plutôt qu'un.

1 (15 h 18)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Oui.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Donc très peu dans l'AHQ-ARQ. Je ne parlerai pas de  
6 bague de lavage, et caetera, pour les  
7 restaurateurs. Bien content qu'il y ait ce  
8 programme-là, bien sûr. Ma problématique, c'est  
9 qu'on a une plaidoirie à déposer dans 4052  
10 également en parallèle. Vous n'avez peut-être pas  
11 ça, mais je vis ça, moi, en parallèle de notre  
12 dossier ici. Et j'étais convaincu qu'à trois heures  
13 (3 h) j'étais libéré pour aller finaliser ça.  
14 Alors, je vous demanderais, je ne sais pas si  
15 d'autres personnes que moi qui peuvent poser des  
16 questions cet après-midi, ça m'arrangerait  
17 honnêtement beaucoup, si vous voulez utiliser  
18 quinze (15) minutes et je me tais, pour ne pas le  
19 perdre.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Lundi, à ce moment-là, je recommencerais lundi en  
24 temps et lieu.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pour les deux intervenants?

3 Me STEVE CADRIN :

4 Pour les deux intervenants parce que...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ce serait préférable pour vous?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Bien...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Si c'est possible. Je m'excuse. J'en profite  
13 pendant que...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Bon, bien, c'est beau. On va donc se revoir  
16 lundi matin. Maître Lacroix pour l'AQCIE... Qu'est-  
17 ce que j'ai dit? Lacroix. Bon. Ça se ressemble.

18 Me SYLVAIN LANOIX :

19 Alors, pour les intervenantes, il n'y aura pas de  
20 questions à Gazifère.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bon, bien, alors cela termine la présente audience.

23 Nous allons nous revoir lundi à compter de huit  
24 heures trente (8 h 30). C'est bon ça. Oui, huit

25 heures trente (8 h 30). Bien, à moins qu'il y ait

1 vraiment un empêchement. En fait c'est ce qu'on  
2 avait prévu dans le calendrier.

3 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

4 C'est parce que ça oblige les gens qui viennent de  
5 Québec de prendre le train la veille, parce que le  
6 train le plus tôt arrive un peu avant neuf heures  
7 (9 h).

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

11 Donc, on est capable d'être là à neuf heures (9 h)  
12 mais...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Écoutez, on va débiter à neuf heures (9 h). On va  
15 être capable...

16 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

17 On l'apprécie. Merci beaucoup.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... de vous accommoder, pas de problème. Oui,  
20 Maître Cardinal.

21 Me AMÉLIE CARDINAL :

22 Si je peux retarder le groupe aussi également,  
23 j'aurais des pièces à déposer aux fins de mon  
24 interrogatoire pour HQD lundi.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bien.

3 Me AMÉLIE CARDINAL :

4 Parfait. Donc, je vais coter les pièces tout de  
5 suite. Donc, si je ne me trompe pas, on est rendu à  
6 A-0125.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Non. On est rendu à A-0127.

9 Me AMÉLIE CARDINAL :

10 Bon. A-0127. Cette pièce-là a été déposée dans le  
11 cadre du rapport annuel deux mille dix-sept (2017)  
12 d'Hydro-Québec Distribution. C'est le rapport  
13 d'évaluation d'Econoler pour la période deux mille  
14 douze à deux mille seize (2012-2016) relative à la  
15 contribution d'Hydro-Québec à la transformation du  
16 marché de l'éclairage efficace.

17

18 A-0127 : Rapport annuel d'Econoler pour la  
19 période 2012-2016

20

21 Ensuite, la pièce A-0128 qui provient du rapport  
22 annuel deux mille dix-sept (2017) d'Hydro-Québec  
23 Distribution, et c'est un appel de propositions qui  
24 s'appelle « Évaluer la contribution d'Hydro-Québec  
25 à la transformation du marché de l'éclairage

1 efficace résidentiel » aussi.

2

3 A-0128 : Appel de propositions : Évaluer la  
4 contribution d'Hydro-Québec à la  
5 transformation du marché de  
6 l'éclairage efficace résidentiel

7

8 En fait avant de me déplacer, je crois que je vais  
9 tous les nommer, puis je vais déposer ça d'un coup.  
10 Ensuite, il y a un rapport de Dunsky daté du cinq  
11 (5) mai deux mille seize (2016), donc la page 35,  
12 qui serait la A-0129.

13

14 A-0129 : Extrait (page 5) d'un rapport Dunsky  
15 daté du 5 mai 2016

16

17 La A-0130 qui est un rapport de SOM pour le  
18 programme Sensibilisation intégrée pour la période  
19 évaluée de l'année deux mille dix-sept (2017).

20

21 A-0130 : Extrait du rapport de SOM pour le  
22 programme Sensibilisation intégrée  
23 pour la période évaluée de l'année  
24 2017

25

1 Un autre extrait d'un rapport de SOM, qui est le  
2 A-0131, pour le programme Produit Mieux consommer,  
3 Éclairage résidentiel pour la période évaluée deux  
4 mille treize à deux mille quinze (2013-2015).

5

6 A-0131 : Extrait du rapport de SOM pour le  
7 programme Produit Mieux consommer,  
8 Éclairage résidentiel pour la période  
9 évaluée 2013-2015

10

11 Le A-0132, la page 52 de l'annexe 3, un devis qui a  
12 été déposé, si je me rappelle bien, c'était dans le  
13 rapport annuel deux mille dix-sept (2017), mais  
14 c'est avec mes questions donc je validerai avec...  
15 en temps et lieu.

16 (15 h 23)

17

18 A-0132 : Page 52 de l'annexe 3, un devis déposé  
19 dans le rapport annuel deux mille dix-  
20 sept (2017)

21

22 Ensuite, la A-0133, je crois qu'on est rendu. O.K.  
23 Qui est un autre extrait d'un rapport de SOM  
24 « Marché résidentiel pour la sensibilisation  
25 intégrée » et là c'est un rapport daté de mai deux

1 mille dix-sept (2017).

2

3 A-0133 : Extrait d'un rapport SOM intitulé  
4 « Marché résidentiel pour la  
5 sensibilisation intégrée »

6

7 Et en dernier, bien, je vous la transmets quand  
8 même là, c'est un extrait de la décision D-2012-  
9 024.

10

11 A-0134 : Extrait de la décision D-2012-024

12

13 Ça va être tout.

14 Me SIMON TURMEL :

15 Merci. Oui. Et est-ce qu'elles seront... Oui.

16 Bonjour, Madame la Présidente, Messieurs les  
17 Régisseurs. Est-ce qu'elles seront déposées au SDÉ  
18 aujourd'hui ou non?

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Bien, ça ferme à quatre heures (16 h 00), je pense,  
21 donc on va se croiser les doigts.

22 Me SIMON TURMEL :

23 Ah! Parfait. Je vous remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 C'est bon. On va vous souhaiter une belle fin de

1 semaine, Maître Turmel.

2 Me SIMON TURMEL :

3 Merci. Merci. Merci. Non, mais de la lecture, c'est  
4 important là, il faut se garder occupé. C'est  
5 important de se garder occupé.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Oui, oui. Ça nous garde jeune.

8 Me SIMON TURMEL :

9 Oui.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que vous aviez un commentaire? Non?

12 Me SIMON TURMEL :

13 Non. J'attendais mes copies, c'est ça.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Mais là, c'est terminé. Bien, on vous souhaite  
16 à tous et à toutes une très belle fin de semaine.  
17 Donc, on se revoit lundi à compter de neuf heures  
18 (9 h 00) avec la poursuite du contre-interrogatoire  
19 du panel de Gazifère.

20 AJOURNEMENT

21

---

1

2

SERMENT D'OFFICE:

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

14

\_\_\_\_\_  
Claude Morin, sténographe officiel

15

Tableau #200569-7.